Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

GUIDE POUR L'ACTION

DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020

UN GUIDE POUR AGIR

en faveur de la biodiversité et contribuer à la mise en oeuvre de la SNB 2011-202

La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, engagement de la France auprès de la convention sur la diversité biologique, met en place un cadre cohérent pour que tous les acteurs, publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activité, puissent agir en faveur de la biodiversité sur une base volontaire, en assumant leurs responsabilités.

Pour aider à la mise en mouvement de tous les acteurs de la société, un dispositif de mobilisation inédit est associé à la stratégie nationale pour la biodiversité. Celui-ci s'articule en deux temps.

- Le premier est celui de « l'adhésion » : toute personne morale peut signer le texte d'adhésion à la stratégie nationale. Ce faisant, l'organisme témoigne de son intérêt pour la biodiversité et du fait qu'il partage les principes et objectifs de la stratégie.

- Une fois adhérent, l'organisme est invité à s'engager dans l'action, sur la base des objectifs de la stratégie : il s'agit de « l'engagement volontaire». Peut être considéré comme un engagement volontaire tout projet en faveur de la biodiversité qui s'inscrit au coeur de l'activité de l'organisme, va au-delà du simple respect de la législation, et contient un ensemble d'actions cohérentes et significatives. Ce projet peut être soumis à « reconnaissance SNB » dans le cadre de l'appel à reconnaissance lancé par le ministère du Développement durable. Cette reconnaissance offre à tout projet un gage de qualité et une visibilité d'envergure nationale.

Ce Guide est conçu pour aider tous les acteurs, quels que soient leur statut, taille, domaine d'activité et niveau d'expertise vis-à-vis de la biodiversité, à construire leur projet d'engagement volontaire. Vous y trouverez des recommandations méthodologiques pour construire votre projet, des propositions de pistes d'actions et des conseils pour soumettre votre projet dans le cadre du dispositif de reconnaissance de la stratégie nationale.

UN GUIDE POUR AGIR

en faveur de la biodiversité et contribuer à la mise en oeuvre de la SNB 2011-202

CHAPITRE I **p. 4**
la biodiversité et ses enjeux

Comprendre la biodiversité et ses enjeux pour le bien-être des sociétés humaines afin de mieux cerner les raisons d'agir et de s'engager.

CHAPITRE II **p. 22**
agir en faveur de la biodiversité

Construire un projet d'engagement volontaire de qualité pour agir en faveur de la biodiversité.
Vous trouverez dans ce chapitre tous les éléments pour élaborer votre « engagement volontaire », soit un ensemble de recommandations méthodologiques pour impliquer votre structure dans une démarche biodiversité et construire un programme d'actions. Une boîte à idées associée à ce chapitre recense, pour chaque objectif de la stratégie nationale pour la biodiversité, des exemples d'actions déjà réalisées. Une belle base pour vous inspirer et vous permettre de vous lancer dans l'action !

CHAPITRE III **p. 73**
s'engager auprès de la stratégie nationale pour la biodiversité

Des conseils pour présenter son projet d'engagement volontaire et optimiser ses chances d'être reconnu dans le cadre de l'appel à reconnaissance lancé par la stratégie nationale pour la biodiversité.

ANNEXES **p. 101**

CHAPITRE I
la biodiversité et ses enjeux

Moineaux domestiques (Passer domesticus) en zone urbanisée
La présence des moineaux en ouverture du premier chapitre de ce guide est un clin d'œil à la SNB 2004-2010 qui avait choisi cet oiseau comme emblème. Elle attire l'attention sur le fait que la biodiversité n'est pas qu'une histoire d'espèces remarquables mais concernent l'ensemble des formes vivantes, y compris les plus ordinaires.

© Arnaud Bouissou / METL - MEDDE

L'objectif de ce premier chapitre est de vous faire découvrir la biodiversité : sa beauté, ses enjeux et les raisons de la préserver. Il est également l'occasion de vous présenter la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, cadre d'action partagé pour agir et s'engager ensemble pour la biodiversité.

P 6. La biodiversité : le tour de la question

p. 6 Qu'est-ce que la biodiversité ?
p. 8 Comment se porte la biodiversité ?
p. 11 Pourquoi agir ?

P 15. La SNB, un cadre pour agir et s'engager

p. 15 La SNB 2011-2020 : 1 ambition et 6 grands défis à relever ensemble
p. 19 Tous concernés

La biodiversité
Le tour de la question

Biodiversité, le mot est récent. Forgé et utilisé par la communauté scientifique au tournant des décennies 1980-1990, il s'est néanmoins très rapidement diffusé auprès du grand public, montrant que les enjeux intéressent et concernent de manière croissante l'opinion publique. Souvent réduite au seul intérêt porté à la sauvegarde des espèces menacées, la biodiversité est en réalité une notion riche et passionnante au regard de la profondeur des défis qu'elle lance pour le développement durable des sociétés humaines.

Décryptage autour de trois questions pour mieux comprendre les enjeux avant de se lancer dans l'action :

- Qu'est-ce que la biodiversité ?
- Comment se porte la biodiversité ?
- Pourquoi est-il nécessaire d'agir ?

Qu'est-ce que la biodiversité ?

L'élément de définition le plus simple invite à considérer la biodiversité comme la diversité des formes vivantes de la Terre. Palette d'espèces animales et végétales, multiplicité des gènes qui créent à l'intérieur des espèces les caractéristiques de chaque individu, mais aussi variété des paysages et des **écosystèmes** dans lesquels vivent les espèces, la biodiversité s'apparente à un grand répertoire de la nature, de « Algue » à « Zèbre » !

voir glossaire

Pour autant, si l'on parvenait à recenser les innombrables formes du vivant, nous n'aurions qu'une image très parcellaire de la biodiversité. En effet, la biodiversité est plus que la somme des entités qui la composent. *A minima*, deux autres dimensions sont à prendre en compte pour comprendre ce qu'est la biodiversité.

La première dimension à prendre en compte est celle des interactions. Les organismes vivants établissent entre eux des rapports divers : coopération, compétition, prédation, parasitisme, etc., et c'est dans ce maillage complexe d'échanges que chaque organisme puise les ressources nécessaires à son existence. À ce titre, la biodiversité compose ce que beaucoup appellent un « tissu vivant » où les espèces, à l'instar de fils de coton, ne se tiennent que par l'entrecroisement serré avec d'autres espèces.

La reproduction du Maculinéa : reflet de la richesse et de la fragilité des interactions

POUR EN SAVOIR PLUS
sur le Maculinéa et les actions entreprises pour le protéger .

Le Maculinéa est un papillon présent dans quelques zones humides françaises. Son cycle de reproduction est complexe et requiert deux hôtes : l'un végétal, l'autre animal. D'abord la femelle Maculinéa pond sur une plante-hôte (une pimprenelle ou une gentiane). Après éclosion, la chenille vit trois semaines dans la plante, puis se laisse choir sur le sol. Elle est alors prise en main par un second hôte : une fourmi rouge ! La larve est accueillie pendant dix mois dans la fourmilière, non pas en guise de festin mais au contraire pour y être nourrie. Parvenue à maturité, la chenille se mue en papillon et rejoint l'air libre. Le cycle du Maculinéa témoigne de la richesse des coopérations qui se tissent dans la nature. Il témoigne aussi de leur fragilité car le Maculinéa est aujourd'hui menacé, notamment en raison des atteintes portées à son habitat naturel via la fauche des plantes hôtes. Modifier un seul « maillon » peut entraîner des conséquences sur toute la chaîne des interactions permettant le développement de ce papillon.

La seconde dimension à prendre en compte est celle du perpétuel changement. Le tissu que compose la biodiversité est le fruit de 4 milliards d'années d'histoire de la vie sur Terre. Au cours de la longue évolution du monde, des espèces se sont relayées, certaines ont disparu et d'autres sont apparues. La biodiversité d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier et sera encore différente demain.

Le phénomène de spéciation, moteur de changement et de diversité

La spéciation est en biologie le processus évolutif par lequel de nouvelles espèces vivantes apparaissent. Le cas du moustique *Culex pipiens molestus* est un exemple de spéciation amusant. Avec l'apparition des réseaux du métro londonien, cette espèce a trouvé un terrain fertile (chaleur et nourriture) pour se développer. Peu à peu les moustiques vivant sous terre n'ont plus eu de contact avec leurs congénères restés à l'air libre. Et arriva ce qui devait arriver : le moustique du métro de Londres s'est tellement spécialisé et différencié de sa population d'origine qu'il est devenu une espèce à part entière, différente du *Culex pipiens molestus* et incapable de se reproduire avec lui.

En échangeant et se relayant, les espèces assurent le fonctionnement et le renouvellement de **processus écologiques** essentiels tel l'échange d'oxygène, de carbone et d'azote, qui participent à l'équilibre de notre atmosphère. Ce fonctionnement écologique, basé sur l'interdépendance des espèces, assure une production finie de ressources indispensables à l'existence de chaque espèce, dont l'espèce humaine.

voir glossaire

Diversité, échange, évolution… la biodiversité c'est l'épopée de la vie sur notre planète. Il reste encore beaucoup de choses à comprendre au sujet de la biodiversité. Certaines conclusions des sciences sont néanmoins formelles : si la vie sur Terre s'est maintenue jusqu'alors, c'est grâce à sa capacité à se diversifier, soit à produire des formes de vie différentes. En produisant des individus, espèces ou communautés d'espèces aux facultés d'adaptation très diverses, la vie s'est dotée de plusieurs options pour faire face à des changements planétaires comme les changements climatiques.

Comment se porte la biodiversité ?

Depuis plusieurs décennies, les observations et les modélisations scientifiques montrent que la biodiversité connaît un phénomène d'érosion inquiétant. Ce phénomène s'observe principalement au regard de l'accélération du taux d'extinction des espèces. L'extinction des espèces est un processus naturel : les communautés d'animaux et de plantes vivent et meurent et il est normal que certaines s'éteignent. Mais les espèces disparaissent aujourd'hui à un rythme de 100 à 1000 fois supérieur au rythme d'extinction naturelle. Pour une partie de la communauté scientifique, la Terre traverserait ainsi sa sixième **crise biologique** qui présente, par rapport aux précédentes qui étaient dues à des accidents climatiques ou astronomiques, la particularité inédite d'être due à l'impact d'une seule espèce sur l'ensemble de la **biosphère** : *l'Homo sapiens.*

voir glossaire

Les crises biologiques

Au cours de sa longue Histoire, la vie sur Terre a connu 5 grandes crises biologiques, soit des phénomènes d'extinction massive des espèces. Ces crises n'ont pas fait disparaître toute la vie sur Terre. Des espèces ont disparu mais d'autres, mieux armées pour résister aux changements, ont résisté et se sont développées. C'est ainsi que la dernière crise qui a vu l'extinction des dinosaures a laissé la place aux mammifères (dont l'humain) qui étaient alors bien moins représentés sur Terre qu'aujourd'hui. Les origines précises de ces crises restent parfois mal connues : collision avec des météorites, augmentation du niveau des mers, augmentation rapide des températures, etc. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces crises n'ont pas forcément été fulgurantes : elles se sont parfois étirées sur quelques millions d'années. La sixième crise que la vie sur Terre connaît actuellement est quant à elle bien plus rapide et violente que les précédentes.

Comment sommes-nous devenus responsables de l'érosion de la biodiversité ?

Apparue il y a 200 000 ans, l'espèce humaine ne s'est inscrite que très récemment dans la longue Histoire de la vie sur Terre. Espèce parmi tant d'autres, nous avons cependant fortement modifié notre environnement. L'humain, tour à tour cueilleur, chasseur, pêcheur, cultivateur, bâtisseur, a trouvé dans les ressources terrestres et marines les moyens de sa subsistance et le substrat pour fonder une civilisation complexe. Ce faisant, nous avons modelé notre environnement, créé de nouvelles interactions et avons ainsi participé à faire évoluer le vivant. Loin d'être néfaste, le changement est un principe moteur de la biodiversité. Cependant, la trajectoire montre que notre modèle de développement actuel tend à appauvrir et uniformiser la biodiversité plutôt que de l'enrichir et la diversifier.

Tirée par des logiques globales de production et de consommation peu sensibles à leurs impacts sur le vivant, notre **empreinte écologique** dépasse les capacités de régénération de la planète. Nombre de nos activités contribuent à accélérer ce que les experts ont identifié comme **les 5 grands facteurs qui expliquent le phénomène d'appauvrissement de la biodiversité (Cf. Focus suivant).**

voir glossaire

POUR EN SAVOIR PLUS

Visionnez la vidéo d'Universcience TV sur les crises biologiques.

FOCUS SUR LES FACTEURS
responsables de l'appauvrissement de la biodiversité

La dégradation des habitats naturels

La disparition, la simplification et la fragmentation progressive des espaces naturels au profit des villes, des infrastructures de transports et des surfaces destinées à la production sont la première cause de déclin de la biodiversité. Les espèces, végétales et animales, ont de moins en moins d'espaces pour vivre. Elles ont également plus de difficultés à circuler or, nombre d'espèces ont besoin de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie et échanger avec d'autres espèces.

Les clés pour réduire la pression sur les habitats naturels:

- La promotion d'un aménagement des territoires qui préserve les espaces naturels et recrée des réseaux écologiques
- La maîtrise de l'étalement urbain et de la consommation du foncier
- Le développement raisonné et une gestion durable des infrastructures de transports
- La diffusion des pratiques agricoles qui favorisent l'hétérogénéité du paysage
- L'évitement ou la réduction des impacts dus à l'exploitation et aux usages des habitats naturels

La surexploitation des ressources naturelles renouvelables

Une situation de surexploitation intervient quand le rythme auquel est prélevée une ressource ne lui permet pas de se renouveler. L'exemple de la surpêche de certaines espèces de poissons illustre bien cette problématique. Au-delà des espèces, animales ou végétales, le phénomène de surexploitation peut affecter de manière plus générale des écosystèmes entiers à l'image des forêts tropicales menacées par la surexploitation de certaines essences de bois.

Les clés pour tendre vers une exploitation durable des ressources:

- La diffusion de pratiques durables dans les secteurs de l'agriculture, la pêche, et de l'exploitation des ressources forestières
- Une meilleure connaissance des seuils au-delà desquels une espèce est surexploitée
- La promotion d'une consommation et d'une production durable
- La lutte contre les pratiques illégales comme le braconnage

Les pollutions

Altérant la qualité des eaux, de l'air et du sol, les pollutions dégradent les milieux naturels et menacent directement les espèces et leur capacité d'évolution. Les pollutions peuvent être multiples: chimiques, organiques, sonores, lumineuses, génétiques, etc. Leurs sources sont également variées: rejets industriels et urbains, activités agricoles et d'élevage, rejets des eaux domestiques non traitées.

Les clés pour réduire les pollutions:

- Une meilleure maîtrise des rejets polluants par les industries
- La promotion de pratiques agricoles visant à se passer des pesticides
- La réduction des pollutions domestiques
- Une plus grande sécurisation des transports de matériaux polluants (les hydrocarbures par exemple)

FOCUS SUR LES FACTEURS
responsables de l'appauvrissement de la biodiversité

Les espèces exotiques envahissantes

Les invasions biologiques constituent une pression de plus en plus prégnante sur la biodiversité. Les espèces dites « invasives » sont des espèces introduites, volontairement ou non, par les humains dans des milieux dont elles ne sont pas originaires. C'est ainsi que, libérées de leurs prédateurs naturels, des espèces parviennent à coloniser des écosystèmes entiers. Les espèces exotiques envahissantes constituent une menace majeure dans les milieux insulaires où les équilibres biologiques locaux sont fragiles. A ce titre, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes constitue un défi majeur en outre-mer.

Les clés pour endiguer la diffusion des espèces exotiques envahissantes :

- L'adoption de plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- L'utilisation d'espèces indigènes dans l'aménagement des espaces verts
- Le retrait des espèces exotiques
- Une meilleure coopération internationale pour limiter l'importation (intentionnelle ou accidentelle) d'espèces

Le changement climatique

Le changement climatique est une pression dite « indirecte » pour la biodiversité mais néanmoins majeure. Nombre d'espèces sont vulnérables face au réchauffement mondial. Certaines ont déjà vu leur aire de répartition diminuer. C'est notamment le cas des coraux en outre-mer et de certains papillons qui ont disparu de certaines régions d'Europe. À l'avenir, bien d'autres espèces devront migrer ou seront vouées à disparaître.

L'EFFET COCKTAIL des pressions

Au-delà de cette typologie, il s'agit de garder en tête que les menaces qui s'exercent sur la biodiversité sont souvent incluses dans des cascades d'effets et interagissent entre elles. Ce triste effet cocktail est mis en avant dans une étude du CNRS sur les causes de la disparition des abeilles . Perturbées dans leur cycle par la diffusion de pesticides, les abeilles sont devenues plus sensibles au Nosema ceranae, un champignon qui parasite leur intestin. Alors que les abeilles résistent bien lorsqu'elles ne sont pas exposées aux pesticides, le champignon leur est fatal en cas d'exposition aux pesticides. Un effet synergique et dévastateur pour les abeilles existe donc entre les facteurs «polluant » et « parasitisme ».

Pourquoi agir ?

Que risquons-nous au regard du phénomène d'érosion et d'uniformisation de la biodiversité ? Que la vie sur Terre disparaisse ? La perspective semble lointaine… mais, si la fin de la vie sur notre planète n'est pas pour demain, d'autres conséquences sérieuses pour les humains et leur cadre de vie sont à prévoir dans un avenir proche. Certaines se font déjà sentir même si nous n'en apprécions pas encore la pleine mesure. *L'International institute for environnement and development* a publié en 2008 un rapport établissant le lien entre la diminution de la biodiversité d'une part et l'augmentation de la pauvreté et la dégradation des conditions de santé d'autre part. Cette alerte de la communauté internationale met en évidence le caractère stratégique que revêt la prise en compte de la biodiversité pour le présent et le futur des sociétés humaines.

Un regard hâtif sur l'Histoire des humains peut nous laisser croire qu'agir pour préserver la biodiversité est un enjeu de second plan. À bien des égards, les évolutions technologiques et les progrès de la chimie de synthèse tendent à nous faire croire que nous sommes devenus indépendants de la nature et que nous pouvons nous en passer. Dans cette optique, s'attacher à préserver la biodiversité relèverait d'un attachement à un patrimoine qui a accompagné le développement d'une partie de l'aventure humaine mais qui ne saurait aujourd'hui constituer une priorité politique face aux objectifs de croissance économique ou de réduction des inégalités sociales. Cette vision est, dans les faits, erronée. Nos relations à la nature sont plus complexes : humains et nature restent liés par des liens d'interdépendance forts. La biodiversité d'hier et d'aujourd'hui nous permet de nous nourrir, nous vêtir, nous déplacer, nous abriter mais aussi nous promener, nous divertir, nous inspirer ou contempler… Et tout porte à croire que la viabilité et le futur de nos sociétés dépendent de la qualité des liens que l'humain aura su développer avec son environnement.

Croire que l'on peut se passer de la biodiversité, c'est réduire ce qu'elle nous apporte aux seuls biens tels que la nourriture ou les matériaux de construction qu'elle nous offre. En réalité, le vivant nous rend une myriade de services dont, souvent, nous ne prenons pas conscience. Ces services, ce sont ceux rendus par les écosystèmes, autrement dit les « **services écosystémiques** ». Une forêt, une prairie ou encore un bras de mer constituent, par leur seul fonctionnement, une richesse inestimable pour les hommes. Les études sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire lancées par les Nations-Unies depuis 2005 ont recensé une quarantaine de services écosystémiques, regroupés en 4 catégories (Cf. Focus pages suivantes).

voir glossaire

Laisser la biodiversité s'appauvrir risque aussi de nous couper d'une certaine forme de progrès. Nombre d'innovations passées dans notre quotidien, telles que l'aspirine, ont été inspirées par l'observation, la compréhension et l'imitation des structures ou modes de fonctionnement du vivant. Ce vaste champ du biomimétisme ou de la bioinspiration est un soutien majeur pour la recherche. Véritable « bibliothèque d'idées », la nature constitue un potentiel qui peut nous conduire à développer des technologies plus durables ou des remèdes pour des maladies aujourd'hui incurables.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE BIOMIMÉTISME

consultez l'ouvrage de référence *Biomimicry: innovation inspired by Nature* de Janine Benyus disponible en français aux Editions de la rue de l'Echiquier.

Innover pour le développement durable & par la nature: l'exemple du Shinkansen

L'aérodynamique doit beaucoup à l'étude du vivant. Au Japon, un train à grande vitesse, le Shinkansen, relie les villes d'Osaka et Hakata, en traversant de nombreux tunnels. Or, dans les tunnels, l'air est comprimé donc sa résistance augmente. Comment perdre le moins d'énergie possible ? Les ingénieurs se sont tournés vers un champion de la transition rapide entre deux milieux de densités différentes, le martin-pêcheur. Ils ont ainsi imité la forme de son bec et de sa tête pour un résultat étonnant : avec une consommation électrique de -15%, le train à grande vitesse a gagné 10% de vitesse.

Accès à des ressources vitales, fourniture de services inestimables, support à l'innovation… la biodiversité est une condition au bien-être des humains sur la Terre. À l'heure où nos sociétés sont confrontées à des défis économiques et sociaux importants, continuer à mésestimer les apports de la biodiversité et faire peser sur elle des pressions constitue un danger réel. Mais, au-delà de la multitude de services rendus, la beauté et la richesse des dynamiques d'interactions à l'œuvre dans le monde vivant rappelle à l'humain qu'il fait partie d'une communauté de destin avec les autres êtres vivants de la planète. *In fine,* le devoir de préserver la biodiversité relève aussi de considérations d'ordre moral dans lesquelles la notion de solidarité entre l'humain et toutes les autres formes du vivant prend tout son sens. C'est d'ailleurs dans ce sens que des chercheurs ont défini le concept de **solidarité écologique** et que certaines institutions, tels les Parcs naturels nationaux, développent leurs actions en faveur de la biodiversité.

voir glossaire

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

Consultez l'article La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et territoires et rendez-vous sur le site des parcs nationaux.

Au cours de ces dernières années, il semble que nous prenions davantage conscience des enjeux de la biodiversité. En témoignent des mobilisations croissantes en France, en Europe et à l'étranger. Une part du chemin reste cependant à faire et il importe que nous prenions nos responsabilités individuellement et collectivement.

FOCUS SUR
les services écosystémiques

Les services d'approvisionnement

Ces services désignent la production par les écosystèmes de biens commercialisables par l'humain: existence de terre fertile propice à l'activité agricole, fourniture d'eau potable, de matériaux de construction, de molécules naturelles utiles à l'élaboration de médicaments, etc.

Sécuriser l'accès aux ressources : un enjeu stratégique pour les entreprises

Nombre d'entreprises développent des activités qui sont liées, directement ou indirectement, à la disponibilité des ressources naturelles. Elles sont donc dépendantes des services d'approvisionnement rendus par les écosystèmes. Maîtriser l'usage de ses ressources sans les surexploiter et veiller à la bonne santé des écosystèmes qui les produisent constitue un enjeu stratégique pour ces entreprises. *A contrario*, la dégradation des écosystèmes dégradés présente un risque : la raréfaction des ressources entraînant une hausse de leur prix, voire une remise en cause plus profonde des activités en cas de pénurie.

Les services de régulation

Ce type de services regroupe les processus qui canalisent certains phénomènes naturels et ont un impact positif sur le bien-être humain. Parmi ces nombreux bénéfices sont notamment inclus :

- **La protection contre les tempêtes, inondations et maîtrise des crues**.

Ex: une forêt à proximité d'une commune diminue l'intensité des vents et réduit les crues protégeant ainsi les habitations humaines.

- **La purification de l'eau.**

Ex: les plantes et micro-organismes des milieux naturels (forêt, prairie, etc.) dans lesquels s'écoule l'eau participent à sa dépollution naturelle.

- **La régulation des maladies humaines, animales et végétales.**

Ex: des écosystèmes diversifiés constituent des barrières naturelles qui « ralentissent » la diffusion des pathogènes qui sont susceptibles d'entraîner la diffusion rapide de maladies pour l'humain, la faune et la flore. C'est ce qu'on appelle l'effet de «dilution ».

POUR EN SAVOIR PLUS

consultez *les Actes du colloque Biodiversité et Santé* co-organisé par les associations Humanité et biodiversité et Santé Environnement France.

Tirer avantage des services de régulation : l'exemple de la ville de New-York

L'agglomération de New York est alimentée en eau potable par le bassin versant Catskill-Delaware, un ensemble de 5 000 kilomètres carrés de vallées cultivées et de montagnes couvertes de forêts, parcourues par un réseau de rivières. A cause de la dégradation de cette ressource, la ville de New York a envisagé dans les années 1990 la construction d'une usine de traitement de l'eau au coût estimé de 8 milliards de dollars. Après réflexion et concertation, les autorités se sont engagées dans une autre voie : investir dans la restauration et de protection du bassin versant capable de garantir durablement la qualité de l'eau. Ce choix qui a permis d'économiser 7 milliards de dollars a été suivi par d'autres grandes villes telles Munich ou Calcutta.

FOCUS SUR
les services écosystémiques

Les services culturels et sociaux

Ce sont tous les bénéfices immatériels que l'être humain tire de la nature en termes de plaisir, d'esthétisme, d'identité, de loisirs, etc.

vtvvUn article publié en 2008 par la Société nationale d'horticulture de France montre que la présence d'espace verts dans les villes rend ces dernières plus attractives, à la fois en termes de fréquentation touristique mais aussi en termes d'implantation de commerces et d'industries. Par ailleurs, la nature en ville augmente la valeur de la propriété. En effet, les habitants sont prêts à payer pour les avantages d'une nature limitrophe, qu'ils considèrent comme offrant des avantages récréatifs, une protection contre les regards indiscrets et une meilleure valeur esthétique. Ces conclusions révèlent l'attachement des citoyens aux services culturels et sociaux rendus par la biodiversité.

Les services supports

Ce sont tous les services qui sont nécessaires pour la production de tous les autres services écosystémiques. Ces services sont différents des trois premières catégories de services, par le fait que leurs effets sur les humains sont, soit indirects, soit apparaissent sur des longues périodes de temps.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'APPROCHE ÉCONOMIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

vous pouvez consulter les ouvrage suivants:
- ***Services compris,*** **le tome 3 de la collection « La biodiversité à travers des exemples ».**
- ***le Rapport biodiversité sur l'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes,*** **à découvrir sur le site du Conseil d'analyse stratégique.**

Dégrader la biodiversité, c'est perdre la qualité de ces services dont les économistes ont, ces dernières années, prouvé l'importance pour l'économie mondiale. Si nous n'agissons pas, il nous faudra à l'avenir investir lourdement dans des technologies coûteuses pour tenter, sans aucune garantie de résultats, de remplacer des services essentiels que nous offre la nature.

La SNB
Un cadre pour agir et s'engager

Depuis 1992 et le Sommet de Rio organisé sous l'égide de l'ONU, la biodiversité est devenue une préoccupation mondiale. La convention sur la diversité biologique (CDB) qui en est issue demande à tous les pays qui l'ont ratifiée d'élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. C'est dans ce cadre que la France a adopté sa première SNB pour la période 2004-2010. Appelée à être mise en œuvre par les services de l'État, celle-ci a eu peu d'incidence sur les acteurs de la société qui, de leur côté, ont développé une multitude d'initiatives.

La SNB 2011-2020 a été pensée dans un esprit différent. Consciente que, face à l'érosion de la biodiversité, l'une des clés de la réussite réside dans la mobilisation de l'ensemble de la société et l'action collective, la SNB 2011-2020 vise à être mise en œuvre non seulement par l'État mais aussi par tous les acteurs : collectivités territoriales, acteurs économiques, acteurs de la recherche, représentants de la société civile.

La SNB 2011-2020 : 1 ambition et 6 grands défis à relever ensemble

Si elle a largement contribué à faire émerger la biodiversité comme un enjeu pour la société française, la première SNB, adoptée en 2004, a failli dans la poursuite de son objectif : stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010. Le diagnostic établi en préalable de la révision de la SNB a pointé la nécessité de motiver et d'impliquer les différents acteurs.

Partant d'une vision qui fait de la biodiversité et des ressources naturelles l'un des fondements du bien-être humain, la SNB 2011-2020 s'est fixé l'ambition de préserver, restaurer mais aussi renforcer et valoriser notre patrimoine écologique sur l'ensemble du territoire. Inversant la logique, la SNB 2011-2020 ne vise donc plus seulement à éviter les pressions sur la biodiversité pour la protéger, mais soutient toute initiative susceptible de l'enrichir de manière directe ou indirecte (*via* la sensibilisation d'autres acteurs par exemple) en mettant en avant la notion de recapitalisation écologique.

La SNB invite tous les acteurs de la société à contribuer à cette ambition. À cette fin, 6 orientations stratégiques ont été définies. Elles constituent des lignes directrices, à partir desquelles les efforts des acteurs de la société doivent être concentrés, pour, qu'à l'échelle du pays, des résultats tangibles puissent être observés. Parce que la biodiversité est une préoccupation collective, chacune des 6 orientations stratégiques est susceptible d'être appropriée par tout type d'organisme.

Une rapide présentation des orientations stratégiques vous est proposé dans le Focus suivant. L'esprit de chaque orientation est décrit ainsi qu'une liste de quelques grands chantiers à mener.

FOCUS SUR
les orientations stratégiques

ORIENTATION STRATÉGIQUE A

Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

C'est mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation, de communication, d'éducation et de participation du public pour développer chez les français une « culture de la nature » qui soit à la fois le fruit d'un socle de connaissances et d'un ensemble de valeurs liées au vivant. Cette culture émergera à condition que deux cibles prioritaires soient convaincues : les citoyens et les décideurs publics et privés.

Quelques grands chantiers à mener

- Tous les organismes impliqués dans la transmission de la culture, des sciences et de l'information (écoles, médias, centres sociaux, bibliothèques, etc.) sont encouragés à développer des actions visant à sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la biodiversité.
- Entreprises, syndicats et associations doivent encourager la mobilisation au sein de leurs organisations et accompagner leurs salariés, membres ou adhérents vers des comportements plus vertueux.
- Les collectivités ont également un rôle important à jouer pour mobiliser leurs agents en interne mais aussi l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les citoyens.

ORIENTATION STRATÉGIQUE B

Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Dans l'objectif de maintenir la capacité de la biodiversité à évoluer, il est question de veiller sur l'état de conservation de toutes les formes du vivant, notamment par des actions visant à maintenir, renforcer ou restaurer la diversité des espèces et la qualité des écosystèmes. Il s'agit aussi de permettre aux espèces de se déplacer via la construction d'une infrastructure écologique sur le territoire français. À ce titre, la mise en œuvre Trame verte et bleue est un enjeu clé.

Quelques grands chantiers à mener

- Tous les organismes ayant une prise sur la consommation ou la gestion du foncier (collectivités, organisations agricoles, entreprises des secteurs des infrastructures de transport, de l'industrie ou de la construction) doivent mieux prendre en compte les dynamiques du vivant dans leurs pratiques d'aménagement du territoire.
- Les associations et établissement publics dédiées à la protection de la nature sont invités à pérenniser leurs actions dans le temps et de développer des partenariats avec de nouveaux acteurs (entreprises, collectivités, etc.) pour les impliquer dans la préservation des espèces et des espaces.
- Les acteurs du monde agricole (exploitants, selectionneurs) sont aussi appelés à inscrire leurs actions dans la durée avec comme objectif de promouvoir la diversité génétique des espèces domestiques.
- La recherche publique et privée ainsi que les organismes spécialisés dans l'innovation et le génie écologique doivent promouvoir et développer des techniques qui permettent de restaurer les écosystèmes et d'utiliser leurs fonctions tout en les respectant.

FOCUS SUR
les orientations stratégiques

ORIENTATION STRATÉGIQUE C

Investir dans un bien commun, le capital écologique

Au même titre que les capitaux humain, financier ou social, la nature doit être valorisée en tant que capital œuvrant à la production de richesses, matérielles et immatérielles, pour les humains. Ce capital écologique, source de mieux-être pour l'humanité, doit être pris en compte et reconnu dans les décisions économiques. Source d'innovations, il est également un élément sur lequel il faut parier pour le développement durable de nos sociétés, notamment en outre-mer où il constitue une force pour le développement endogène des territoires.

Quelques grands chantiers à mener

- Les entreprises doivent chercher à mieux comprendre les interactions de leurs activités avec le monde vivant et viser à une meilleure intégration de la biodiversité dans les prises de décision.
- Aux côtés des entreprises, les acteurs de la recherche et de l'innovation sont appelés à miser plus largement sur la biodiversité comme source de nouvelles technologies et support d'activités durables.
- Les professionnels de la formation ainsi que ceux de la recherche et de l'expertise peuvent utilement concentrer leurs efforts pour fournir des outils de sensibilisation et d'aide à la décision aux décideurs publics et privés.
- Les collectivités d'outre-mer sont invitées à investir dans la préservation de la biodiversité comme un axe majeur de coopération régionale et un élément essentiel pour le développement endogène de leur territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE D

Assurer un usge durable et équitable de la biodiversité

Il s'agit de maîtriser les pressions que font peser nos activités sur le vivant et d'utiliser les ressources naturelles de façon à assurer leur renouvellement. Les acteurs qui tirent des avantages ou des bénéfices de l'utilisation de la biodiversité doivent favoriser l'émergence d'une solidarité entre les différentes échelles de territoire qui permet le partage des avantages entre les acteurs tirant un bénéfice des services écosystémiques et les acteurs contribuant à maintenir ces mêmes services.

Quelques grands chantiers à mener

- L'ensemble des acteurs économiques et les collectivités doivent veiller à réduire les pressions (dégradation des habitats naturels, surexploitation des ressources, rejets de polluants, diffusion d'espèces exotiques envahissantes, contribution au réchauffement climatique) que peuvent faire peser leurs activités sur la biodiversité.
- Les acteurs concernés par l'usage des ressources naturelles vivantes (industriels, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, forestiers) doivent s'engager et promouvoir un usage et une gestion durable de ces mêmes ressources.
- Les acteurs de la recherche et les entreprises s'intéressant à la bioprospection à l'étranger doivent s'engager pour un partage des avantages de leurs activités en lien avec l'utilisation de la biodiversité avec les populations locales.

FOCUS SUR
les orientations stratégiques

ORIENTATION STRATÉGIQUE E

Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Le monde vivant et ses dynamiques ne connaissent pas les frontières administratives, ni celles induites par les différents secteurs d'activité de notre économie. Dans un esprit de décloisonnement, un double effort doit être fourni pour : assurer que l'ensemble des choix présidant aux politiques et projets publics ou privés œuvrent pour le renouvellement des ressources et la pérennité du fonctionnement des écosystèmes d'une part, et garantir la cohérence de ces choix aux différentes échelles, du local ou global, d'autre part.

Quelques grands chantiers à mener

- Les décideurs publics et privés doivent prendre les choix les plus susceptibles de réduire les pressions que peuvent faire peser les différentes politiques et projets de leurs organisations.
- Les collectivités sont invitées à s'engager avec l'Etat pour la cohérence des politiques publiques par la bonne articulation des politiques publiques nationales, régionales, départementales et locales, notamment dans le contexte de territorialisation de la SNB et l'élaboration ou la révision des stratégies régionales et locales pour la biodiversité. Leur engagement doit également les porter à établir de nouveaux liens entre les territoires dans un esprit de **solidarité écologique**.
- Les acteurs de la recherche peuvent contribuer à la cohérence des politiques et l'efficacité des actions en établissant des méthodes et outils (par exemple la mise au point d'analyse de cycle de vie intégrant la biodiversité) permettant une évaluation environnementale rigoureuse et un meilleur arbitrage des choix de développement.

voir glossaire

ORIENTATION STRATÉGIQUE F

Développer, partager et valoriser les connaissances

Il s'agit d'approfondir nos connaissances fondamentales sur la biodiversité. Cet effort, qui gagne à s'appuyer sur une coordination renforcée des organismes-sources de la connaissance, doit également être tourné vers la société afin de nous préparer à mieux répondre aux enjeux à venir. Les connaissances produites doivent également pouvoir être mobilisées dans le cadre d'une **expertise** destinée à éclairer les prises de décisions. Elles gagnent également à être introduites dans toutes les formations (initiales et continues) pour permettre à tous de mieux comprendre les enjeux de la biodiversité.

voir glossaire

Quelques grands chantiers à mener

- Les acteurs de la connaissance et de la recherche (publique et privée) doivent s'impliquer dans des efforts communs visant à renforcer les savoirs fondamentaux et pluridisciplinaires sur la biodiversité.
- Les acteurs porteurs de connaissances sur la biodiversité doivent s'engager dans la constitution d'un réseau d'expertise au sujet de la biodiversité pour aider les décideurs à faire les choix les plus instruits au regard des enjeux de préservation de la biodiversité.
- Les acteurs de la formation initiale et continue sont appelés à renforcer la place accordée à la biodiversité et ses enjeux dans leur offre.

Tous concernés

Outil original de mobilisation, la SNB 2011-2020 invite tous les acteurs de la société à se penser comme des contributeurs de sa mise en œuvre. Au regard de leur statut, domaines d'activité et taille, tous les acteurs ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques lorsqu'ils se posent la question « en quoi peut consister notre action en faveur de la biodiversité et notre contribution à la SNB ?». Les cinq cas qui suivent essayent d'apporter des éléments de réponse aux questions que se posent le plus fréquemment les acteurs au sujet de leur capacité à agir pour la biodiversité et à contribuer à la SNB.

Notre organisme ne s'est jamais engagé en faveur de la biodiversité : pouvons-nous quand même nous engager auprès de la SNB ?

La SNB veut faire de la biodiversité un enjeu de société. L'implication des organismes qui n'ont jamais agi en faveur de la biodiversité est donc bienvenue et est même encouragée. Pas besoin d'être un expert de la question pour démarrer des actions qui auront des impacts positifs sur la biodiversité. Les acteurs les plus néophytes gagnent à s'engager à la hauteur de ce qu'ils saisissent des enjeux, en se lançant dans l'action, ils renforceront leur expertise sur le sujet et pourront développer par la suite des projets plus ambitieux.

Le chapitre II du présent Guide et sa boîte à idées vous aideront à construire pas à pas votre propre initiative. Pour réaliser le premier pas: n'hésitez pas à vous entourer ! De nombreux acteurs peuvent vous aider, qu'il s'agisse de vos propres réseaux (fédérations professionnelles ou associations thématiques) ou associations spécialisées dans la protection de la nature présentes dans toutes les régions françaises.

Notre organisme dispose de moyens limités : la SNB est-elle faite pour nous ?

Agir en faveur de la biodiversité n'est pas forcément une affaire de moyens financiers, techniques et humains. Parfois les initiatives les plus susceptibles de produire des effets résident dans des actions simples mais bien pensées. Le moteur d'un engagement à la SNB réside avant tout dans l'envie et la volonté de préserver et de valoriser le vivant.

Afin de suppléer un éventuel manque de moyens: n'hésitez pas à co-porter votre engagement avec d'autres acteurs ou à établir des partenariats. Cela présente l'avantage de mutualiser les moyens pour porter des projets ambitieux tout en relativisant l'investissement de votre organisme.

Les activités de notre organisme sont déconnectées du monde vivant mais je souhaite quand même agir, que faire ?

Certains organismes développent des activités qui n'ont pas de prise directe avec la biodiversité, c'est du moins ce qu'ils croient ! Car dans la mesure où l'humain dépend de manière intrinsèque du vivant, toutes les activités qu'il développe en dépendent également.

Même pour les organismes éloignés du vivant, entreprendre une initiative en faveur de la biodiversité est toujours possible. Proposer une alimentation issue de l'agriculture biologique locale, préférer l'achat de fournitures de bureau issues de filières durables, engager ses collaborateurs dans une démarche de sensibilisation et d'action en faveur de la biodiversité, entretenir les espaces verts attenants à son organisme ou renouveler leur composition, etc. constituent autant de pistes permettant à ces organismes de s'engager de manière concrète.

Nous avons déjà engagé des actions en faveur de la biodiversité, en quoi peut consister notre contribution à la SNB ?

Beaucoup d'acteurs ont déjà engagé des actions en faveur de la biodiversité. C'est le cas de nombreuses collectivités, entreprises, associations, etc. Ces actions font parfois l'objet de stratégies très développées.

Pour ces acteurs, contribuer à l'élan national en faveur de la biodiversité, ce n'est pas remettre en cause tout ce qui a été mené jusqu'alors. Au contraire, il s'agit de s'appuyer sur ce qui a été fait afin de s'inscrire dans une démarche de continuité et de progression.

Le principe de l'engagement pour ces acteurs qui agissent déjà en faveur de la biodiversité est donc de définir comment les actions mises en œuvre peuvent être rendues congruentes avec les objectifs de la SNB et de profiter de cet exercice pour donner davantage d'ambition à l'existant et prévoir l'étape suivante dans une perspective d'amélioration continue.

La biodiversité constitue le cœur de métier des activités de notre organisme, que pouvons-nous faire de plus pour contribuer à la SNB ?

Plusieurs organismes, notamment les associations de protection de l'environnement et certains établissements publics, ont la biodiversité comme cœur de métier. Tout en s'inscrivant dans la continuité de leurs actions, il s'agit pour eux de se servir de la SNB et de ses 20 objectifs afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions et de réfléchir sur de nouvelles façons de développer leurs activités.

Ainsi les objectifs de l'orientation stratégique A « Susciter l'envie d'agir », peuvent être l'occasion pour une association de protection de l'environnement d'établir dans quelle mesure elle peut accompagner le changement des acteurs avec lesquels elle n'a pas encore eu l'occasion de travailler.

Notre organisation est une tête de réseau sans liens directs avec des activités qui impactent la biodiversité, comment l'engager auprès de la SNB ?

Dans la mesure où leurs activités n'ont pas de liens directs avec la biodiversité, les têtes de réseaux peuvent avoir du mal à imaginer comment s'engager auprès de la SNB. Leur rôle est néanmoins essentiel pour la diffusion de messages et l'accompagnement au changement d'acteurs dont les impacts sur la biodiversité sont plus directs. Les têtes de réseaux ont également un rôle à jouer dans la multiplication des bonnes initiatives : elles constituent ainsi un acteur clé dans l'ambition générale de la SNB de faire de la biodiversité un enjeu partagé.

Les têtes de réseaux peuvent ainsi contribuer utilement à l'orientation stratégique A « Susciter l'envie d'agir ». Cet effort mené sur la sensibilisation, soutenu d'une montée en compétence au sujet de la biodiversité peut constituer le terreau d'un projet d'engagement à part entière pour ce type d'acteur.

CHAPITRE II
agir en faveur de la biodiversité

Mangrove en Nouvelle-Calédonie.
La mangrove est un écosystème de marais maritime que l'on trouve dans les Outre-mer français. Elle est l'un des écosystèmes les plus productifs en biomasse de la planète. La dégradation rapide de certaines mangroves est devenue préoccupante en raison de la perte de biodiversité qu'elle implique mais aussi parce que les mangroves assurent des services majeurs pour les populations vivant sur les côtes (production de ressources, protection dans les cyclones et tsunamis, etc.).

© Laurent Mignaux / MEDDE

L'objectif du second chapitre de ce guide est de faciliter l'engagement des acteurs en faveur de la biodiversité dans le cadre défini par la SNB. Vous y trouverez conseils, informations et témoignages d'acteurs qui vous aideront à définir et construire le projet en faveur de la biodiversité que vous pourrez soumettre à « reconnaissance SNB ».
Les conseils livrés dans ce chapitre s'adressent à tous, aussi bien aux organismes qui souhaitent initier leurs premières actions en faveur de la biodiversité qu'à ceux déjà engagés. Les premiers y trouveront tous les éléments pouvant les aider à développer pas à pas leurs initiatives. Les seconds y trouveront certainement matière à réflexion pour approfondir ou améliorer leurs initiatives actuelles.

P 24. MODE D'EMPLOI DU CHAPITRE II

P 25. REPÈRE 1. Impulser la dynamique

p. 25 Impliquez les personnes de votre organisme : des décideurs jusqu'à la base
p. 27 Informez-vous
p.28 Faites-vous aider

P 32 . REPÈRE 2. Dresser son état des lieux biodiversité

p. 33 Identifiez les enjeux liés à la préservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité dans le cadre de vos activités
p. 40 Hiérarchisez vos enjeux

P 46. REPÈRE 3. Définir la stratégie d'action de son organisme

p. 46 Construisez un programme d'actions
p. 52 Définissez une démarche intégrée et transversale au profit de la biodiversité

P 55. REPÈRE 4. S'organiser pour assurer la mise en oeuvre de son projet

p. 55 Développez une ingénierie de projet grâce à des moyens adaptés
p. 58 Prenez les dispositions nécessaires en termes d'évaluation

P 63. REPÈRE 5. Partager autour de son initiative

p. 63 Impliquez vos parties prenantes externes
p. 66 Misez sur les partenariats et les projets co-portés
p. 67 Partagez vos expériences

MODE D'EMPLOI
du chapitre II

Le chapitre II est composé de deux outils: le premier a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans l'élaboration de votre projet, le second poursuit un objectif plus précis, il vous aide à construire le programme d'action de votre projet.

LES 5 REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES
pour construire sa démarche en faveur de la biodiversité

L'objectif de ces cinq repères est de proposer une démarche à suivre à tous les organismes souhaitant s'engager. Ces repères sont l'occasion d'aborder des éléments de méthode sur des points clés de gouvernance (pilotage, concertation, participation, évaluation, etc.); ils contribueront à faire de votre initiative un succès.
Au fil des repères méthodologiques, vous retrouverez les symboles suivants :

La clé à molette vous indique ressources ou informations pratiques sur lesquelles vous pouvez vous appuyer pour construire votre projet.

Le drapeau a pour objectif d'attirer votre attention sur un conseil qui vise à vous simplifier la vie ou vous mettre en garde contre certaines idées reçues.

Les bulles signalent les retours d'expériences qui émaillent le texte de ce second chapitre. Ils mettent en évidence la façon dont tel ou tel projet a su apporter des réponses intelligentes aux questions soulevées dans le repère méthodologique auxquels ils se rapportent.

LA BOÎTE À IDÉES
pour construire son programme d'actions

La boîte à idées est un outil résolument tourné vers l'action et qui se présente sous la forme d'une base de données en ligne accessible depuis le site Internet du ministère de l'Ecologie. Pour chacun des vingt objectifs de la SNB, elle propose une sélection d'informations réparties sur trois niveaux :

- Les grands cadres d'action
- Les pistes pour l'action
- Les exemples d'actions déjà réalisées

Chapitre 1
impulser la dynamique

Le point de départ de votre projet en faveur de la biodiversité réside sûrement dans une envie d'agir partagée par quelques personnes de votre organisme. Une première étape peut consister à transformer cette envie en une véritable dynamique d'engagement. Pour cela, il s'agit d'assurer la mobilisation de l'ensemble de votre organisme. Cette phase d'impulsion doit aussi être le moment de s'informer au sujet de la biodiversité et des initiatives existantes dans votre secteur d'activité ou sur votre territoire.

Impliquez les personnes de votre organisme : des décideurs jusqu'à la base

La prise en compte et la valorisation de la biodiversité impliquent parfois des choix politiques et l'adoption de nouvelles manières de faire, qui sont susceptibles de bousculer les pratiques habituelles des organismes. Cette nouveauté, qui implique des efforts pour changer, peut se heurter à des réticences. Pour se prémunir contre cette menace sur la viabilité de votre projet, deux défis doivent être très tôt relevés :

- l'implication des décideurs de votre organisme
- l'implication du plus grand nombre de personnes de votre organisme

De l'implication des décideurs de l'organisme…

Qu'il s'agisse des élus pour les collectivités, des PDG ou chefs d'entreprises, des directeurs généraux pour les administrations publiques ou des conseils d'administration pour les associations et fondations, il est essentiel que le plus haut niveau hiérarchique de votre organisme participe à l'élaboration du projet et le soutienne dans la durée. C'est à cette condition que votre projet bénéficiera d'un portage politique fort. Cette volonté politique doit pouvoir s'observer au lancement du projet mais également en continu, tout au long de la vie du projet. Elle est nécessaire pour appuyer solidement les choix stratégiques et dresser un programme d'actions assorti de moyens adéquats.

Pour les grands organismes, il s'agit de manière plus générale qu'un maximum de personnels en situation d'encadrement participent au projet et le soutiennent.

Biodiversité :
les mots pour convaincre !

À l'occasion de l'Année internationale pour la biodiversité, NatureParif - l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France et le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ont organisé conjointement un colloque intitulé *Biodiversité, les mots pour convaincre.* **L**es Actes de ce colloque se présentent sous la forme d'un guide pratique pour convaincre: un élu, un chef d'entreprise, un responsable administratif ou un rédacteur en chef. Pour chaque profil à convaincre sont identifiés obstacles à surmonter et arguments à développer.

Un guide pour convaincre les élus

Le Réseau régional des gestionnaires de Languedoc-Roussillon a publié en 2010 un document de référence à destination des élus locaux *Les espaces naturels protégés : une chance pour le développement de nos territoires.* Ce guide a pour vocation de mettre en lumière, au-delà des objectifs de conservation et de protection de la biodiversité, les apports sociaux et économiques des espaces naturels protégés, apports souvent moins connus ou reconnus.

En toute logique, les efforts doivent en priorité être concentrés sur les personnes les plus susceptibles d'être impactées par le projet dans leurs activités quotidiennes. Mais la démarche doit sur le long terme s'appliquer à tous afin qu'une culture commune autour de la biodiversité puisse émerger au sein de votre organisme. La constitution de cette dernière aidera, en outre, à pérenniser votre démarche en faveur de la biodiversité en la rendant plus résistante aux changements d'effectifs.

Pour impliquer davantage la base de votre organisme dans votre projet, il est conseillé de mettre en place des mécanismes de concertation l'invitant à s'exprimer lors des phases clés du projet comme le choix des grands objectifs ou la définition du programme d'actions.

Pour assurer la mobilisation des décideurs de votre organisme, ces derniers doivent être convaincus par le projet et plus généralement par la nécessité d'agir pour la biodiversité. Pour cela, mener des actions de *sensibilisation, formation et d'accompagnement* au changement à leur égard est primordial.

… à celle du plus grand nombre autour de la biodiversité et du projet

Au-delà de l'implication des décideurs, il s'agit également que les acteurs qui forment la base la plus large de votre organisme - agents, salariés ou encore adhérents - soient concernés par la biodiversité et par votre projet d'engagement. Un travail d'information, de sensibilisation et de formation est également à mener auprès d'eux.

Biodiversité : des clés pour un débat

L'association Humanité et biodiversité et l'INRA (Institut national de recherche agronomique) ont coproduit un film intitulé La biodiversité, des clés pour un débat. En 22 minutes, des personnes venues de tous horizons apportent les éléments de débat : Pourquoi est-ce important ? Qui est concerné ? Quelles perspectives d'action ? Pas de leçon donnée, mais un appel à la réflexion et à l'engagement de toute la société. Un bon support pour initier une réflexion au sein de votre organisme !

Informez-vous

Les mobilisations en faveur de la biodiversité sont de plus en plus nombreuses. Sur votre territoire ou dans votre domaine d'activité, des projets en faveur de la biodiversité ont sûrement déjà été initiés. Il convient de les repérer pour s'en inspirer ou pour en rejoindre la dynamique. Pour connaître les initiatives à l'œuvre sur votre territoire, n'hésitez pas à vous informer auprès des collectivités : conseils régionaux ou départementaux, mairies, parcs naturels régionaux et des administrations compétentes en matière d'environnement telles les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les nombreuses associations de protection de l'environnement d'envergure nationale ou locale et les nombreux organismes gestionnaires d'espaces naturels peuvent également vous renseigner.

De manière plus générale, cette phase d'information doit également vous permettre de vous plonger dans la littérature existante en matière de biodiversité. De nombreux guides pédagogiques ou techniques concernant une variété de types d'acteurs, secteurs d'activités ou milieux naturels ont été publiés au cours des dernières années, ils sont susceptibles de vous aider à mieux appréhender la question de la biodiversité.

Inspirez-vous sans nécessairement copier !

S'il est capital que vous vous renseigniez sur les dynamiques qui existent dans votre secteur d'activité et sur votre territoire, il s'agit toutefois de garder en tête que votre engagement doit être le fruit d'une réflexion propre de votre organisme. Répéter une action entreprise ailleurs et par un autre acteur alors qu'elle ne répond pas à vos enjeux, impacts, besoins et potentialités, n'a bien entendu pas de sens et peut être contre-productif. L'expérience des autres doit être envisagée comme une source d'inspiration, mais, votre engagement doit se construire en fonction de vos activités et de votre contexte.

Quelques sites Internet utiles pour s'informer sur la biodiversité et les actions menées pour la préserver

Tout sur l'environnement est un portail qui rassemble plus de 50 000 liens vers les informations gratuites et disponibles en ligne sur les sites et portails des services publics.

NatureParif publie régulièrement de nombreux retours d'actions issus des collectivités.

Espaces Naturels est une revue de référence destinée aux acteurs de la gestion des territoires et des paysages. Tout organisme peut néanmoins y trouver des informations susceptibles de l'intéresser. Les auteurs y présentent, évaluent et discutent les expériences et savoir-faire issus des territoires et portent à la connaissance des intéressés les actualités, recherches, textes et initiatives dans ces domaines.

Mairie Conseils est un site d'information pour les élus des communes et intercommunalités. S'il n'y a pas d'entrée spécifique « biodiversité », vous y trouverez de nombreux conseils et échanges d'expérience sur la préservation de la nature dans la rubrique « développement durable ».

La plate-forme mondiale « Entreprises et biodiversité » de la convention sur la diversité biologique (CDB) est une plate-forme qui vise à promouvoir les initiatives prises par les entreprises qui soutiennent la conservation de la nature et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques (sites en langue anglaise).

Dans un esprit similaire, le World business council for sustainable development (WBCSD) est une coalition de 190 compagnies internationales unies par un engagement commun de développement durable. De nombreuses informations par secteurs d'activités sont en ligne sur cette plateforme.

Les sites des associations Orée et Entreprises pour l'environnement proposent également de nombreuses ressources pour les entreprises qui souhaitent s'engager pour la biodiversité.

Faites-vous aider

De nombreux bureaux d'études et associations, nationales ou locales, présents sur tout le territoire peuvent vous accompagner tout au long de la construction de votre projet en vous aidant notamment à conduire votre état des lieux, mieux cerner vos enjeux et élaborer votre programme d'actions. Les solliciter dès les premières phases de votre projet est utile et vous permettra d'éviter certains écueils, de surmonter des obstacles… bref, de vous faire gagner en pertinence et en efficacité !

Zoom sur le tissu associatif

La France abrite un réseau dense et actif d'associations de protection de la nature. Ces associations souvent partenaires des services de l'Etat et des collectivités territoriales dans la gestion des espaces naturels, constituent une source de compétences naturalistes et d'expertise environnementale précieuses. Dans ce riche vivier, il est possible de distinguer des associations à représentation nationale (Comité français de l'UICN, WWF France, Fondation Nicolas Hulot, Humanité et biodiversité) et les réseaux d'associations à représentation locale (France nature environnement), Ligue de protection des oiseaux, les centres permanents d'initiatives pour l'environnement, Réserves naturelles de France, Les conservatoires d'espaces naturels, fédération des conservatoires botaniques nationaux.

Retour d'expérience

Mobiliser les élus des petites communes rurales : retour d'expérience du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Val d'Authie sur la démarche des Atlas de la biodiversité communale (ABC)

La démarche ABC lancée à l'initiative du ministère chargé de l'écologie a pour objectif de sensibiliser et mobiliser durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité via la réalisation d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, un Atlas de la biodiversité, élaboré avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires.

Après avoir pris connaissance du projet des Atlas de la Biodiversité Communale via la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) du Nord-Pas-de-Calais, le CPIE Val d'Authie a informé 3 communes de son territoire de l'existence de ce projet et leur a proposé d'éventuellement les accompagner dans leur démarche. Fin 2010, le CPIE Val d'Authie s'est finalement vu confier par la DREAL l'accompagnement de ces 3 communes : Auxi le Château, Buire au Bois et Willencourt pour la réalisation de leur ABC.

Le CPIE Val d'Authie a pu mobiliser ces 3 communes rurales sur ce projet grâce à plusieurs facteurs cumulés :

- Son implantation locale permettant de bien connaître les attentes et les besoins des élus locaux
- La présentation de la démarche et de ses avantages aux maires de chaque commune
- L'accompagnement des communes dans leur candidature à la démarche ABC
- La recherche de financements et le montage du dossier pour la phase d'inventaires.

La principale difficulté rencontrée a été le financement du projet puisque des communes rurales de quelques centaines d'habitants pouvaient difficilement s'impliquer financièrement. Le CPIE Val d'Authie et la DREAL du Nord-Pas-de-Calais ont donc sollicité un financement européen (FEDER) avec le CPIE en tant que porteur de projet.

Pour ces communes rurales, l'accompagnement par le CPIE lié à la recherche de financements et au montage du dossier, a été le facteur déclencheur du « passage à l'acte » pour les élus. En effet, 2 des communes accompagnées n'ont pas d'agents pouvant prendre en charge cette ingénierie de projet qui a permis l'utilisation de fonds européens (FEDER) sur ces communes. Cette ingénierie de projet devrait pouvoir être mieux prise en compte et intégrée dans les futurs projets car la recherche de financements est un préalable indispensable à leur mise en œuvre. Or, l'absence de technicien, notamment dans le domaine de l'environnement, dans les petites communes les pénalise pour la mise en œuvre de projets.

Au final, le travail conduit avec les 3 communes permet à chacune d'entre elles de disposer d'un atlas de sa biodiversité dont elle pourra tenir tenir compte en amont de tous ses projets structurants. Cet atlas lui permettra également de pouvoir gérer la biodiversité de façon plus favorable ou encore de pouvoir la valoriser en communicant sur ses richesses naturelles. Toutes ses actions seront définies et travaillées en concertation entre les élus de la commune et le CPIE pour aboutir à un plan d'action concerté en faveur de la biodiversité.

Contact: celine.fontaine@cpie-authie.org
Photo: Inventaire ornitologique d'une commune.

Retour d'expérience

Mobiliser les salariés et s'engager avec eux pour la biodiversité : Idée Alsace et la journée «Mon entreprise s'engage pour la biodiversité, j'y participe».

Idée Alsace est un réseau d'entreprises alsaciennes (120 entreprises, soit 20 000 salariés) engagées dans le développement durable. Il se veut un laboratoire permanent d'expérimentation de démarches de développement durable, pour la performance des entreprises et celle du territoire.

Lors de leur adhésion, les entreprises signent une Charte d'Engagement qui les oblige à une amélioration continue de leurs pratiques. Cet effort d'amélioration est mesuré par une Visite d'Habilitation reconduite tous les 3 ans, qui permet de réaliser un diagnostic complet sur toutes les thématiques de développement durable : économique, sociale, sociétale, environnementale, et de gouvernance. Pour aider les entreprises dans cette démarche de progrès, Idée Alsace leur propose : formations, accompagnements collectifs et partage d'expériences.

En 2011, la biodiversité fait l'objet d'un focus particulier au sein d'Idée Alsace avec pour ambition d'amener les entreprises à intégrer ce sujet, pourtant loin de leurs préoccupations quotidiennes. En début d'année, un rendez-vous stratégie a été organisé à destination des dirigeants des entreprises membres sur le thème « Biodiversité et Entreprise », avec intervention d'experts scientifiques et économistes.

L'action «Mon entreprise s'engage pour la biodiversité, j'y participe» a permis de faire le lien avec les salariés. L'objectif était que chaque entreprise prenne un engagement en faveur de la biodiversité en concertation avec ses salariés. 29 entreprises ont participé. C'est ainsi que 650 salariés ont été sensibilisés à la préservation de la biodiversité autour des enjeux du territoire alsacien et des rôles possibles d'une entreprise et de ses salariés.

L'équipe d'Idées Alsace au salon Pollutec 2011 présentant le prix reçu pour l'action «Mon entreprise s'engage pour la biodiversité, j'y participe».

Dans chaque entreprise participant à l'événement, Idée Alsace, avec l'appui d'ECO-conseillers en formation, est intervenue lors d'une journée dédiée pour sensibiliser les salariés sous forme d'un atelier participatif ; puis étaient proposés 5 engagements concrets possibles pour leur entreprise :

- Protection d'un espace naturel alsacien par la participation à l'acquisition d'une parcelle de terrain géré par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Retour d'expérience

- Partenariat avec une association locale de préservation de l'environnement sous différentes formes.
- Travail sur travail sur l'aménagement du site de l'entreprise : plantation de vergers, mare, prairie fleurie, ruches, etc.
- Participation de l'entreprise et des salariés à un chantier nature à proximité du site.
- Promotion des circuits locaux par la mise en place de la livraison de paniers de légumes.

L'entreprise a décidé avec ses salariés, souvent par un vote, de l'engagement qu'elle prendrait. Enfin, symboliquement, une plantation d'arbustes d'essences locales, réalisée par les salariés et le dirigeant, a clôturé la journée.

L'objectif global de cette action inter-entreprises était de favoriser la compréhension du concept de biodiversité au sein des entreprises. Elle a été un moyen pour sensibiliser les salariés aux enjeux globaux mais aussi et surtout locaux en matière de biodiversité. Les salariés ont été très réceptifs, beaucoup ont également posé des questions sur leur impact en dehors de leur entreprise : comment dois-je jardiner, quels produits me faut-il privilégier dans mes achats quotidiens, etc… Au-delà de salariés, ce sont donc des citoyens qui ont également été sensibilisés. Quant aux dirigeants, ils ont reconnu avoir évolué sur leur perception de cet enjeu pour l'entreprise. L'action se prolonge aujourd'hui par la mise en place d'un accompagnement collectif sur le thème de la biodiversité, destiné à l'ensemble des entreprises membres.

Contact: geraldine.gies@ideealsace.com

Action menée avec les salariés dans le cadre de l'opération « Mon entreprise s'engage pour la Biodiversité, j'y participe»,

Chapitre 2
dresser son état des lieux biodiversité

La réalisation d'un état des lieux en matière de biodiversité est un moment clé pour un organisme qui souhaite s'engager. Moment de réflexion, l'état des lieux doit permettre à votre organisme de questionner ses activités afin d'identifier ses enjeux par rapport à la préservation et à la valorisation de la biodiversité.

Dresser son état des lieux en matière de biodiversité, ce n'est pas obligatoirement dresser un diagnostic exhaustif sur l'état de la biodiversité sur un territoire donné. Ainsi, tout organisme, quels que soient ses moyens, son niveau de compétence sur le sujet de la biodiversité ou la nature des rapports (directs ou indirects) qui le relie au monde vivant, peut s'engager dans un état des lieux.

La qualité de votre état des lieux conditionne grandement la valeur globale de votre engagement. Il s'agit ainsi de prendre le temps nécessaire à sa réalisation et d'y allouer des moyens adéquats. Pour le dresser, n'hésitez pas à vous entourer de personnes compétentes : associations ou bureaux d'études.

Réaliser un état des lieux en matière de biodiversité, c'est à la portée de tous !

Un état des lieux en matière de biodiversité ce n'est pas (qu') une histoire de moyens.
De toute évidence, plus il mobilise d'investissements humain, technique et financier, plus un état des lieux est susceptible d'aboutir à une vision précise des enjeux. Cependant, un bon état des lieux peut également se faire sur la base d'une économie de moyens importante. Pour les petits organismes, un simple dialogue nourri entre les personnes de l'organisme (et, éventuellement, enrichi de l'intervention d'un professionnel) sur leurs activités peut permettre d'alimenter une réflexion pertinente au sujet de la biodiversité.

Réaliser un état des lieux en matière de biodiversité n'est pas réservé aux acteurs dont les activités ont un lien direct avec la nature.
Pour certains organismes, un état des lieux cherchant à établir les enjeux prioritaires en matière de valorisation de la biodiversité peut s'accompagner d'un diagnostic concret de l'état de la biodiversité sur un territoire donné. Pour un agriculteur, par exemple, disposer d'un état de la biodiversité sur une parcelle peut s'avérer essentiel. D'autres organismes, nombreux, ne sont cependant pas concernés par ce type de diagnostic. Cela ne les empêche pas de mener une réflexion en interne sur leurs impacts et les actions favorables à mener pour la biodiversité. Pour ces organismes, il s'agit de chercher comment leurs activités peuvent de manière indirecte œuvrer en faveur de la biodiversité, par exemple en sensibilisant leurs membres, adhérents, collaborateurs, partenaires ou fournisseurs et en les incitant à agir.

Réaliser un état des lieux en matière de biodiversité n'est pas réservé qu'aux organismes experts sur le sujet de la biodiversité.
Parce que les activités humaines sont liées de mille façons au monde du vivant, la réalisation d'un état des lieux peut conduire un organisme à des niveaux de questionnements très fins qui sous-tendent une certaine expertise sur la biodiversité. Les organismes débutants, ou ne disposant pas d'une telle expertise, peuvent néanmoins se lancer eux aussi dans un état des lieux. À hauteur de leurs compétences et savoirs, ils établiront pour eux-mêmes leurs enjeux. Et, c'est en se lançant dans l'action qu'elles acquerront une expertise susceptible de les mener à l'avenir vers un questionnement plus détaillé sur les liens entre leurs activités et la biodiversité. Dans le sens inverse, la réalisation d'un état des lieux n'est pas réservée qu'aux débutants. La tenue d'un regard critique sur ses propres activités est toujours utile, même pour des organismes qui ont intégré la biodiversité comme un axe structurant de leur politique.

Identifiez les enjeux liés à la préservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité dans le cadre de vos activités

Si tous les organismes peuvent participer à la préservation et à la valorisation de la biodiversité, chacune peut le faire de manière différente en fonction de ses activités. Pour comprendre comment agir, il convient d'identifier les enjeux propres à son organisme. Plusieurs pistes vous sont ci-après livrées pour mener à bien ce travail d'identification des enjeux:

- Cerner le contexte législatif et réglementaire
- Diagnostiquer la biodiversité présente sur le territoire de ses activités
- Comprendre les liens d'interdépendance entre les activités de son organisme et la biodiversité
- Questionner ses activités à l'aune des différents défis posés par la SNB

En fonction de l'identité de votre organisme, certaines de ces pistes trouveront un écho particulier, d'autres se révèleront inadaptées. Il s'agit donc de ne retenir et de vous inspirer que de ce qui est pertinent pour votre organisme.

Cerner le contexte législatif et réglementaire

Le corpus légal et réglementaire constitue une première base qui peut vous aider à définir vos enjeux. Certaines activités sont de plus en plus régies par des exigences légales en matière de biodiversité. Les identifier et les comprendre peuvent vous permettre de faire un premier audit de vos activités. La partie réglementaire d'un état des lieux doit se faire en fonction de la nature des activités exercées par l'organisme et la localisation de ces mêmes activités. Cette partie de l'état des lieux peut être relativement facile à réaliser et utile pour les organismes dont les activités sont clairement encadrées par des textes précis. Elle peut s'avérer plus complexe dans des cas où les sources du Droit sont plus diffuses. L'intérêt n'est donc pas obligatoirement de tendre vers l'exhaustivité mais de repérer les exigences clés et d'identifier les incidences qu'elles peuvent avoir sur les territoires de vos activités.

Au terme de ce travail d'identification de la règlementation deux cas de figure :

- Vos activités ne sont pas en règle avec la loi: votre volonté d'engagement en faveur de la biodiversité doit alors se concentrer en priorité sur une mise en conformité de vos activités.

■ Vos activités sont déjà en règle avec la loi : il peut alors être pertinent de déterminer de quelle manière votre organisme pourrait s'engager de manière à aller au-delà de ce qu'on attend de lui au niveau réglementaire et élargir ainsi sa responsabilité sociétale. Dans ce cadre, les entreprises peuvent notamment s'engager pour anticiper la réglementation, voire la faire avancer en innovant. Ce faisant, les entreprises sont notamment susceptibles de mieux se préparer à tirer avantage de l'évolution des marchés.

Le dispositif de reconnaissance de la SNB accorde une importance particulière à l'additionnalité des projets. Ainsi, toute initiative visant simplement à mettre en conformité un organisme au regard des exigences réglementaires est utile mais ne saurait être « reconnue » comme un engagement à la SNB.

Quelques repères : la réglementation française sur la biodiversité

La réglementation française en matière de biodiversité se comprend dans le contexte plus général du droit de l'environnement. Rapide panorama des principaux textes qui encadrent la préservation de la biodiversité en France :

La charte de l'environnement donne une valeur constitutionnelle à la préservation de l'environnement et reconnaît le patrimoine naturel comme notre patrimoine commun. Elle considère notamment que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles. Elle proclame aussi le droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

La Convention internationale sur la diversité biologique (CDB) engage la France auprès de la communauté internationale. Elle n'est pas traduite dans le Droit français mais ses deux protocoles: le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques vont pour leur part entraîner des obligations réglementaires.

Les Directives communautaires telles la Directive cadre sur l'eau, la Directive « habitats faune, flore», la Directive « oiseaux» ou la directive-cadre stratégie milieu marin sont les principaux textes qui engagent la France sur la préservation de la biodiversité auprès de ses partenaires de l'Union européenne. Elles sont traduites dans le Code de l'environnement français.

Le Code de l'environnement constitue la principale source du Droit français de l'environnement. En fonction de vos activités, d'autres Codes contiennent des dispositions particulières en matière d'environnement et de protection de la nature: Code général des collectivités territoriales, Code de l'urbanisme, Code minier, etc.

Les lois Grenelle I et Grenelle II sont les dernières lois à avoir été codifiées dans le Code de l'environnement. Elles renforcent les dispositions existantes et fixent de nouvelles exigences que tout acteur souhaitant s'engager pour la biodiversité est appelé à prendre en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA RÈGLEMENTATION

consultez le site Internet de Légifrance, le service public de la diffusion du droit par l'Internet et reportez-vous aux nombreuses études existantes par secteurs ou types de milieux.

Diagnostiquer la biodiversité présente sur le territoire de ses activités

Pour les organismes dont les activités sont étroitement liées à l'exploitation de ressources naturelles ou sont territorialisées de manière forte, la tenue d'un état des lieux peut conduire à la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité présente sur les lieux d'activités (parcelle, sites, territoire). Ce diagnostic vise à mieux comprendre l'écologie, les dynamiques et les enjeux de préservation qui sont propres aux lieux de vos activités.

Il s'agit dans un premier temps de recueillir les informations vous permettant de caractériser la biodiversité qui vous entoure, puis en fonction du contenu de ces informations, de les compléter par des inventaires et études nécessaires à la réalisation d'un diagnostic complet.

Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les associations locales de protection de l'environnement peuvent également mettre à votre disposition des informations qui vous permettent de mieux comprendre les enjeux « biodiversité » du territoire dans lequel vous développez vos activités.

Où récupérer les informations existantes sur la biodiversité présente sur mes lieux d'activité ?

Le site Internet de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) est un outil précieux pour la connaissance et la gestion du vivant. Il met en ligne les informations relatives au patrimoine naturel en France (espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique) et son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum national d'histoire naturelle et du réseau de ses organismes partenaires.

Plusieurs collectivités se sont aujourd'hui dotées d'observatoires locaux de la biodiversité. Observatoires régionaux, départementaux ou communaux constituent des mines d'informations sur la biodiversité des territoires souvent accessibles par Internet. Les collectivités ont également dressé nombre de diagnostics territoriaux de développement durable et d'inventaires biodiversité au cours de ces dernières années. Ce sont là des sources d'informations importantes à utiliser.

La réalisation d'un tel diagnostic doit vous conduire à mieux connaître les milieux naturels dans lesquels s'inscrivent vos actions et à en comprendre les enjeux : ces milieux sont-ils en bon état de conservation ? Abritent-ils des espèces menacées ? En somme, l'objectif est de dresser « l'état de santé » de la biodiversité avec laquelle vous êtes en interaction. Pour certains organismes, ce seul travail permettra d'enclencher un programme d'actions autour de mesures correctives visant à remédier à un mauvais état de la biodiversité.

Remarque importante : caractériser la biodiversité présente sur une parcelle, un site ou un territoire est une étape importante mais il faut toujours garder à l'esprit que le vivant s'inscrit dans des dynamiques d'échanges larges qui ignorent les frontières tracées par l'humain. Ainsi, pour bien appréhender les enjeux de la biodiversité sur un territoire, il s'agit souvent de replacer les réflexions à des échelles qui considèrent les interactions de la biodiversité (à l'échelle d'un écosystème par exemple ou d'un bassin versant).

C’est en diagnostiquant la biodiversité présente sur les lieux de leurs activités que les agricutleurs peuvent le plus utilement dresser leurs enjeux. Plusieurs outils permettent aujourd’hui aux agriculteurs de dresser leur état des lieux biodiversité.

Outils de diagnostic à disposition du monde agricole

L’Indicateur de biodiversité des exploitations (IBEA) : l’IBEA a été créé par l’association France nature environnement (FNE), en partenariat avec l’enseignement agricole et la recherche. C’est un outil pédagogique pour les lycées agricoles qui évalue l’impact des pratiques agricoles sur la biodiversité. La fédération a également publié un rapport sur les espaces de nature dans les exploitations agricoles (haies, mares, bosquets...).

La méthode « Intégrer la biodiversité dans les systèmes d’exploitations agricoles » (IBIS) propose une démarche cadrée, des repères et des clés de raisonnement, à destination des agents du développement agricole amenés à conseiller les agriculteurs sur la gestion de la biodiversité.

Le Diagnostic DIALECTE développé par l’association Solagro est un outil de diagnostic agro-environnemental d’exploitation agricole qui permet une évaluation simple et globale des impacts - positifs et négatifs - de l’exploitation sur son environnement.

L’indicateur de durabilité des exploitations agricoles (IDEA) est un outil de diagnostic plus global sur le développement durable des exploitations (il ne concerne pas spécifiquement les questions de biodiversité même s’il les aborde). Il intègre une échelle agro-écologique, une échelle socio-territoriale et une échelle économique pour apprécier, à l’aide d’indicateurs chiffrés, les forces et les faiblesses du système de production, et identifier des voies d’amélioration vers plus de durabilité.

Comprendre les liens d'interdépendance entre les activités de son organisme et la biodiversité

Un état des lieux ambitieux doit engager votre organisme sur la voie de la compréhension des rapports multiples qui relient ses activités au monde vivant. Comprendre les liens d'interdépendance entre les activités de son organisme et la biodiversité, c'est mesurer des liens d'impacts et de dépendance.

- Mesurer les liens d'impacts de ses activités sur la biodiversité, c'est chercher à identifier comment vos activités influent sur l'état du vivant. On parle souvent d'impacts « négatifs » dès lors qu'une activité tend à dégrader la biodiversité ou d'impacts « positifs » lorsque les activités tendent au contraire à la protéger et à la valoriser. Dans les faits, la différence entre impacts négatifs et positifs est souvent moins nette. Il s'agit surtout de chercher dans quelle mesure l'influence des activités est soutenable ou non au regard de la résilience des milieux impactés.

- Mesurer les liens de dépendance de ses activités à la biodiversité, c'est mesurer dans quelle mesure les activités de son organisme sont tributaires du monde vivant. L'enjeu de l'accès à des ressources naturelles et à des matières premières constitue souvent la face la plus visible des liens de dépendance des activités humaines à la biodiversité (ex: la nécessité pour une entreprise de cosmétologie d'avoir accès à une espèce végétale dont elle a besoin pour la fabrication de ses produits). La prise en compte des services rendus par les écosystèmes indique que cette dépendance est en réalité plus complexe et parfois mésestimée (ex: une collectivité qui bénéficie d'une protection contre les inondations grâce aux services de régulation que lui offre une zone humide avoisinante).

Pour bien comprendre les relations d'impacts et de dépendance de ses activités, il s'agit de se poser les bonnes questions et de tenter d'y apporter des réponses satisfaisantes. Cela peut s'avérer complexe, notamment pour les organismes qui ont peu d'expérience en matière de biodiversité ou pour les grands organismes (grandes entreprises, collectivités) dont les liens à la biodiversité sont complexes car multiples. Vous faire aider par un professionnel (bureau d'études ou association) peut considérablement enrichir votre démarche.

Les six questions suivantes devraient vous permettre d'entrer dans un processus d'auto-évaluation des liens d'impacts et de dépendance de votre organisme à la biodiversité. En tentant d'y apporter des éléments de réponses, vous commencerez peut-être à identifier quelques enjeux pour votre organisme.

QUESTION 1.

Vos activités ont-elles une incidence négative sur la biodiversité ? Si oui, comment pensez-vous que les activités de votre organisme participent aux grandes pressions sur la biodiversité (destruction et dégradation des habitats naturels, surexploitation des ressources, pollutions, espèces envahissantes, changement climatique) ? Des actions sont-elles engagées pour corriger ces impacts ?

QUESTION 2.

En considérant une sphère plus large des responsabilités, votre organisme a-t-il un impact indirect négatif sur la biodiversité, notamment via ses relations avec d'autres acteurs (fournisseurs, partenaires, clients, etc.) ?

QUESTION 3.

Votre activité a-t-elle un impact positif direct ou indirect sur la biodiversité (par exemple en incitant d'autres acteurs à agir) ? Si oui, dans quelle mesure peut-elle renforcer cet impact positif ?

QUESTION 4.

La viabilité des activités de votre organisme dépend-elle du vivant, de sa richesse et de son fonctionnement ? Quelles activités sont concernées et dans quelle mesure ?

QUESTION 5.

L'accès à des ressources naturelles est-il clé pour vos activités ? La dégradation des services écosystémiques, ou leur maintien en bonne santé, peuvent-ils avoir une incidence sur vos activités ?

QUESTION 6.

Avez-vous été confrontés à des questionnements de vos clients, fournisseurs, administrés ou d'associations sur votre activité et ses rapports à l'environnement ?

Quelques outils pour vous permettre d'aller plus loin dans la définition de vos liens d'interdépendance à la biodiversité

EBE Vie est un outil Internet simple et pratique conçu par le ministère de l'Ecologie pour permettre aux entreprises, quelle que soit leur taille, de mesurer les impacts positifs ou négatifs de leurs activités sur la biodiversité, leurs liens de dépendance avec les services rendus par les écosystèmes ainsi que les risques et opportunités qui en découlent. L'atout de cet outil est qu'il permet d'établir pour chaque fonction de votre organisme (finances, ressources humaines, marketing, etc.) le niveau de sensibilité/vulnérabilité à la biodiversité ainsi que le niveau d'impact. Tourné vers la pratique, cet outil vous propose quelques pistes pour construire un programme d'actions.

L'Evaluation des services rendus par les écosystèmes aux entreprises (ESR) est un outil qui permet aux entreprises de comprendre et de mettre en évidence les interactions entre l'évolution des écosystèmes qui les entourent et la réalisation de leurs objectifs économiques. L'ESR est donc un outil au service de la stratégie d'entreprise, qui complète utilement les systèmes de management environnementaux existants.

L'Indicateur d'Interdépendance de l'Entreprise à la Biodiversité (IIEB) a été développé par un groupe de travail Orée - Institut français de la biodiversité (IFB, structure désormais intégrée dans la Fondation pour la biodiversité) regroupant des entreprises, des collectivités et des représentants des milieux associatifs, scientifiques et universitaires. De manière simple et adaptable à tous types d'organisations, il s'agit d'appréhender les interactions de l'activité avec la biodiversité et les enjeux stratégiques qui en découlent. L'outil est présenté dans le guide Intégrer la biodiversité dans la stratégie des entreprises, il est illustré par 24 retours d'expérience d'entreprises et de collectivités.

Questionner ses activités à l'aune des différents défis posés par la SNB

Parce que la SNB constitue un cadre d'actions partagé par l'ensemble des acteurs de la société, une façon utile et pragmatique de réaliser ou de compléter son état des lieux en matière de biodiversité peut consister à réfléchir à mettre ses activités au défi des 6 orientations stratégiques de la SNB.

Cette façon de construire un état des lieux vise à identifier dans quelle mesure vos activités peuvent contribuer à la réalisation des défis de la SNB. En tentant de répondre à une ou plusieurs des 6 grandes questions posées par les orientations de la SNB, tout organisme, quels que soient son domaine d'activité, sa taille, ses compétences, peut identifier de manière pragmatique quelques enjeux clés qui la concernent.

ORIENTATION STRATÉGIQUE A :
susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

- Comment notre organisme peut-il rendre d'autres acteurs plus convaincus et impliqués dans la préservation de la biodiversité ?

ORIENTATION STRATÉGIQUE B :
préserver le vivant et sa capacité à évoluer

- Comment notre organisme peut-il améliorer l'état de la biodiversité et lui permettre d'évoluer : espèces, habitats, nature, services rendus par les écosystèmes pour l'homme ?

ORIENTATION STRATÉGIQUE C :
investir dans un bien commun, le capital écologique

- Comment notre organisme peut-il participer à une recapitalisation écologique du territoire ?

ORIENTATION STRATÉGIQUE D :
assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

- Comment notre organisme peut-il s'assurer davantage que ses pressions ou prélèvements sur la biodiversité permettent un accès durable aux ressources ?

ORIENTATION STRATÉGIQUE E :
assurer la cohérence des politiques et l'efficacité des actions

- Comment notre organisme peut-il améliorer l'efficacité de sa politique ou de sa stratégie (en cohérence avec ce qui a été fait jusqu'alors par notre propre organisme mais aussi par d'autres acteurs) pour mieux protéger la biodiversité ?

ORIENTATION STRATÉGIQUE F :
développer, partager et valoriser les connaissances

- Comment notre organisme peut-il participer, par la recherche, l'expertise, la formation, l'information à ce que la société prenne conscience des liens qui la relient au vivant ?

Hiérarchisez vos enjeux

Le travail de questionnement de vos activités au regard des enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité a peut-être conduit votre organisme à identifier une somme importante de leviers d'action. Cela est potentiellement vrai pour les organismes de grande taille. Or, s'engager sur tous les domaines à la fois peut s'avérer complexe. Il convient ainsi de hiérarchiser vos enjeux.

La façon dont vous définissez le degré de priorité accordé à chacun de vos enjeux appartient à votre organisme. Il est cependant recommandé aux organismes de faire ce choix en prenant en considération la combinaison de trois grands critères : les effets escomptés sur la biodiversité, la faisabilité, la minimisation des risques et l'optimisation des opportunités.

- **Valoriser les enjeux qui pourront avoir les meilleurs effets sur la conservation et la valorisation de la biodiversité.**

En toute logique, il s'agit d'accorder la priorité aux enjeux qui peuvent se prêter aux actions les plus efficaces pour préserver la biodiversité. Si elle coule de source, cette question peut être délicate à trancher pour les organismes dont les activités ont des liens multiples avec la biodiversité. Privilégier tel ou tel type d'action implique donc un parti pris que votre organisme doit être en mesure de justifier, notamment en se raccrochant aux résultats de son état des lieux « biodiversité ».

- **Valoriser les enjeux qui pourront se prêter à la mise en œuvre effective d'actions**

Parmi la totalité de ses enjeux, votre organisme identifiera sûrement ceux susceptibles de se prêter plus facilement à une déclinaison en actions. D'autres enjeux vous paraîtront en revanche bénéficier d'une marge de manœuvre plus faible. Sans renoncer à un certain degré d'ambition, votre organisme doit donner la priorité aux enjeux les plus aptes à être transformés en actions concrètes et dotés d'une forte probabilité de réussite.

- **Valoriser les enjeux qui vous permettront de tirer avantage de votre engagement en faveur de la biodiversité.**

À chaque enjeu peut être rattachée une somme de risques et d'opportunités. Les risques sont toutes les complications auxquelles s'expose votre organisme s'il n'agit pas davantage en faveur de la biodiversité. Les opportunités sont au contraire toutes les occasions d'action qui permettent d'envisager la valorisation, la protection et la restauration de la biodiversité comme un atout de développement pour votre organisme. Les enjeux auxquels votre organisme peut donner la priorité sont ceux qui permettent au mieux de minimiser les risques et d'optimiser les opportunités.

Risques et opportunités en matière de biodiversité : quelques exemples

Les risques et opportunités liés à la disponibilité des ressources et des services écosystémiques.
Pour tous les acteurs économiques, la maîtrise des coûts de processus de production est conditionnée par la disponibilité et les coûts des matières premières. Réduire la consommation des ressources et gérer de manière écologique les espaces qui les fournissent peut s'avérer avantageux.
Pour les collectivités, la dégradation des milieux naturels peut impliquer des dépenses coûteuses. C'est notamment le cas pour les politiques de l'eau. A contrario, miser sur les services rendus par les écosystèmes tels que l'épuration naturelle de l'eau peut s'avérer une solution permettant des économies substantielles et une gestion durable de la ressource sur le long terme.

Les risques et opportunités réglementaires et financiers.
La mise en place progressive d'amendes, droits d'usage, d'autorisations d'exploiter, constituent un risque pour les organismes qui ne se décident pas à monter en puissance sur la thématique biodiversité. L'anticipation de la réglementation vous permet au contraire d'avoir un train d'avance. Agir en faveur de la biodiversité peut également vous permettre d'accéder à des sources de financement nouvelles (accès à certains crédits bancaires, subventions publiques, etc.)

Les risques d'image et de réputation.
Pour les acteurs privés, l'absence de prise en compte de la biodiversité peut fermer la porte de certains marchés émergents et peser de manière négative sur les liens avec les clients de plus en plus sensibilisés aux enjeux écologiques. A contrario, les initiatives prises en faveur de la biodiversité montrent les valeurs et l'engagement citoyen de votre organisme.
Pour les collectivités, mener une politique en faveur de la biodiversité, ou au contraire la laisser se dégrader, a une incidence directe sur la perception de la qualité de leur cadre de vie par vos administrés.

Retour d'expérience

Dresser un diagnostic agro-écologique et redéfinir son modèle d'exploitation : M.Guillemaut, agriculteur-éleveur et la démarche ViVaTerr.

Monsieur Guillemaut est agriculteur-éleveur en Bretagne sur une surface de 78 ha. Il a longtemps pratiqué une agriculture classique, considérant que son métier consistait à produire des biens alimentaires exclusivement. Cependant, il a progressivement pris conscience de la dimension beaucoup plus globale et systémique de son activité, qui pouvait avoir des impacts – positifs ou négatifs – sur l'ensemble du territoire. Il a donc commencé à réfléchir sur son modèle d'exploitation.

Pour mener à bien son diagnostic, il a sollicité les conseils d'une entreprise indépendante spécialisée en agri-écologie qui lui a proposé de suivre le programme ViVaTerr ® pour « Vies, Valeurs, et Territoires ». Le diagnostic compris dans ce programme a été réalisé par un binôme ingénieur agronome-ingénieur écologue en trois axes : une étude agricole (analyse des pratiques et des démarches de l'exploitation, intrants), une étude écologique (analyse spatiale et fonctionnelle, repérage des trames vertes et bleues, etc.), et une étude socio-économique (fondée sur l'évaluation et la valorisation des services écologiques). Cette démarche permet ainsi d'évaluer les enjeux en termes de préservation de la biodiversité, tout en gardant en objectif les performances économiques et sociales de l'agriculteur.

Ce travail lui a permis d'analyser le fonctionnement de son activité, intégré dans une matrice plus globale qu'est le territoire. Les premières actions initiées sur l'axe agronomique l'ont conduit à réduire de plus de moitié l'utilisation d'intrants (produits phytopharmaceutiques, engrais, …), sans pour autant avoir diminué son niveau de production. Ses revenus ont rapidement augmenté. La deuxième étape, initiée l'année dernière et en cours de développement, consiste à optimiser la production de services écosystémiques, afin de travailler vraiment au sein des écosystèmes, avec la biodiversité.

Selon cet agriculteur engagé « Mon entreprise est un élément indispensable aux fonctionnalités écologiques du territoire, et ma responsabilité n'est pas seulement agricole. L'intérêt du diagnostic réalisé a été de partir de l'exploitation dans son ensemble, et de s'interroger conjointement sur les dimensions économiques, agronomiques, écologiques et sociales. Chaque réflexion au sujet de la biodiversité et de l'agriculture gagnerait à prendre en compte ces quatre dimensions. La démarche que j'ai suivie m'a permis d'analyser l'ensemble des interrelations avec le milieu vivant dont je suis intimement dépendant. Le travail en groupe, avec d'autres agriculteurs convaincus que l'avenir de l'agriculture passera par l'écologie, est aussi un élément déterminant. Nous avons une communauté de destin et une communauté d'intérêt avec l'ensemble des espèces vivantes d'un territoire, humaine et non-humaine. Humanité et biodiversité ne peuvent être séparées, et l'agriculture est le meilleur signe de cette synthèse. Je suis convaincu que nous pouvons montrer la voie. »

Contact: pat@dervenn.com

Opération diagnostic dans une exploitation agricole.

Retour d'expérience

Fonder le projet de territoire sur la nature et le paysage : le diagnostic territorial de la Ville de Blanquefort.

La Ville de Blanquefort en Gironde (14 500 habitants) a sollicité le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Gironde afin d'élaborer ensemble un cadre « nature et paysage » pour la stratégie municipale de développement territorial. Ce travail partenarial a permis d'identifier les continuités écologiques et paysagères (trames vertes et bleues à l'échelle des grands paysages comme à celle des espaces de proximité) à préserver, le maillage à établir entre elles notamment en milieu urbain, les menaces et opportunités les concernant ainsi que des actions à mener, tant en matière de planification que de projets opérationnels.

Affirmer la place primordiale de la nature et du paysage dans le projet territorial d'une commune nécessite, au préalable, de les connaître. A partir d'un travail de terrain et d'une vue aérienne de la commune, l'ingénieur écologue et le paysagiste-urbaniste du CAUE ont repéré, avec les élus et les services municipaux, 7 grandes continuités naturelles et paysagères (le fleuve, les jalles, les coteaux, les marais, etc.) ainsi que des continuités à l'intérieur du tissu urbain, pour donner une limite à long terme à la nappe urbaine.

Une fois ces trames vertes et bleues reportées sur une carte, les discussions ont permis d'identifier des discontinuités actuelles ou à venir (en fonction des projets envisagés) qui altèrent la trame et/ou la lisibilité paysagère (zones urbaines, zones d'agriculture intensive, routes, ouvrages hydrauliques autorisés ou non, etc.). Il s'agissait non pas de sanctuariser systématiquement ces espaces, mais de leur donner un usage, d'encourager une démarche de projet. La dernière partie de cette étude partenariale a consisté à déterminer des actions de préservation, de restauration et de gestion des continuités biologiques et des structures paysagères en les inscrivant dans une véritable logique de projet de territoire : mobilisation des outils réglementaires et contractuels adaptés (zonages au PLU en cours de révision, outils de maîtrise foncière tels les PPEANP, etc.) et mise en œuvre de projets structurants (plan de gestion des espaces naturels, reconquête des sections artificialisées, sentiers de randonnée, référentiel paysager, etc.).

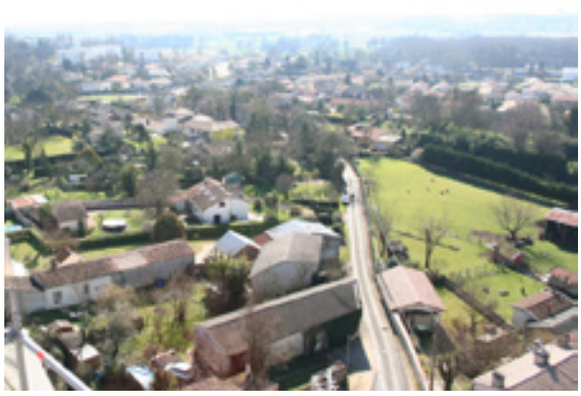

Vue aérienne de Blanquefort , au premier plan la ferme urbaine Ornon.

Retour d'expérience

Le travail partenarial mené avec les experts du CAUE a permis d'élaborer une stratégie territoriale, formalisée dans un document largement diffusé, tant en interne à la Mairie qu'auprès des partenaires de la commune en matière d'aménagement du territoire (Agence d'urbanisme, Communauté urbaine de Bordeaux, équipes d'aménagement du centre-ville, etc.), d'ailleurs associés tout au long de l'étude à travers le comité de pilotage. Mais il a aussi permis une véritable acculturation des élus et services municipaux aux thématiques de la nature et du paysage, grâce au choix d'une démarche partenariale plutôt que d'une logique d'étude par des experts extérieurs.

Contact: virginie.lannes@ville-blanquefort.fr

Sortie nature dans les marais de Blanquefort .

Retour d'expérience

Etablir une vision du territoire avec les acteurs locaux : l'état des lieux de la Région Auvergne

Depuis le Grenelle de l'Environnement, le territoire régional est devenue l'échelle de référence pour la détermination de mesures adaptées au territoire. De nouvelles compétences comme la gestion des réserves naturelles régionales ont été reconnues aux Régions. C'est dans ce contexte que le Conseil régional d'Auvergne a décidé en 2009 de lancer son état des lieux biodiversité, un projet qu'il a co-porté avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'état des lieux s'est développé autour d'une triple approche : les espèces, les milieux, les paysages. L'objectif était pour chacun de ces trois objets de mieux connaître la situation et d'évaluer les enjeux en termes de protection. La partie « paysage » a été confiée à un bureau d'étude qui a identifié 9 régions naturelles selon des caractéristiques de relief, de climat, de végétation et de géologie. Chacune de ces régions naturelles constitue une entité hybride qui mixe les contours « naturels » et les contours administratifs (frontières des Pays ou des Parcs naturels régionaux). Les 9 régions naturelles définissent ainsi un nouveau découpage territorial, à la fois pratique et opérationnel pour les collectivités et permettant une meilleure compréhension des enjeux de biodiversité.

Pour les approches « espèces » et « milieux » de son état des lieux, le Conseil Régional a préféré s'appuyer sur les compétences de ses partenaires plutôt que sur un bureau d'étude. Cet aspect très largement concerté donne au projet son originalité. Pour les besoins de l'approche « espèces », 8 groupes de travail ont été créés (1.flore, 2. champignons et lichens, 3.avifaune, 4.insectes et autres invertébrés, 5.Faune aquatique, 6. Mammifères hors chiroptères, 7.Chiroptères, 8.amphibiens et reptiles, 9. Espèces domestiques et cultivées) et 5 autres pour l'approche « milieux » (1.forêt, 2.lacs, marais, tourbières, 3. cours d'eau, 4. milieux ouverts (cultures, prairies, landes, rochers), 5.milieux urbains). Pour chaque groupe de travail, un pilote choisi parmi le tissu associatif ou les établissements publics a été choisi pour réaliser l'état des lieux. En plus de ces 14 groupes de travail, des réunions transversales ont été tenues pour permettre l'échange entre les différents pilotes et valider les méthodes utilisées.

Cette organisation a demandé un travail important d'animation et de coordination à la Région Auvergne, travail dont elle aurait pu être allégée en confiant la totalité du diagnostic à un bureau d'étude. Mais la concertation a relevé d'un choix assumé : celui de s'appuyer sur les compétences des partenaires associatifs ou publics et de créer une vision partagée du territoire entre les acteurs. La démarche a d'ailleurs été payante puisque des synergies nouvelles ont été créées entre les différents partenaires : alors que certaines associations avaient tendance à travailler de façon isolée, de nouvelles coopérations ont émergé et dynamisent aujourd'hui le territoire. L'état des lieux à finalement permis à la Région Auvergne d'adopter sa Stratégie régionale pour la biodiversité en 2010 avec une meilleure connaissance de l'état de conservation, des menaces et des tendances liés à la biodiversité.

Contact: f.semiond@cr-auvergne.fr

Annexe 3

définir la stratégie d'action de son organisme

Tout projet d'engagement gagne à s'appuyer sur la définition d'une stratégie d'action. Cette dernière ne doit pas être envisagée, notamment par les petits organismes, comme quelque chose d'effrayant ou de décourageant car trop difficile à établir. Définir sa stratégie d'action, c'est simplement se donner quelques grandes orientations et inscrire sa volonté d'agir dans un cadre cohérent. Les quelques conseils qui suivent vous permettront de la définir assez facilement.

Suivant la taille, les moyens ou le degré de compétence de votre organisme sur la biodiversité, deux « options » vous permettent de définir la stratégie d'action de votre projet :

- **La construction d'un programme d'actions:** cette option « opérationnelle » s'adresse à tous et notamment aux petits organismes ou à ceux qui s'engagent pour la première fois en faveur de la biodiversité. Elle vise à l'atteinte de quelques objectifs par la réalisation de plusieurs actions concrètes planifiées dans le temps.

- **La définition d'une démarche intégrée et transversale au profit de la biodiversité :** cette option s'adresse davantage à des grands organismes, des organismes particulièrement dépendants de la biodiversité dans leurs activités ou à des organismes déjà engagés en faveur de la biodiversité. Moins que dans la réalisation d'un programme, l'enjeu réside dans l'évolution en profondeur d'un organisme dans son mode d'organisation et dans le déploiement de ses activités.

Ces deux « options » ne sont bien sûr en aucun cas exclusives l'une de l'autre et tout organisme est invité à mener de front ce double effort. Dans les faits cependant, certains acteurs peuvent être plus à l'aise en s'engageant d'abord autour d'un programme d'actions pragmatique qui conduira par suite l'organisme à développer une vision intégrée et transversale. Pour d'autres, notamment les acteurs déjà engagés en faveur de la biodiversité, le programme d'actions sera au contraire pensé comme la déclinaison d'une démarche globale pensée en amont.

Construisez un programme d'actions

Un programme d'actions constitue le cœur d'un projet d'engagement à la SNB : il exprime ce que votre organisme s'engage à réaliser pour la protection et la valorisation de la biodiversité dans le cadre de ses activités.

La construction de votre programme d'actions peut se faire en trois étapes :

- Définir les grands objectifs du projet.
- Décomposer les grands objectifs en sous-objectifs et en actions.
- Planifier la mise en œuvre.

Définir les grands objectifs du projet

Les objectifs d'un projet expriment ce qu'un organisme veut faire. C'est autour de leur définition que la stratégie d'action d'un organisme prend forme concrètement. Il existe plusieurs niveaux d'objectifs. La gestion de projet classique distingue en général les grands objectifs (souvent appelés objectifs « stratégiques ») et des sous-objectifs (souvent appelés objectifs « intermédiaires » et « opérationnels »).

Pour construire un projet, il est souvent conseillé de s'intéresser d'abord à la définition des grands objectifs car ces derniers donnent les orientations de fond. En pratique, les sous-objectifs sont parfois identifiés en premier car ils sont davantage tournés vers l'action et les problématiques de terrain. Toutefois, repérer les grands objectifs d'un projet est une étape importante qui confère à votre projet cohérence et stabilité. En effet, si les objectifs intermédiaires ou opérationnels sont amenés à évoluer au cours de la mise en œuvre de votre initiative, les grands objectifs demeurent des orientations pérennes.

Pour définir vos grands objectifs, il s'agit de vous appuyer sur les conclusions de votre état des lieux « biodiversité ». Ce dernier a normalement conduit votre organisme à établir une liste hiérarchisée des enjeux de préservation et de valorisation qui se posent dans le cadre de vos activités biodiversité. Corollairement à ces enjeux, votre organisme a également pu identifier les risques auxquels il s'expose en continuant à ne pas agir en faveur de la biodiversité et les opportunités que lui offre une action en faveur de la biodiversité.

Déterminer le ou les grands objectifs de son projet, c'est donner à ces enjeux une réponse positive qui projette votre organisme dans une dynamique visant à le rendre plus performant vis-à-vis des questions de protection et de valorisation de la biodiversité et plus à même de tirer avantage des risques et opportunités liés à ces mêmes enjeux.

Pour vous aider dans cet exercice de traduction de vos enjeux en grands objectifs, vous pouvez vous rapporter à la liste des 20 objectifs de la SNB (Cf. liste page suivante). Leurs intitulés présentent une réponse aux principaux enjeux auxquels peuvent être confrontés les différents acteurs de la société en matière de biodiversité.

Les 20 objectifs de la SNB

ORIENTATION STRATÉGIQUE A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Objectif 1 →	Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature
Objectif 2 →	Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes
Objectif 3 →	Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

ORIENTATION STRATÉGIQUE B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif 4 →	Préserver les espèces et leur diversité
Objectif 5 →	Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés
Objectif 6 →	Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE C - Investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 7 →	Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
Objectif 8 →	Développer les innovations pour et par la biodiversité
Objectif 9 →	Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
Objectif 10 →	Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

ORIENTATION STRATÉGIQUE D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif 11 →	Maîtriser les pressions sur la biodiversité
Objectif 12 →	Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques
Objectif 13 →	Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

ORIENTATION STRATÉGIQUE E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 14 →	Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles
Objectif 15 →	Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés
Objectif 16 →	Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires
Objectif 17 →	Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

ORIENTATION STRATÉGIQUE F - Développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 18 →	Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
Objectif 19 →	Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances
Objectif 20 →	Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Décomposez les grands objectifs en sous-objectifs… et les sous-objectifs en actions !

Pour chacun des grands objectifs de votre projet, un ou plusieurs sous-objectifs doivent être déterminés. Pour les définir il faut tenter de répondre à une question simple : « quelles sont les étapes qui peuvent engager notre organisme dans la réalisation de ces grands objectifs ? »

Dans cette optique, les sous-objectifs sont comme les différents chantiers à mener qui, additionnés, tendent à répondre aux grands objectifs. En s'appuyant sur son état des lieux et en faisant preuve de créativité, ce travail de décomposition des grands objectifs en sous-objectifs peut se faire relativement facilement.

Les sous-objectifs doivent ensuite être déclinés en une ou plusieurs actions. Les actions peuvent être d'envergure très diverses. Il importe cependant qu'elles soient pertinentes au regard du sous-objectif auquel elles se rapportent. Pour dresser la liste des actions de votre projet, il est utile de se renseigner sur les bonnes pratiques menées par d'autres acteurs dans votre secteur d'activité. Pour vous inspirer, vous pouvez également vous reporter à la boîte à idées du présent Guide.

POUR EN SAVOIR +

Pour en savoir plus, consultez l'article *Faut-il favoriser l'Abeille domestique Apis mellifera en ville et dans les écosystèmes naturels ?* publié dans la revue Le héron. Une contribution qui questionne la pertinence de l'installation de ruchers sans diagnostic préalable pour préserver la biodiversité.

Méfiez-vous des solutions clés en main et des actions qui constituent de fausses bonnes idées !

« Planter des arbres », « installer des ruches », ces actions sont très utiles pour verdir les villes ou sauver les abeilles, toutefois ces actions peuvent parfois être mal adaptées à la situation. A titre d'exemple, installer une ruche et favoriser l'installation d'abeilles peut perturber les autres pollinisateurs sauvages. Dans le même esprit, boiser un espace peut provoquer la disparition d'espèces peu communes et inféodées à des milieux plus ouverts. Gardez en tête que les actions que vous proposez doivent être cohérentes au regard de vos objectifs et adaptées au contexte. Le meilleur moyen d'éviter ces pièges est de se faire conseiller par des acteurs reconnus (associations, bureaux d'études, chercheurs). Le recours à une aide extérieure est particulièrement important pour les actions de grande envergure ou impliquant une modification directe de l'écosystème via des travaux de génie écologique ou la mise en place d'aménagements pour l'accueil de la biodiversité.

Planifier l'action

Pour donner de la lisibilité à un projet, il peut être utile d'en dresser la feuille de route. Pensée en regard de la manière dont votre organisme souhaite s'organiser pour assurer la mise en œuvre de son projet (Cf. Repère 4) cette feuille de route hiérarchise grands objectifs, sous-objectifs et actions prévues. La feuille de route de votre projet doit apporter des éléments de planification pour chacune de vos actions : but à atteindre, éléments de calendrier, acteurs impliqués, évaluation prévue, moyens et ressources alloués...

Attention à ne pas transformer votre feuille de route en œillères !

Dresser une feuille de route est souvent rassurant car elle donne l'impression d'une action bien maîtrisée. Cependant, n'oubliez pas que vous apprendrez toujours en marchant et que vos sous-objectifs et, de manière plus générale, la façon dont vous voulez mettre en œuvre vos actions vont évoluer. Il s'agit de rester ouvert à ces changements qui, loin de remettre en cause votre projet, peuvent au contraire l'enrichir.

CAS PRATIQUE :
l'entreprise X et la définition de sa feuille de route

L'entreprise X est une entreprise fictive créée uniquement pour illustrer comment un organisme peut assez simplement construire un programme d'actions qui soit utile à la biodiversité.

L'entreprise X est située en Dordogne. Elle possède et gère deux campings. Elle emploie une cinquantaine de salariés. Le travail d'état des lieux préalable qu'elle a mené en se documentant autour de quelques références sur la biodiversité et, en se rapprochant d'une association locale de protection de la nature (l'association Y), lui a permis de comprendre que son activité avait des impacts non négligeables en matière de biodiversité (consommation d'espace, gestion d'espaces verts, émission de pollutions) et que la pérennité de son activité dépendait aussi de la biodiversité (les campeurs sont attachés à la qualité du paysage et à la nature qui environne le camping). Sur la base de ces quelques conclusions, l'entreprise X a décidé de se fixer deux grands objectifs en se rapportant aux objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité qu'elle a précisés pour les rendre plus adaptés à son cas :

- Maîtriser les pressions sur la biodiversité en réduisant nos impacts via une gestion écologique de nos espaces verts et le contrôle de nos pollutions lumineuses.
- Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature, notamment en sensibilisant notre clientèle aux enjeux de la biodiversité et à la beauté de la nature.

A partir de ces quelques conclusions l'entreprise X a dressé la feuille de route suivante :

↘

	But à atteindre	Planning	Acteurs impliqués	Eléments d'évaluation	Moyens et ressources prévues
Grand objectif n°1 : maîtriser les pressions sur la biodiversité en réduisant nos impacts					
Sous-objectif n°1 : gérer écologiquement les espaces verts de nos sites (pelouses, etc)					
Action 1 : former nos jardiniers à la gestion écologique	La sensibilisation de nos jardiniers	- Conception du module de formation : janvier-novembre 2012 - Réalisation des sessions de formation : janvier-février 2013	Nos jardiniers et l'association Y	Discuter avec nos jardiniers pour voir si la formation leur a été utile	Coût de réalisation du module de formation (estimé à 800 €)
Action 2 : réduire notre consommation d'eau	Réduire notre consommation d'eau de 20%	Octobre 2014	Nos jardiniers	Le relevé de notre compteur d'eau	Mobilisation de nos jardiniers
Action 3 : ne plus utiliser de pesticides	Ne plus utiliser de pesticides	Octobre 2014	Nos jardiniers et le responsable des achats	La liste de nos achats (plus de pesticides)	Mobilisation de nos jardiniers
Sous-objectif n°2 : réduire nos sources de pollution					
Action 4 : réduire nos éclairages de nuit	Réduire notre consommation d'électricité de 20%	Octobre 2014	Equipe maintenance technique	Le relevé de notre compteur d'électricité	Aucun
Grand objectif n°2 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature en sensibilisant notre clientèle					
Sous-objectif n°3 : communiquer sur notre démarche auprès de notre clientèle					
Action 5 : élaboration de notre plaquette « biodiversité »	Concevoir un outil de communication de notre démarche	Novembre 2012-Mai 2013 (après la 1ère année du projet et avant la haute saison touristique de 2013)	Notre équipe de communication et l'association Y	L'impression de notre plaquette !	Coût de réalisation et impression de notre plaquette (estimé à 1000 €)
Action 6 : diffusion de notre plaquette auprès des clients	Sensibiliser à notre démarche	Dès le mois de mai 2013	Nos agents d'accueil	Discuter avec nos clients sur la plaquette	Aucun
Sous-objectif n°4 : proposer des animations sur la biodiversité à notre clientèle					
Action 7 : inscrire le sujet biodiversité dans les animations de notre camping (quizz, jeux, veillées)	Sensibiliser nos clients à la biodiversité	Mai-Septembre 2012, 2013, 2014 (haute saison)	Nos animateurs	Discuter avec nos clients pour savoir si ils apprécient les animations	Petite formation de nos animateurs
Action 8 : proposer à nos clients les sorties nature	Faire découvrir et aimer la biodiversité	Mai-Septembre 2012, 2013, 2014 (haute saison)	Nos animateurs et l'association Y	Discuter avec nos clients pour savoir si ils apprécient les sorties	Aucun

Définissez une démarche intégrée et transversale au profit de la biodiversité

Au-delà de la construction d'un programme d'actions dédié, votre projet d'engagement volontaire pour la SNB peut conduire votre organisme à adopter une démarche qui vise à intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'ensemble de ses politiques ou activités sectorielles ainsi que dans son modèle d'organisation. Cela vaut essentiellement pour des organismes dont les liens d'interdépendance à la biodiversité sont multiples et forts comme les grandes entreprises ou les collectivités.

L'intégration de l'enjeu biodiversité, par-delà l'adoption d'un seul programme d'actions, est susceptible de conférer une valeur ajoutée certaine à votre projet dans la mesure où elle autorise l'adoption de vrais projets d'entreprise et de projets de développement territorial pensés autour de la biodiversité.

Pour s'engager dans ce sens, il s'agit de faire vivre les objectifs stratégiques définis au cours de votre état des lieux dans les différents services de votre organisme. Cela implique un travail important en termes de dialogue et d'accompagnement entre l'équipe en charge de la définition de vos grandes orientations et les services. Dans le concret, ce travail d'échanges en interne doit aboutir à l'adoption, service par service, d'objectifs intermédiaires qui traduisent les objectifs généraux de votre organisme dans la réalité des missions de chaque service.

Un bon moyen pour les collectivités et entreprises de tendre vers cet objectif d'intégration de la biodiversité est de renforcer la place faite aux enjeux de la biodiversité dans des dispositifs transversaux tels les Agendas 21 locaux ou les Systèmes de management environnemental.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AGENDAS 21 LOCAUX

Rendez-vous sur le site internet du ministère de l'écologie.

Agendas 21 locaux et biodiversité

Outil majeur pour le développement durable des territoires, les Agendas 21 locaux constituent un engagement fort des collectivités. Le cadre de référence national des Agendas reconnaît parmi ses 5 finalités essentielles « la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ». À ce titre, le projet d'engagement SNB d'une collectivité peut tout à fait consister dans l'approfondissement des dispositions prises en matière de biodiversité dans son Agenda 21.

Entreprises et démarche de développement durable certifié

- Les normes ISO de l'Agence française de normalisation (AFNOR) attestent de la mise en œuvre de démarche durable par les entreprises. Si la prise en compte des enjeux de la biodiversité n'est pas à ce jour un pré-requis obligatoire dans l'obtention de ces certifications, les entreprises sont incitées à l'intégrer de manière volontaire dans leur démarche. Parmi les normes existantes, c'est aujourd'hui la norme ISO 26 000 sur la responsabilité sociétale des entreprises et la norme environnement ISO 14001 sur la mise en œuvre d'un Système de management environnemental (SME) qui permettent d'intégrer au mieux les questions spécifiques à la biodiversité.

- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a également élaboré la méthode DIESE (Démarche intégrée environnement sécurité entreprise) pour réaliser un état des lieux ou mettre en place un système de management dans les domaines environnement, santé ou sécurité au travail qui prend en compte les enjeux de la biodiversité.

Retour d'expérience

Adopter une démarche intégrée et transversale en Incluant les enjeux de la biodiversité dès la phase de conception d'un produit – Egis Eau et l'éco-cavalier.

Traversant le lagon de Mayotte, aire marine protégée, le projet de doublement de la conduite d'alimentation en eau potable entre Grande Terre et Petite Terre a été conçu pour minimiser l'impact sur l'écosystème corallien et assurer une non-perte globale de biodiversité. En premier lieu, un tracé de moindre impact a été défini sur la base de la sensibilité des différents habitats marins. En second lieu, le projet a expérimenté une innovation particulière en faveur de la biodiversité : l'éco-cavalier. Dépassant l'unique fonction de lestage de conduite sous-marine associée aux cavaliers traditionnels, les éco-cavaliers sont conçus de sorte à créer de nouveaux habitats marins artificiels, ciblant l'accueil d'espèces marines locales.

Le processus d'éco-conception de l'ouvrage a ainsi structuré la démarche environnementale du projet, selon 4 étapes : la définition des habitats et de leur sensibilité, la caractérisation de leurs fonctions écologiques principales, la détermination des éléments de mimétisme pour « reproduire » certains habitats dans l'ouvrage et enfin, la conception de ce dernier en conciliant objectifs écologiques et faisabilité technico-économique.

Dans le cadre de cette dernière étape, le rapprochement d'équipes d'écologues et d'ingénieurs en génie civil maritime a permis de confronter deux visions complémentaires du projet afin d'aboutir à la proposition d'un ouvrage fonctionnel et intégré. Six modèles ont ainsi été étudiés en fonction des potentialités écologiques et techniques à promouvoir localement, et conçus de sorte à optimiser les étapes de fabrication et d'en maîtriser les coûts. Un total de 206 modules de lestage a été fabriqué en série industrielle et utilisé dans le cadre du projet.

Le produit final participe au maintien de la biodiversité et au bon fonctionnement des écosystèmes en remplissant certaines fonctions écologiques essentielles (nurserie, continuité, etc.), tout en assurant la stabilité de la canalisation sur le fond.

Le processus d'éco-conception présenté ici illustre les possibilités d'actions synergiques entre équipes de compétences différentes pour agir en faveur de la biodiversité. Si cette réalisation témoigne de la possibilité technique d'une telle action, y compris dans le cadre d'un projet d'infrastructure lourde, il est nécessaire d'insister sur l'importance d'un rapprochement des équipes et de la confrontation des différents enjeux dès le démarrage du projet. Trop souvent, les réflexions environnementales interviennent à un stade où l'état d'avancement du projet ne permet plus que des adaptations « à la marge ». L'éco-conception écologique d'un projet dès sa base au travers d'une démarche transversale et intégrée est ainsi la clé d'une véritable action en faveur de la biodiversité.

Contact: martin.perrot@egis.fr

L'éco-cavalier.

Retour d'expérience

Intégrer la préservation de la biodiversité dans l'aménagement des villes : La ville de Montpellier et son référentiel AURA.

La Ville de Montpellier a élaboré son référentiel en aménagement urbain dénommé AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement), composé d'une grille comprenant 30 indicateurs et d'objectifs chiffrés, afin de construire des écoquartiers confortables et agréables à vivre et de participer efficacement à la réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, de préserver la ressource en eau et d'assurer le confort d'été sans climatisation, sujets particulièrement sensibles en climat méditerranéen. Ce référentiel a été conçu de manière concertée et partagée avec l'ensemble des partenaires de la Ville et a pour principale ambition d'offrir à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement les outils pour construire la ville durable de demain.
Dans cet outil d'aménagement, le thème de la biodiversité est traité de manière à la fois explicite mais aussi transversal.

Un indicateur spécifique «biodiversité» permet en effet de traiter la thématique de manière très explicite. L'indicateur, abordé à travers le nombre d'espèces par hectare, favorise le développement de milieux floristiques riches via le choix d'une palette variée de végétaux, cohérente avec les écosystèmes environnants, le tout associé à une stratégie de gestion différenciée (sans intrants chimiques) des « délaissés » (préservation de milieux végétaux spontanés parfois jugés indésirables mais qui accueillent en général une biodiversité supérieure).

Le thème de la biodiversité est également présent de manière sous-jacente dans un ensemble de 6 indicateurs ayant traits aux espaces verts qui favorisent la présence de la nature en ville ou à la gestion de le ressource en eau, qui loin d'être une contrainte permet de contenir strictement la palette végétale aux espèces adaptées au climat méditerranéen et à ses spécificités de sol et de pluviométrie. Cela est indispensable pour rester cohérent avec les écosystèmes environnants et participe ainsi au maintien de la biodiversité et même à son accroissement.

Le référentiel AURA a permis de transposer l'ensemble des exigences de la Ville et de sa Direction Paysage et Biodiversité au sein des opérations d'urbanisme publiques. Nombre d'entre-elles se disposent aujourd'hui dans leur périmètre d'un espace de nature d'envergure, propice au développement de corridors écologiques favorables à la biodiversité. Mais l'AURA va plus loin puisqu'il intègre, à l'échelle de l'îlot, ces mêmes contraintes aux promoteurs immobiliers dans leurs opérations de logements privées. Cette transposition du savoir-faire municipal au sein des parcs et jardins privés répond avant tout à une logique de bon sens avec le recours aux plantes vivaces indigènes ou adaptées au climat méditerranéen, à des modes d'intervention permettant de préserver la flore spontanée, à la création de jardins secs économes en eau ou encore à la demande de nature en ville exprimée par les habitants.

Contact: yann.rabusson@ville-montpellier.fr

Cyclistes derrière les coquelicots du nouveau quartier.

Chapitre 4

S'organiser pour assurer la mise en œuvre de son projet

Tout projet d'engagement doit prévoir l'adoption des dispositions nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs. Cela nécessite de faire reposer la volonté d'agir de votre structure sur une ingénierie solide prévoyant la mobilisation de moyens adaptés. L'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation constitue également un enjeu clé pour orienter votre organisme vers la recherche de résultats et d'effets positifs sur la biodiversité.

Développez une ingénierie de projet grâce à des moyens adaptés

Qu'ils soient financiers ou humains, la mise en œuvre de votre projet d'engagement nécessite des moyens. Dans une logique de faisabilité de votre initiative, il s'agit de mettre en cohérence les objectifs poursuivis avec les investissements prévus. Prévoir et définir l'allocation des moyens est donc un moment stratégique dans l'élaboration de votre projet dans la mesure où cela définit en grande part le niveau d'ambition de votre engagement.

Décider de moyens financiers suffisants

En matière de préservation et de protection de la biodiversité, il est possible de faire beaucoup avec peu. Nombre de réalisations ambitieuses peuvent être menées en faisant une économie de moyens financiers. Il reste cependant capital que votre projet s'appuie sur une allocation de ressources financières suffisantes à son bon déroulement. De là dépend une grande partie de la crédibilité d'un projet.

Pour éventuellement amortir l'effort financier de votre organisme sur le projet, pensez à vous associer à d'autres acteurs. Cela présente le grand avantage de mettre en commun les moyens !

La biodiversité, un surcoût ?

En raison de la remise en cause de certains pans des activités de l'organisme et des investissements supplémentaires qu'il requiert, le projet en faveur de la biodiversité de votre organisme peut être perçu par certaines personnes comme un surcoût. Agir implique effectivement des dépenses (financières mais aussi en termes de temps), mais il s'agit de valoriser les retours sur investissement, même si ceux-ci s'inscrivent sur le long terme ou ne sont pas forcément chiffrables immédiatement : économie d'échelle sur le long terme, pérennisation de l'activité, maintien des services rendus par les écosystèmes, gain en termes d'image, etc.

Organiser les ressources humaines pour piloter le projet

L'organisation en interne autour de votre projet doit être clairement formalisée pour assurer un bon pilotage de celui-ci. Il s'agit de reconnaître à chaque personne ses responsabilités dans les différentes tâches associées au bon déroulé du projet. Cet enjeu d'organisation est tout aussi important pour les grands organismes dont les projets impliquent la participation et le travail en synergie de plusieurs services, que pour les plus petits organismes où une même personne peut être amenée à assumer plusieurs tâches.

Il faut associer des ressources humaines aux tâches suivantes :

- **L'élaboration du projet.**

L'élaboration de votre projet doit impliquer le plus grand nombre d'individus possible au sein de votre organisme. Le plus haut niveau hiérarchique, ainsi que les principaux personnels encadrants sont appelés à jouer un rôle actif, par exemple en présidant les réunions du groupe chargé de l'élaboration du projet. Le projet doit aussi être présenté dans les principales instances de votre organisation et qui doivent se l'approprier (comité de direction, conseils d'administration, etc.)

Les collaborateurs de votre organisation (agents, salariés, adhérents, etc.) doivent aussi être mobilisés dans l'élaboration du projet : des efforts de communication interne sont à mener pour expliquer la démarche initiée au sein de votre organisme. Des processus de participation (enquête interne, débats, boîte à idées du projet) sont à mettre en place en vue de la co-production du projet de votre organisme avec ses collaborateurs.

- **L'animation et le suivi du projet.**

Dans sa phase d'élaboration et encore plus lors de sa mise en œuvre, votre projet nécessite de s'appuyer sur des ressources humaines en charge de son animation et de son suivi. Une équipe doit être chargée de faire vivre le projet tant en interne (auprès des différents services et collaborateurs associés dans votre organisme) qu'en externe (auprès des parties prenantes extérieures à votre organisme).

Cette mission d'animation et de suivi requiert qu'un ou plusieurs chefs de projets soient désignés. Des moyens humains, techniques ou financiers doivent être mis à disposition de votre chef de projet pour qu'il puisse assurer sa mission convenablement. Votre chef de projet doit aussi bénéficier du support d'un référent en charge de suivre son travail et de prendre des décisions nécessaires qui feront évoluer le projet au cours de sa mise en œuvre. Plus le référent de votre chef de projet occupe une place clé dans la hiérarchie de votre organisme, plus votre projet fera montre de la qualité de son portage politique.

- **La réalisation des actions du projet.**

Au-delà du chef de projet en charge de l'animation et du suivi, la mise en œuvre de votre projet peut être amenée à mobiliser un ensemble plus ou moins important d'individus au sein de votre organisme. Cela est notamment le cas pour des projets qui reposent sur la modification de pratiques ou méthodes de travail dans certains services. Les individus qui sont appelés à changer la façon de faire leur métier doivent être identifiés dès la construction du programme d'actions en vue d'être informés, écoutés et formés en amont.

- **L'évaluation des actions.**

L'évaluation participe activement au pilotage de votre projet car elle permet de le faire évoluer et de l'améliorer en continu. A ce titre, des temps forts de l'évaluation doivent être déterminés en amont et l'ensemble des individus impliqués identifié. Les personnes impliquées dans l'évaluation sont de deux types :

- Les participants à l'évaluation, par exemple les individus en charge de la mise en œuvre des actions auprès desquels il faudra s'entretenir pour apprécier la mise en œuvre du projet.

- Les responsables de l'évaluation en charge de collecter et d'analyser les informations nécessaires à l'évaluation. Dans le cas de projets portés par de petits organismes, l'évaluateur du projet peut être le chef de projet. Dans d'autres cas, l'évaluation sera assurée par d'autres individus, éventuellement extérieurs à votre organisme (un prestataire par exemple). Dans ce cas il s'agit de bien articuler les relations entre le chef de projet et les responsables de l'évaluation afin que votre système d'évaluation soit utile au pilotage de votre projet.

Sachez identifier les menaces et les opportunités liées au pilotage de votre projet

La gestion des enjeux de biodiversité implique souvent la participation d'acteurs pluriels, qu'ils soient internes à votre organisme ou externes (parties prenantes). Ces acteurs ont un rôle important à jouer dans le pilotage de votre programme d'actions et plus généralement dans la mise en œuvre de votre projet. Les plus motivés constituent des forces motrices pour le projet tandis que les plus réfractaires peuvent au contraire menacer sa mise en œuvre. Autant que possible, il s'agit donc d'identifier les postures des personnes impliquées dans votre projet ; l'objectif étant de repérer les blocages éventuels pour mieux les anticiper et les lever par la sensibilisation, le dialogue ou la formation.

Les réseaux pour vous aider à renforcer les compétences techniques de votre organisme

Selon la nature de votre projet, le pilotage de ce dernier peut impliquer que votre organisme gagne en compétences techniques, par exemple sur les outils et méthodes adaptés à la gestion de l'environnement. Plusieurs organismes peuvent vous aider :

- L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) a pour mission de contribuer à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs. L'ATEN capitalise les savoirs et les échanges d'expériences : guides méthodologiques, logiciels, échanges techniques préparent les gestionnaires à travailler par objectifs et à suivre (tableaux de bord) les indicateurs pertinents pour évaluer l'exécution des programmes, la pertinence des projets et leur impact sur le territoire. L'ATEN assure également un programme de formation initiale et continue dans le cadre duquel plus d'une centaine de sessions sont programmées chaque année et publiées sur le site internet. Si l'ATEN propose ses services en priorité aux organismes qui sont membres de son réseau, de nombreuses ressources sont accessibles à tous en ligne sur leur site Internet.

- De manière générale, les associations de protection de la nature et gestionnaires d'espaces naturels peuvent également vous aider à monter en compétence pour mieux piloter votre projet.

Pour davantage d'informations et de conseils sur le pilotage de votre projet, n'hésitez pas à consulter la boîte à idées du Guide et notamment son entrée sur l'objectif n°9 de la SNB « Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité ». Vous y trouverez certainement des repères et exemples d'actions susceptibles de vous aider à vous organiser autour de votre projet.

Prenez les dispositions nécessaires en termes d'évaluation

L'exercice d'évaluation de votre initiative en faveur de la biodiversité est essentiel pour vous assurer que vous êtes sur la bonne voie et éventuellement enclencher une dynamique d'amélioration en continu. Une définition simple consiste à considérer l'évaluation comme un double travail de questionnement, de recherche et analyse de l'information dont l'objectif est double : mesurer la mise en œuvre de votre programme d'actions et apprécier la qualité globale du projet et de sa mise en œuvre.

Comprendre les deux niveaux de l'évaluation de votre initiative

Un dispositif d'évaluation ambitieux doit conduire votre organisme à mesurer et apprécier son initiative selon deux niveaux : un niveau stratégique qui considère votre projet dans sa globalité et un niveau plus opérationnel qui s'intéresse de manière plus spécifique au suivi de votre programme d'actions.

LES DEUX NIVEAUX DE L'ÉVALUATION

NIVEAU DE L'ÉVALUATION	CE QUE L'ON CHERCHE À MESURER OU APPRÉCIER	LA MÉTHODE ET LES OUTILS ASSOCIÉS
Stratégique	Les principaux résultats et impacts de votre projet	La définition de critères et d'indicateurs
Opérationnel	La mise en œuvre du programme d'actions	Un tableau de bord de suivi des actions

Concernant le suivi de la mise en œuvre de votre programme d'actions (niveau opérationnel de l'évaluation), les clés de succès résident principalement dans l'organisation de votre pilotage et les rapports entre le chef de projet et le reste des personnes impliquées dans la mise en œuvre de votre programme d'actions, ainsi que dans la tenue d'un tableau de bord ou de tout autre document (par exemple le renseignement d'une série de fiches techniques détaillant les éléments associés à la mise en œuvre de chaque action de votre programme).
La série de conseils et de recommandations qui suit dans ce présent Guide concerne davantage le niveau stratégique de l'évaluation, soit la mesure et l'appréciation des résultats et impacts de votre projet.

Définir les premiers éléments de sa méthode d'évaluation autour de quelques critères

Votre méthode d'évaluation doit être définie en même temps que vous construisez votre programme d'actions, notamment lorsque vous précisez les buts à atteindre pour chaque action. Cet alignement entre le tempo de la construction du programme d'actions et celui de l'élaboration de la méthode d'évaluation est logique. En effet, tout résultat attendu par vos actions doit, dans l'idéal, pouvoir être mesuré et la mise en œuvre de toute action doit également pouvoir être appréciée.

Les temps de l'évaluation

Souvent l'évaluation d'un projet est envisagée comme une tâche à réaliser à la fin d'un programme d'actions, comme une sorte de bilan visant à établir si l'organisme a réussi ou échoué dans son entreprise d'atteindre des objectifs qu'il s'était fixés. En réalité, l'évaluation peut être menée à tout moment d'un projet : en amont, pendant et après la mise en œuvre des actions.

- En amont de la mise en œuvre du programme d'actions : une évaluation peut être menée pour vérifier la solidité d'un programme d'actions. Est-il pertinent compte-tenu des enjeux révélés dans le diagnostic initial ? Les moyens prévus pour la mise en œuvre sont-ils cohérents au regard des ambitions fixées ? Se poser ce type de questions préalables peut s'avérer utile dans le cadre de grands projets.

- Au cours de la mise en œuvre du programme d'actions : l'évaluation peut mesurer progressivement l'atteinte des objectifs. Elle autorise également à se prononcer plus précisément sur la validité des actions et la façon dont elles sont menées: tout se passe-t-il comme prévu ? Les actions entreprises permettent-elles d'avancer sur la poursuite des objectifs ? Dans cette phase intermédiaire, l'évaluation est active : elle peut permettre de rectifier le tir et de faire évoluer le projet en cours.

- Au terme de la mise en œuvre du programme d'actions : l'évaluation permet de tirer un bilan complet du projet. Elle vérifie ainsi si les effets obtenus peuvent être considérés comme positifs et si les objectifs ont bien été atteints. Au-delà, elle permet également de tirer des enseignements sur la mise en œuvre du programme.

La première étape pour définir votre méthode d'évaluation consiste à déterminer les critères de l'évaluation, soit les différentes questions dont les réponses apportées par un travail de collecte et d'analyse de données, vous permettront de vous prononcer sur la qualité de votre projet. Plusieurs méthodes promues par différentes institutions (notamment le Conseil supérieur d'évaluation) ont permis de définir des jeux de critères d'évaluation transposables à une variété de situations. Parmi ces critères, 5 sont pertinents pour l'évaluation de projets conduits en faveur de la biodiversité. Ces cinq grands critères vous sont donnés à titre indicatif mais libre à vous d'écarter ceux qui ne vous conviennent pas ou de définir les vôtres !

- **Le critère d'efficacité**

Ce critère est certainement le plus important car il s'intéresse aux effets propres de votre projet au regard des objectifs fixés. Il pose la question : « Notre projet et l'ensemble des actions qui le compose produisent-ils des effets qui rapprochent notre organismes des objectifs qu'il s'est fixés ? ». Ainsi, il s'agit de savoir si vos actions ont un impact que l'on peut considérer comme positif sur la biodiversité. Ces impacts peuvent être directs (c'est-à-dire qu'ils concernent, par exemple, l'état de conservation d'une espèce ou d'un milieu) ou indirects (s'ils concernent par exemple la sensibilisation ou l'accompagnement aux changements de personnes au sujet des enjeux de la biodiversité). Evaluer son initiative au regard du critère d'efficacité est particulièrement utile au cours de

la mise en œuvre des actions pour juger des résultats de chaque action. Il est également utile de prendre en compte ce critère lors d'une évaluation plus globale du projet au terme de la mise en œuvre des actions.

- **Le critère de pertinence**

Ce critère pose la question « En quoi notre projet constitue-t-il une réponse adaptée aux enjeux qui lient notre organisme à la biodiversité ? ». Liée aux conclusions de votre état des lieux « biodiversité », l'utilisation de ce critère permet notamment de vérifier que vos actions s'inscrivent bel et bien au cœur des activités de votre organisme. Ce critère est surtout utile pour une évaluation en amont de la mise en œuvre des actions de votre projet.

- **Le critère de cohérence**

Ce critère invite à considérer la question « notre projet repose-t-il sur une stratégie d'actions solide ? ». Il cherche ainsi à tester la solidité du projet en mesurant l'adéquation entre les grands objectifs, les sous-objectifs et les actions avec les moyens et ressources humaines et financières qui leur sont associés. Ce critère est surtout utile pour une évaluation en amont de la mise en œuvre des actions, mais aussi au cours de leur mise en œuvre dans le cas où votre projet serait amené à évoluer dans une perspective d'amélioration continue.

- **L'utilité**

Ce critère pose la question : « En dehors des impacts sur la préservation de la biodiversité, quels sont les apports connexes de notre projet ? ». Il entend ainsi établir, au-delà des effets sur la biodiversité, l'ensemble des retombées positives de votre projet. Celles-ci peuvent être nombreuses et se révéler dans le temps alors que votre organisme ne les avait pas prévues : économies réalisées, nouvelles méthodes de travail adoptées, nouvelles relations entre acteurs créées, dynamisation du territoire, etc. Ce critère est surtout utile pour une évaluation en cours mais surtout au terme de la mise en œuvre des actions de votre projet dans la mesure où une prise de recul est souvent nécessaire pour apprécier les apports connexes d'un projet.

- **Le critère d'efficience**

Ce critère interroge le projet de la manière suivante : « Quelle analyse tirer des résultats obtenus au vu de l'importance des moyens humains ou financiers mobilisés ? ». Sorte de bilan, le critère d'efficience cherche à apprécier la viabilité du projet en analysant les coûts et les apports, matériels ou immatériels, à longs ou à courts termes, de votre projet. Dans cette perspective, le critère d'efficience intervient surtout dans l'évaluation de votre projet au terme de votre programme d'action.

Evaluation des impacts de la gestion effective et de la gestion intentionnelle de l'environnement

Dans son article de référence intitulé *L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement*, Laurent Mermet développe un paragraphe sur l'évaluation des politiques environnementales. Il met en évidence la nécessité de prendre en compte deux faces indissociables de l'action des organismes dans le travail d'évaluation : la gestion intentionnelle et la gestion effective. La gestion effective, ce sont toutes les actions déployées par un organisme pour protéger ou préserver un objet environnemental, en d'autres termes: il s'agit des actions de votre projet. La gestion intentionnelle renvoie à toutes les autres actions, extérieures à votre projet, qui affectent positivement ou négativement le même objet environnemental. Ces actions qui relèvent de la gestion intentionnelle peuvent être le fait d'autres acteurs mais également de votre propre organisme. Pour Mermet, la focalisation du travail d'évaluation sur les seules actions de la gestion effective peut constituer un biais susceptible de fausser ou de limiter les apports de l'évaluation. Cet article est donc un appel à voir plus loin et adopter une approche plus globale de l'évaluation.

Préciser sa méthode en déterminant l'organisation et les outils de l'évaluation

Un système d'évaluation s'appuie nécessairement sur un travail de recherche, de traitement et d'analyse de l'information. Pour apprécier les effets de votre programme d'actions ainsi que la qualité globale de votre projet et de sa mise en œuvre sur la base des critères que vous avez définis, il s'agit en effet de disposer de données qualitatives et quantitatives qui sont à récupérer sur le terrain puis de les analyser. Cela implique de préciser la méthode d'évaluation en se questionnant sur les données qui constitueront la base de travail de l'évaluation et en réfléchissant à l'organisation à adopter pour recueillir et traiter ces mêmes informations :

- De quelles informations aurons-nous besoin pour mesurer les résultats et apprécier la mise en œuvre ?
- Comment récupérer ces informations ? Qui les collectera ? Qui les analysera ?

Concernant les outils, la définition et le renseignement d'indicateurs techniques est parfois nécessaire. Ceci est notamment le cas pour apprécier les améliorations d'un projet souhaitant apporter des améliorations sur l'état de conservation de la biodiversité (par exemple : un projet visant à restaurer un écosystème ou à protéger une espèce menacée). Néanmoins, nombre de projets peuvent faire reposer leur système d'évaluation sur des outils très simples. Par exemple, s'entretenir avec les personnes chargées de réaliser le programme d'actions en recueillant leurs avis, attentes et difficultés peut permettre d'évaluer la mise en œuvre du programme. De même pour mesurer les effets d'actions ayant un impact indirect sur la préservation de la biodiversité - comme la sensibilisation d'autres acteurs, un dialogue avec le public cible de votre action peut vous permettre d'évaluer si votre initiative produit, ou non, des effets positifs.

Les indicateurs techniques de biodiversité

Construire et renseigner un indicateur technique pour évaluer les impacts sur la biodiversité n'est pas une opération simple. Pour vous aider dans cette tâche, appuyez-vous sur des méthodes de construction d'indicateurs existantes et faites-vous aider par des professionnels reconnus (associations, organismes de recherche, bureaux d'études).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

consultez le Guide à l'usage des utilisateurs d'indicateurs de biodiversité du Conseil consultatif des académies des sciences européennes et reportez-vous aux travaux de l'Observatoire national de la biodiversité.

Profiter de l'évaluation pour faire vivre le projet

Trop souvent, l'évaluation est considérée comme une tâche à réaliser dans les derniers temps d'un projet. Or, par les retours de terrain qu'il permet, le dispositif de suivi et d'évaluation peut contribuer à faire vivre le projet, à optimiser ses chances de produire des résultats positifs et à l'améliorer en continu. Ainsi, le suivi et l'évaluation gagnent à être envisagés comme un outil au service du bon pilotage de votre projet.

Pour profiter des apports du suivi et de l'évaluation, deux précautions simples d'organisation sont à observer :

- **Fixer les moments forts du dispositif de suivi et d'évaluation:** produire un suivi et une évaluation quotidienne de votre projet serait idéal mais difficilement tenable ! Il s'agit donc de déterminer des moments forts, en essayant de poser les jalons d'un suivi et d'une évaluation régulière. Faut-il évaluer tous les mois, trimestres, semestres ? A vous de faire le choix selon les différents paramètres de votre projet (sa durée globale, les éléments de calendrier propres à votre programme d'actions, etc.).

- **Prévoir les échanges entre les personnes en charge du suivi et de l'évaluation et celles en charge du pilotage général du projet :** dans le cas des grands organismes où les tâches de suivi et d'évaluation sont réalisées par des personnes différentes de celles en charge du pilotage général du projet ou de son animation, il est capital de prévoir des moments de restitution et de discussion à propos des retours d'information émanant du terrain.

Utilisez l'évaluation pour mobiliser les parties prenantes du projet

L'évaluation peut également constituer un moyen privilégié pour mobiliser vos parties prenantes. D'une part, parce que les résultats d'une évaluation permettent de faire un point sur le projet. Ils autorisent ainsi à rendre compte et à communiquer auprès de vos parties prenantes. D'autre part, il est également possible de co-produire l'évaluation. On parle d'évaluation partagée. Cela présente de nombreux avantages dont la création d'un consensus sur les résultats attendus d'un projet et la mise en commun des moyens pour assurer la collecte et l'analyse des informations de terrain.

Chapitre 5

Partager autour de son initiative

À l'intérieur comme à l'extérieur de votre organisme, votre initiative gagne à s'appuyer sur l'implication d'un maximum de personnes et d'acteurs. Partager son projet avec le plus grand nombre, tant dans les phases de conception de votre projet, de mise en œuvre des actions ou d'évaluation, présente de nombreux avantages. Cela permet notamment aux petits organismes disposant des moyens ou d'une expertise limités sur la biodiversité de mutualiser les ressources et les compétences. Pour les grands organismes ou ceux dont les activités impliquent un dialogue régulier avec des parties prenantes, associer d'autres acteurs constitue une chance mais aussi un défi pour faire de la biodiversité un enjeu partagé à l'échelle de la société.

Impliquez vos parties prenantes externes

Parce que la biodiversité constitue à la fois un bien commun et que les questions de sa préservation dépassent bien souvent le cadre des activités d'un seul acteur, l'implication des parties prenantes d'un organisme est un enjeu important. Celui-ci concerne d'une manière particulière les grands organismes ou ceux dont le métier invite à développer des liens nombreux et réguliers avec d'autres organismes (comme les collectivités par exemple). Pour les organismes disposant de faibles moyens ou étant isolés dans leurs activités, l'implication des parties prenantes n'est pas nécessairement un élément clé de la qualité d'un projet d'engagement volontaire à la SNB.

Qu'est-ce qu'une partie prenante ? En quoi l'implication des parties prenantes est-elle importante ?

Une partie prenante est un acteur concerné ou intéressé par un projet mené par un autre acteur. On parle de parties prenantes «internes» lorsque l'acteur concerné fait partie de l'organisme ou « externes » lorsqu'elle appartient à un autre organisme. Salariés, agents, citoyens, associations, clients, fournisseurs… cette définition simple cache une diversité d'acteurs importante.

En quoi l'implication des parties prenantes est-elle importante ?
Dans bien des cas, l'implication des parties prenantes est un élément clé de la réussite d'un projet en faveur de la biodiversité. Les orientations que votre organisme prend pour conserver et valoriser la biodiversité peuvent en effet avoir des conséquences importantes pour l'activité d'autres acteurs.

Ex.: le projet d'une collectivité pour un aménagement du territoire durable incluant les enjeux de biodiversité peut avoir des conséquences importantes sur la manière dont les acteurs socio-économiques locaux (agriculteurs, paysagistes, promoteurs) développent leurs activités. Si ces derniers ne sont pas impliqués d'une manière ou d'une autre à votre démarche, votre projet risque de se heurter à des réticences qui pourront bloquer les phases de mise en œuvre. A contrario, une bonne implication des parties prenantes peut permettre d'enrichir un projet et de démultiplier ses effets positifs.

Identifier les parties prenantes de son projet

Il s'agit d'abord de repérer les acteurs concernés et ceux potentiellement intéressés par votre projet.

- Les acteurs concernés sont ceux dont les activités seront directement ou indirectement impactées par les orientations et les actions de votre projet. Pour les identifier, posez-vous les questions : « auprès de qui notre projet aura-t-il des conséquences, économiques ou sociales par exemple ? » ou « quels acteurs pourraient être appelés à changer ses pratiques au regard de notre projet ? ».

- Les acteurs potentiellement intéressés constituent un ensemble d'organismes qui peut être différent. S'ils ne sont pas impactés par votre projet, les thèmes développés dans ce dernier les intéressent compte-tenu par exemple de leur implication sur ces mêmes thèmes. Pour les identifier posez-vous la question « quelles sont les organismes non-impactés par notre projet qui pourraient, à l'aune des problématiques au cœur de leurs activités, être amenés à prendre position (positivement ou négativement) à l'égard de notre projet ? ». Sur les projets concernant la préservation de la biodiversité, les associations de protection de la nature et les établissements publics dédiés à la gestion de l'environnement constituent la majorité des acteurs potentiellement intéressés par votre projet.

Le nombre de parties prenantes de votre projet peut être potentiellement très important. Dans ce cas, il s'agit de prioriser en repérant les acteurs dont l'implication est la plus capitale. Afin d'identifier les personnes à impliquer en priorité, votre organisme gagne à se poser les questions suivantes : Quels acteurs peuvent être le plus négativement impactés du point de vue économique ou social par notre projet ? Quels acteurs peuvent s'opposer le plus fortement à notre projet et être préjudiciables à la réalisation de nos actions ? Au contraire, quels acteurs sont susceptibles de défendre et d'appuyer notre projet et de faciliter la mise en œuvre de nos actions ? Cette série de questions doit *in fine* vous permettre de porter un regard sur les jeux d'acteurs en présence, d'identifier les blocages éventuels et les leviers sur lesquels vous pouvez vous appuyer.

Le modèle de gouvernance issu du Grenelle Environnement

Au niveau national, le ministère de l'Ecologie promeut un modèle de gouvernance issu du Grenelle de l'Environnement qui permet l'expression de ses principales parties prenantes. Ce modèle de gouvernance vise à l'expression et à la représentation équilibrée dans les instances de décisions de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement et du développement durable. Les acteurs sont ainsi répartis au sein de différents collèges. En fonction des dossiers, le nombre et l'intitulé des collèges varient pour s'adapter au contexte. En règle générale, le modèle de gouvernance Grenelle reconnait 6 collèges:

- L'Etat, ses services déconcentrés et établissements publics.
- Les collectivités territoriales et leurs élus.
- Les représentants des entreprises et du monde agricole, de la pêche, des forêts et de la chasse.
- Les organisations syndicales de salariés.
- Les associations et fondations de la protection de l'environnement.
- Les scientifiques et personnalités qualifiés.

Ce modèle, à adapter évidemment aux réalités de votre contexte et de votre projet, peut constituer un cadre susceptible de vous inspirer dans l'identification de vos parties prenantes et dans les dispositions prises par votre organisme pour faire participer ses parties prenantes externes à son projet.

L'Analyse stratégique de la gestion de l'environnement (ASGE) : un cadre théorique éclairant pour décrypter les jeux d'acteurs en œuvre dans les questions de gestion de l'environnement

Développée depuis les années 1990 par le groupe de Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement, l'ASGE est un cadre d'analyse qui tente de replacer et de comprendre toute situation de gestion environnementale dans une lecture des systèmes d'actions régis par des jeux d'acteurs complexes et parfois contradictoires. Les principes de l'ASGE peut ainsi être mobilisé par tout acteurs désireux de mieux appréhender les relations entre acteurs et ainsi mieux gérer les relations avec les parties prenantes. Les principes de l'ASGE ont récemment été résumés dans un article rédigé sous la direction de Laurent Mermet et intitulé *L'analyse stratégique de la gestion environnementale:* un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement.

Nouer le dialogue avec les parties prenantes externes de son organisme

Le dialogue avec les parties prenantes est un processus qui doit accompagner votre projet dans toute sa durée et pas seulement une fois que les décisions sont prises et que votre projet attend d'être mis en œuvre. Instaurer le dialogue tôt et le rendre durable en instaurant des rapports de confiance et de respect est une condition importante pour assurer à votre projet les meilleures chances d'être mis en œuvre de manière optimale.

L'information et la transparence sont deux préalables nécessaires à l'existence d'un dialogue constructif avec vos parties prenantes. Il s'agit en effet de tenir informée chacune de vos parties prenantes, selon des formats adaptés qui rendent les intentions de votre initiative claires et accessibles à tous.

Au-delà de cet effort d'information, de véritables dispositions peuvent être prises par votre organisme pour assurer une participation des parties prenantes externes à votre projet. Deux options, pour faire participer les parties prenantes à votre projet :

■ **La mise en place de mécanismes de consultation et de concertation.**
Cette option est celle qui permet la participation la moins forte des parties prenantes à votre projet. Elle est néanmoins adaptée pour faire participer des acteurs pour qui la mobilisation est rendue difficile dans la durée, comme les habitants d'une commune par exemple. Au regard de la co-production, les mécanismes de consultation et de concertation présentent l'avantage d'être une formule souple : il est en effet possible de consulter ou d'engager une concertation à des phases précises de la vie de votre projet alors que la co-production vous engage dans la durée. En revanche, le degré de solidarité atteint avec vos parties prenantes est plus faible. Ces dernières peuvent donc se désolidariser plus facilement de vos initiatives. Si elles présentent des caractéristiques communes, consultation et concertation visent des objectifs sensiblement différents et renvoient à des techniques plurielles.

- **La consultation** : l'objectif est de recueillir les avis, les attentes des parties prenantes. Elle doit être réalisée très en amont afin de rendre compte le plus tôt possible de ces attentes pour que le projet puisse évoluer en fonction de celles-ci. D'autres consultations peuvent être réalisées au cours du projet pour vérifier certains choix ou orientations. Ces consultations peuvent prendre forme grâce à des outils divers : enquête, forum, etc.

- La concertation : elle vise à associer de manière active les parties prenantes, à travers des débats, rencontres, échanges d'arguments et de points de vue. Elle a pour finalité la recherche de compromis entre intérêts parfois contradictoires, d'améliorer le projet ou de faire émerger de nouvelles propositions.

■ **L'instauration d'une dynamique de co-construction.**

La co-construction, c'est l'élaboration et la mise en œuvre du projet en impliquant le plus grand nombre d'acteurs à toutes les étapes d'un projet. Elle les associe aux choix, à la définition des enjeux, à l'élaboration d'un projet, dans sa gestion et son évaluation. Cette option présente un grand degré de solidarité entre votre organisme et ses parties prenantes et sécurise pour ainsi dire votre projet dans la mesure où, plus une action est collectivement pensée, plus elle est susceptible de lever les blocages potentiellement liés à sa mise en œuvre. La co-construction est néanmoins une démarche exigeante qui implique la mise en place d'une véritable gouvernance partagée *via* la participation des parties prenantes aux différentes phases de votre projet.

Quelques conseils pour la mise en place d'un pilotage multi-acteurs de votre projet en faveur de la biodiversité

■ La participation des parties prenantes au pilotage du projet doit se faire sur la base d'une confiance établie entre les acteurs. Celle-ci se forge au fur et à mesure des échanges. Prendre le temps du dialogue et déployer des moyens en termes d'animation est donc capital.

■ La participation est aussi une dynamique qui s'entretient dans la durée. Certains acteurs peuvent se démobiliser et votre propre organisme peut s'essouffler dans la mesure où faire participer demande du temps. Pour éviter cela, l'évaluation et la communication autour des apports de la participation des acteurs à votre projet, et plus généralement la communication sur les avancées du projet, peuvent être des pistes pour maintenir l'intérêt de tous les acteurs. Des événements pour le maintien d'une dynamique positive peuvent être organisés lors de moments clés du projet.

■ La participation des acteurs au pilotage peut conduire à l'expression de positions et d'avis contradictoires sur les orientations à donner au projet. Pour sortir au mieux de ces situations délicates, il convient de définir en amont des règles claires de participation et de prises de décision. Votre organisme pourra ainsi rendre des arbitrages de manière transparente.

Misez sur les partenariats et les projets co-portés

Au-delà des dynamiques de participation des parties prenantes, la mise en place de partenariats, qu'ils reposent ou non sur des bases contractuelles, et de projets co-portés dans le cadre de l'appel à reconnaissance lancé par la SNB, permettent la réalisation d'actions dont la valeur dépasse souvent celles d'acteurs dont les actions sont isolées.

En plus de conférer à votre projet une plus-value certaine, les partenariats et co-portage ont l'avantage de permettre la mise en commun des moyens humains, financiers ou techniques et ainsi de relativiser l'investissement concédé par votre organisme.

Co-porter un projet dans le cadre de l'appel à reconnaissance de la SNB

Le dispositif de reconnaissance des projets adossé à la SNB a mis au point un procédé unique pour encourager la mobilisation collective des acteurs : le co-portage des projets d'engagement volontaire. En comparaison avec un partenariat, le co-portage présente un degré de solidarité plus forte entre les acteurs associés dans le projet. Aux yeux du dispositif de reconnaissance, les co-porteurs sont en effet considérés comme un groupement et engagent leurs responsabilités sur l'ensemble du projet.

Partagez vos expériences

Le partage des expériences issues de votre projet au sein même de votre organisme et, au-delà, auprès d'autres acteurs est un excellent exercice qui permet de vous améliorer et de permettre aux autres de s'améliorer. Des moments d'échanges et de réflexion mobilisant les principales conclusions de l'évaluation de votre programme gagnent ainsi à être mis en place. Ce faisant, le dialogue établi donnera peut-être à votre organisme de nouvelles clés pour progresser au sujet de la conservation et de la valorisation de la biodiversité dans ses activités.

Identifiez auprès de qui et comment partager vos expériences ?

Les expériences issues de votre projet gagnent d'abord à être partagées en interne, entre les différentes personnes mobilisées sur le projet et le reste de votre organisme. Ensuite, il s'agit d'échanger avec tous les acteurs auprès desquels vous pourrez apprendre mutuellement : parties prenantes, partenaires, fédération, réseaux professionnels, associations, etc. Organisation de groupes d'échanges ou de séminaires de restitution, mise en place d'outils d'échanges multimédia, etc. : les moyens de partager ses expériences sont nombreux.

Quelques enceintes dans lesquelles il vous est possible d'échanger au niveau national au sujet de la biodiversité :

- Le groupe de travail « Collectivités et biodiversité » du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) constitue une plate-forme d'échange et de concertation unique sur la biodiversité, regroupant les collectivités françaises volontaires (régions, départements, intercommunalités, villes…), leurs associations, ainsi que les membres du réseau français de l'UICN (représentants des ministères, établissements publics, ONG…), soit actuellement plus de 90 organismes.

- Le concours « Capitale française de la biodiversité de NatureParif » organisé par NatureParif pour toute commune de plus de 2000 habitants constitue un événement majeur pour les collectivités désireuses de partager leurs initiatives.

- Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains…), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Ce réseau de plus de 470 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.

- Le Groupe de travail «Economie et biodiversité » de l'association Orée réunit une trentaine d'entreprises (de tailles et secteurs diversifiés), collectivités et associations autour de la problématique « Comment intégrer la biodiversité dans les stratégies des acteurs économiques ? ». L'association Orée est également co-organisatrice du concours « Entreprises et environnement » qui chaque année distingue les entreprises engagées pour faire évoluer les modes de consommation et de production dans le sens du développement durable, notamment au regard des enjeux de la biodiversité.

- La commission biodiversité de l'association Entreprises pour l'Environnement (EPE) est une enceinte ouverte aux acteurs économiques pour échanger sur les méthodes, outils, indicateurs et partenariats qui permettent aux entreprises d'améliorer leurs actions en faveur de la biodiversité.

Retour d'expérience

Conduire le changement avec ses parties prenantes internes et externes : le Pacte Botanic.

Botanic est une enseigne de jardinerie qui compte aujourd'hui 59 magasins en France et 5 en Italie. Son action en faveur de la biodiversité prend forme suite à une étude que la société a commandée sur les pesticides autorisés en jardinage amateur. Les résultats de l'étude ont été sans appel puisque sur 135 matières actives autorisées en jardinage amateur à l'époque, 97 se sont révélées toxiques ou nocives pour la santé et 25 nocives pour l'environnement. Botanic a donc décidé de ne plus cautionner le commerce des produits en les supprimant de ses rayons : c'est le Pacte Botanic.

Cette démarche a été progressive pour entraîner l'ensemble des parties prenantes dans ce changement : les équipes en premier, sans qui rien n'était possible; les clients ensuite, très réceptifs à la démarche mais avec une forte demande de conseils et de pédagogie; les fournisseurs enfin, qui ont pour la plupart su relever le défi.

Il a fallu 3 ans pour arriver à retirer dans l'ensemble des magasins Botanic tous les pesticides et engrais chimiques de synthèse, et proposer au même moment, des solutions alternatives naturelles et écologiques. Mais le jardinage écologique ne se résume pas à remplacer un traitement chimique par un traitement naturel. C'est une autre philosophie et d'autres pratiques de jardinage que l'entreprise a proposé à ses clients.

Les collaborateurs ont dû d'abord être formés pour savoir conseiller les clients qui étaient demandeurs de solutions écologiques. 30.000h de formations ont été réalisées en 3 ans, soit plus de 50h par magasin (en moyenne) pour initier les conseillers à cette nouvelle façon de jardiner. Pour cette formation, Botanic s'est associé à l'un des acteur pionnier du jardinage écologique : le centre Terre Vivante.

Pour mobiliser les clients, des ateliers pédagogiques sur le jardinage écologique ont également été mis en place dans tous les magasins avec les thèmes suivants : le compostage, le potager bio, les prairies fleuries, comment accueillir les auxiliaires, le soin des plantes par les plantes … Un guide éco-jardinier gratuit de 48 pages a été édité pour présenter les gestes et produits essentiels pour jardiner écologique.

Le travail réalisé a eu également un effet vertueux sur les fournisseurs de Botanic qui s'engagent davantage pour le développement de nouvelles solutions écologiques, telles la mise au point de gamme de terreaux avec des engrais organiques exclusivement, la mise au point de pots biodégradables pour remplacer les pots en polyéthylène ou polypropylène, le développement de nouvelles gammes de prairies fleuries spéciales biodiversité ou nectarifère, de semences bio, l'augmentation dans le choix des nichoirs et abris à auxiliaires.

Contact: sdhallu@botanic.com

Retour d'expérience

Mobiliser ses parties prenantes autour d'un projet de développement économique local fort de la préservation de la biodiversité : Nestlé Waters France et la filière Agrivair.

Consciente qu'une eau saine commence par une terre saine et que l'exploitation de l'eau est inséparable de la gestion de son environnement immédiat, la société Nestlé Waters France s'est dès les années 1990 tournée vers des mesures de la qualité de l écosysteme autour de ses sources de Vittel, Contrex et Hépar. C'est dans ce cadre qu'est né le projet Agrivair.

Le point de départ du projet Agrivair consiste dans une volonté de réduire le taux de nitrates dans les sols. C'est ainsi que Nestlé Waters France c'est tourné vers les parties prenantes du monde agricole de son territoire. L'enjeu était de promouvoir une agriculture durable, basée notamment sur un objectif « zéro phytosanitaires », sur l'ensemble de l'impluvium (zone d'infiltration des eaux qui alimente l'aquifère donnant naissance aux eaux minérales, soit 10 000 hectares) des sources Vittel, Contrex et Hépar.

Les travaux de recherche et d'expertise de l'Institut national de recherche en agronomie (INRA), soutenus par Nestlé Waters France ont permis l'élaboration d'un cahier des charges permettant aux agriculteurs de s'engager dans le projet. Agrivair se présente aujourd'hui comme une filiale de Nestlé Waters France dont l'un des objectifs est d'accompagner techniquement les exploitants agricoles dans leur changement de pratiques.

Au-delà du partenariat entre la société Nestlé Waters France et les agriculteurs, le projet implique également les collectivités, industriels et résidents du domaine d'intervention du projet Agrivair. C'est donc vers une mobilisation large de ses parties prenantes que Nestlé Waters France s'est orientée. Des actions de sensibilisation (réalisation d'un jardin pédagogique sur les pratiques écologiques de jardinage) ont notamment été conduites à l'égard des jardiniers amateurs pour les inciter à diminuer leur utilisation de produits phytosanitaires.

Cette initiative partenariale de préservation de l'eau et du développement durable du territoire a conduit aujourd'hui, à une restauration de la qualité des écosystèmes locaux, avec une richesse en termes de biodiversité équivalente à celle de certains espaces protégés. On commence à estimer à la fois le bien-être apporté par la biodiversité et les coûts de sa préservation, pour qu'à terme les acteurs publics et privés le prennent en charge. Cette politique ouvre de nombreuses perspectives de développement économique local par la valorisation du « capital naturel » qu'est le territoire et son écosystème ainsi protégés : agriculture et agro-alimentaire propre et responsable, filières d'éco-construction, gestion durable de l'eau. Mais au-delà, cette politique crée de la valeur sur tout le territoire d'émergence, car in fine c'est bien l'écosystème, et la biodiversité qui le conditionne, qui se trouvent préservés.

Retour d'expérience

Renforcer une politique de préservation de la biodiversité autour de partenariats inscrits dans la durée : la politique partenariale de CEMEX. ↘

En France, CEMEX est un des leaders du béton prêt à l'emploi et des granulats. En cohérence avec sa mission de satisfaire les besoins de ses clients, CEMEX concilie ses impératifs économiques avec ses ambitions environnementales et sociétales dans sa politique développement durable.

Depuis plus de 20 ans, CEMEX développe de nombreux partenariats sur ses sites de carrière avec des associations locales de protection de la nature (FRAPNA, SEPANSO, GONm, ANVL, LPO…). Ces partenariats locaux ont pour objet d'accompagner l'entreprise dans la gestion de la biodiversité de ses carrières, dans la sensibilisation de son personnel de terrain, de mettre en œuvre des suivis écologiques réguliers, d'apporter conseils et expertises pour le réaménagement écologique des sites exploités. A titre d'exemple, l'Ecopôle du Forez, situé en bord de Loire, est un réaménagement exemplaire inscrit dans le réseau NATURA 2000 qui accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Il est le fruit d'un travail mené en collaboration entre CEMEX et la FRAPNA Loire.

Afin de fédérer l'ensemble de ses partenaires, CEMEX crée dès 1995 le Collectif des Associations Partenaires (CAP). Composé de 22 associations naturalistes en 2012, le CAP a pour but d'approfondir et mutualiser les réflexions environnementales engagées sur le terrain et au niveau national par l'entreprise. Chaque année, CEMEX organise un séminaire des membres du CAP ; l'occasion d'avoir de nombreux échanges et notamment de faire le bilan des partenariats engagés et de partager les bonnes pratiques et la compréhension des enjeux territoriaux liés à la biodiversité.

Fort de ce premier engagement, CEMEX s'est naturellement tourné vers un partenaire d'envergure nationale pour poursuivre son action. En 2012, une convention de partenariat avec Humanité et Biodiversité a été signée, notamment pour renforcer l'analyse des liens entre biodiversité et responsabilité sociétale des entreprises. En 2003, CEMEX et la LPO avaient déjàvv signé un partenariat national renouvelé annuellement qui s'appuie sur 2 volets distincts :

• Un plan d'action : par ses connaissances de terrain, la LPO accompagne CEMEX dans la gestion environnementale de ses sites d'exploitation. Au travers d'échanges réguliers, les deux partenaires partagent également leur compréhension des sujets d'actualité ayant trait à la biodiversité.

• Un mécénat : CEMEX soutient des programmes de préservation des espaces et des espèces gérés par la LPO, soit 31 programmes soutenus depuis 9 ans.

Cette politique de partenariat et de concertation menée par CEMEX à tous les niveaux de l'entreprise, du local au national, permet de garantir une prise en compte permanente de la biodiversité dans les activités de CEMEX, et constitue une véritable source d'amélioration continue. Ainsi, le rapprochement du monde industriel avec celui des associations de protection de la nature, s'il paraît délicat au premier abord, est un lien constructif lorsqu'il est bâti sur le long terme et dans le cadre de relations de transparence et de confiance.

↘ *Contact: Contact: johanna.moreau@cemex.com*
Photo de groupe du Collectif des Associations Partenaires de CEMEX

© Crédit photos CEMEX

Retour d'expérience

Renforcer une politique de préservation de la biodiversité autour de partenariats inscrits dans la durée : la politique partenariale de GrDF ↘

Présent sur l'ensemble du territoire, GrDF (Gaz réseau Distribution France) est le principal distributeur de gaz naturel en France. L'écoute, le dialogue et la co-construction sont une dimension essentielle de son action au quotidien et de sa mission de service public. Etroitement liée à sa politique de développement durable, sa politique de partenariat s'inscrit dans ces logiques. Elle a été pensée de façon à renforcer les liens avec les collectivités territoriales tout en agissant sur des sujets d'intérêt général : préservation de la biodiversité, prévention de la précarité énergétique, insertion… dans une logique de création de valeur partagée.

Ainsi, concernant la biodiversité, GrDF s'est engagé aux côtés de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs pour l'implantation de jardins partagés qui réinstallent de la nature en ville, tout en retissant du lien social. GrDF soutient l'action du Réseau Cocagne pour la création d'exploitations maraîchères biologiques et d'emplois d'insertion professionnelle. GrDF est également partenaire de Natureparif pour l'organisation du concours « Capitale française de la biodiversité » et de l'Union Nationale de l'Apiculture Française, dans le cadre du programme « Abeille sentinelle de l'environnement », pour l'installation de ruchers dans différents sites de l'entreprise en France, et du Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre d'un partenariat scientifique sur la prise en compte de la biodiversité lors des travaux sur le réseau de distribution de gaz naturel.

Outre leur ancrage territorial et leur intérêt en matière de biodiversité, ces partenariats ont été choisis pour leur résonance avec les valeurs de l'entreprise. Cette corrélation entre actions et valeurs permet aux partenariats d'être mieux appropriés par les salariés et de donner du sens aux actions concrètes mises en œuvre sur le terrain. GrDF conçoit son engagement dans la durée et proscrit les partenariats qui ne sont que ponctuels. Les conventions de partenariat, signées initialement pour 3 ans, ont toutes été renouvelées pour 3 nouvelles années en 2011. Objectif : mener des actions pérennes, donc plus utiles à la société, et donner au partenaire de la visibilité sur le soutien dont il peut bénéficier. Les projets sont co-construits dans une logique d'amélioration continue. Une approche qui est aussi un gage de la confiance des partenaires.

Ancrés dans les activités de l'entreprise, la plupart des partenariats s'inscrivent dans l'offre proposée aux collectivités locales dans une logique de création de valeur partagée. GrDF promeut une approche globale des projets et travaille sur l'aménagement durable et le cadre de vie des habitants dans toutes ses dimensions : efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilité, biodiversité, lutte contre la précarité énergétique, vivre-ensemble… autant de paramètres qui viennent enrichir l'offre de services liée à l'activité gazière traditionnelle.

GrDF crée aussi de la valeur en « croisant » ses différents partenariats et en mettant en relation des acteurs qui ne se seraient peut-être pas rencontrés autrement. Il s'agit de créer de nouvelles synergies et opportunités d'actions qui répondent mieux aux attentes des différentes parties prenantes. GrDF joue ainsi un rôle d'intégrateur et d'ensemblier auprès des collectivités locales et des territoires et de ses partenaires.

frederique.le-monnier@grdf.fr

GrDF participe aux APIdays, journées nationales des partenaires «Abeille, sentinelle de l'environnement».

Crédit photo : GrDF / BRANDEL GREGORY

CHAPITRE III
s'engager auprès de la stratégie nationale pour la biodiversité

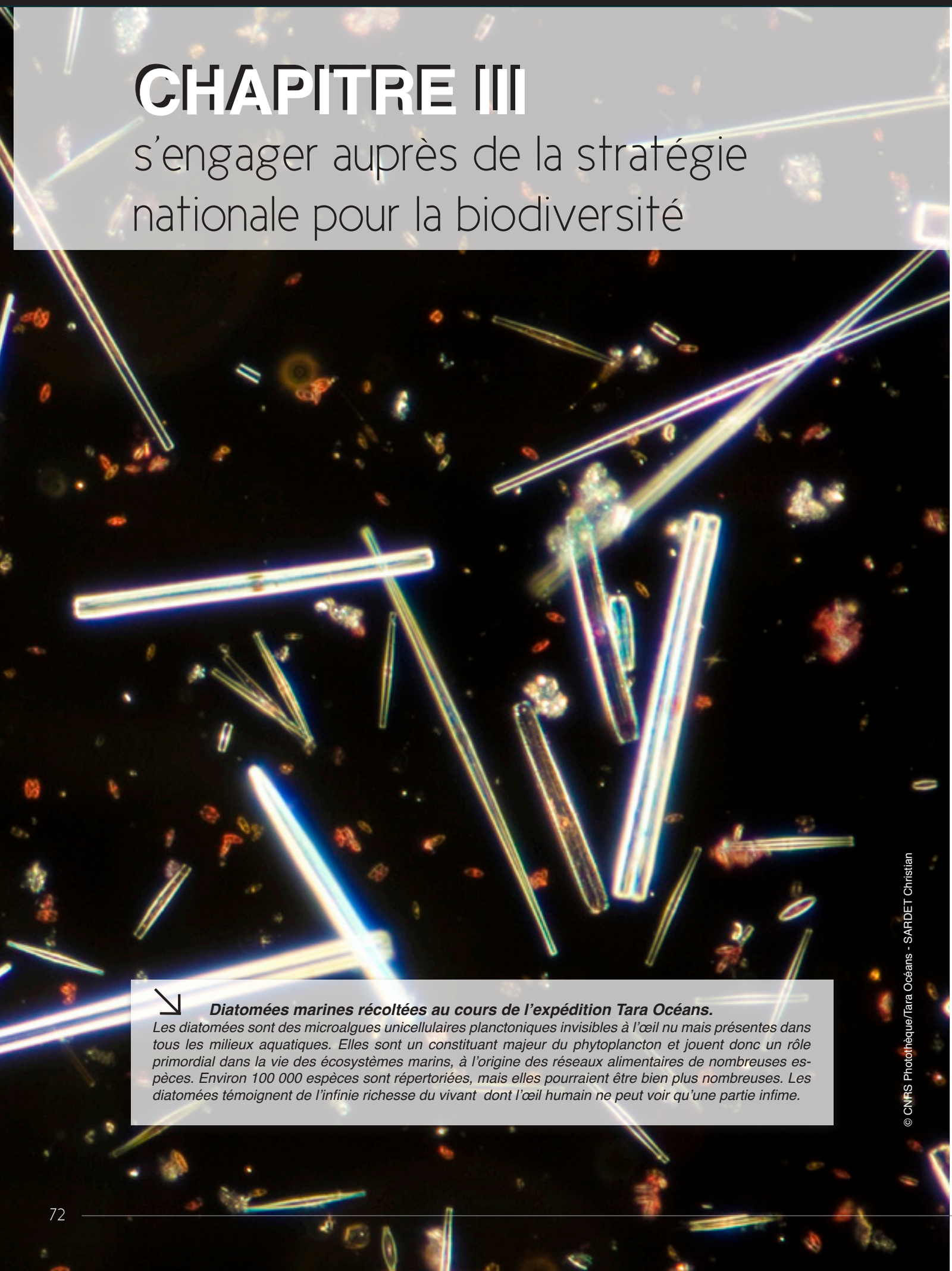

Diatomées marines récoltées au cours de l'expédition Tara Océans.
Les diatomées sont des microalgues unicellulaires planctoniques invisibles à l'œil nu mais présentes dans tous les milieux aquatiques. Elles sont un constituant majeur du phytoplancton et jouent donc un rôle primordial dans la vie des écosystèmes marins, à l'origine des réseaux alimentaires de nombreuses espèces. Environ 100 000 espèces sont répertoriées, mais elles pourraient être bien plus nombreuses. Les diatomées témoignent de l'infinie richesse du vivant dont l'œil humain ne peut voir qu'une partie infime.

© CNRS Photothèque/Tara Océans - SARDET Christian

L'objectif de ce dernier chapitre est de vous aider à déposer un projet dans le cadre de l'appel à reconnaissance de la SNB. Pour optimiser les chances de voir votre initiative reconnue par les instances de la SNB, deux outils ont été développés :

- **les 5 fiches d'auto-évaluation de votre projet**
- **le plan de rédaction de la synthèse de votre projet.**

En amont de la présentation de ces deux outils, un décryptage sur le dispositif d'engagement et son fonctionnement vous est proposé dans les doubles pages qui suivent.

P 75. Décryptage sur l'appel et le dispositif de reconnaissance de la SNB.

P 79. S'auto-évaluer : notre projet peut-il être reconnu par la SNB ?

p. 80 FICHE D'AUTO-ÉVALUATION N°1 : notre projet inscrit-il notre organisme dans une démarche de réflexion au sujet de la biodiversité ?

p. 82 FICHE D'AUTO-ÉVALUATION N°2 : notre projet s'appuie-t-il sur un programme d'actions qui répond aux objectifs de la SNB ?

p. 84 FICHE D'AUTO-ÉVALUATION N°3 : notre projet présente-t-il une plus-value pour la biodiversité au regard de la SNB ?

p. 86 FICHE D'AUTO-ÉVALUATION N°4 : notre projet implique-t-il notre organisme de manière suffisante ?

p. 88 FICHE D'AUTO-ÉVALUATION N°5 : notre projet repose-t-il sur un travail collectif et partagé ?

P 90. Présenter notre projet

p. 91 FICHE « PLAN DE RÉDACTION » N° 1 : notre organisme et la biodiversité

p. 93 FICHE « PLAN DE RÉDACTION » N° 2 : notre état des lieux

p. 95 FICHE « PLAN DE RÉDACTION » N° 3 : les grandes lignes de notre projet d'engagement

p. 97 FICHE « PLAN DE RÉDACTION » N° 4 : retour sur l'élaboration de notre projet d'engagement

p. 99 FICHE « PLAN DE RÉDACTION » N° 5 : vers la mise en oeuvre de notre projet : moyens, suivi et évaluation .

DÉCRYPTAGE
sur l'appel et le dispositif de reconnaissance de la SNB

Élément clé de la mobilisation collective, l'appel à reconnaissance des projets en faveur de la biodiversité a pour objectif de donner aux acteurs l'envie d'agir. Il a également pour ambition de doter la société française d'une vision sur l'ensemble des actions significatives engagées pour la biodiversité. Il œuvre ainsi à la mutualisation et au partage des expériences à un niveau national.

Pour rendre possible la mobilisation de tous les acteurs de la société, un dispositif basé sur un mécanisme d'évaluation des projets a été élaboré : c'est le dispositif de reconnaissance. Ouvert à toute personne morale, quels que soient son statut (public ou privé), son domaine d'activité (ayant un lien direct ou indirect avec la biodiversité) ou sa taille, le dispositif de reconnaissance permet d'auditer des projets proposés à reconnaissance qui peuvent être très différents les uns des autres.

A fortiori, il n'existe donc pas de modèle absolu de ce que doit être un projet d'engagement. Quelques éléments de définition permettent d'envisager un projet d'engagement volontaire comme toute initiative, à venir ou récemment engagée, qui découle d'une démarche de réflexion sur la biodiversité et ses enjeux et qui s'appuie sur la réalisation d'un programme d'actions. En fonction des éléments de calendrier assortis à la réalisation du programme d'actions, un projet d'engagement volontaire peut engager un organisme sur des périodes variables.

La mise en valeur de l'existant dans les projets d'engagement volontaire.
Si la SNB souhaite mobiliser les acteurs en les incitant à développer des actions nouvelles, la valorisation des initiatives jusqu'alors menées par les acteurs de la société, est un enjeu important. Pour les acteurs déjà engagés en faveur de la biodiversité, la mise au point d'un projet d'engagement à la SNB doit être l'occasion d'approfondir la politique qu'ils menée jusqu'à ce jour. De manière plus générale, les projets d'engagement gagnent à s'appuyer sur des cadres et dispositifs d'action existants. Pour vous renseigner sur les cadres et dispositifs d'actions sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour développer ou enrichir votre démarche, reportez-vous à la boîte à idées (lien vers la boîte à idées) et ses repères pour l'action.

Laisser la biodiversité s'appauvrir risque aussi de nous couper d'une certaine forme de progrès. Nombre d'innovations passées dans notre quotidien, telles que l'aspirine, ont été inspirées par l'observation, la compréhension et l'imitation des structures ou modes de fonctionnement du vivant. Ce vaste champ du biomimétisme ou de la bioinspiration est un soutien majeur pour la recherche. Véritable « bibliothèque d'idées », la nature constitue un potentiel qui peut nous conduire à développer des technologies plus durables ou des remèdes pour des maladies aujourd'hui incurables.

DÉCRYPTAGE
sur l'appel et le dispositif de reconnaissance de la SNB

Pourquoi proposer notre projet dans le cadre du dispositif de reconnaissance de la SNB ?

Assise sur une évaluation de la qualité des projets, la reconnaissance permet à tout porteur de bénéficier d'un audit gratuit de son initiative. Un avis motivé et des recommandations vous seront communiqués, que votre projet soit « reconnu SNB » ou non. De plus, s'il est « reconnu », le projet fera l'objet d'une valorisation et d'une communication nationale. Parce qu'il sera considéré comme un contributeur de la mise en œuvre de la SNB, le porteur aura aussi le droit de citer la SNB et d'utiliser le visuel qui lui est associé dans toute action de communication se rapportant au projet reconnu.

Comment proposer notre projet dans le cadre du dispositif de reconnaissance de la SNB ?

L'appel à reconnaissance de la SNB est ouvert chaque année de février à juin. Tout au long de ces cinq mois, il est possible de proposer son projet à la reconnaissance. Pour cela, il suffit de vous laisser guider par la plate-forme Internet dédiée, où vous pourrez déposer en ligne votre dossier d'engagement volontaire. Ce dernier est composé de tous les documents techniques et de référence que vous jugez utile à l'appréciation de votre projet ainsi que d'une synthèse de votre projet. Pour rédiger ce document de présentation : reportez-vous au plan de rédaction décrit dans la dernière partie du chapitre de ce guide.

UN DOSSIER
d'engagement volontaire à la SNB

VOLET PRESENTATION

La synthèse de votre projet de 10 à 30 pages à rédiger obligatoirement.
Pour la rédiger:
suivre le plan de rédaction.

VOLET TECHNIQUE

Tout document technique et de référence produit pendant l'élaboration du projet d'engagement :
- diagnostic détaillé,
- stratégie,
- plans d'action, etc.

DÉCRYPTAGE
sur l'appel et le dispositif de reconnaissance de la SNB

Comment sont évalués les projets présentés dans le cadre du dispositif de reconnaissance de la SNB ?

Le dispositif de reconnaissance de la SNB a pour vocation d'instruire des projets très divers, il se distingue ainsi par sa souplesse. Il n'en constitue pas moins un cadre exigeant qui assure aux projets reconnus un gage de qualité. Chaque projet sera évalué par un binôme d'évaluateurs mandaté par le ministère de l'Ecologie. L'appréciation des projets se fait sur la base d'une grille d'évaluation unique élaborée par le ministère de l'Ecologie et ses partenaires autour des 10 caractéristiques de l'engagement reconnues par la SNB (cf. page suivante). Pour vous assurer que votre projet répond aux critères du dispositif de reconnaissance : évaluez vous-même votre projet grâce aux 5 fiches d'auto-évaluation proposées dans ce Guide.

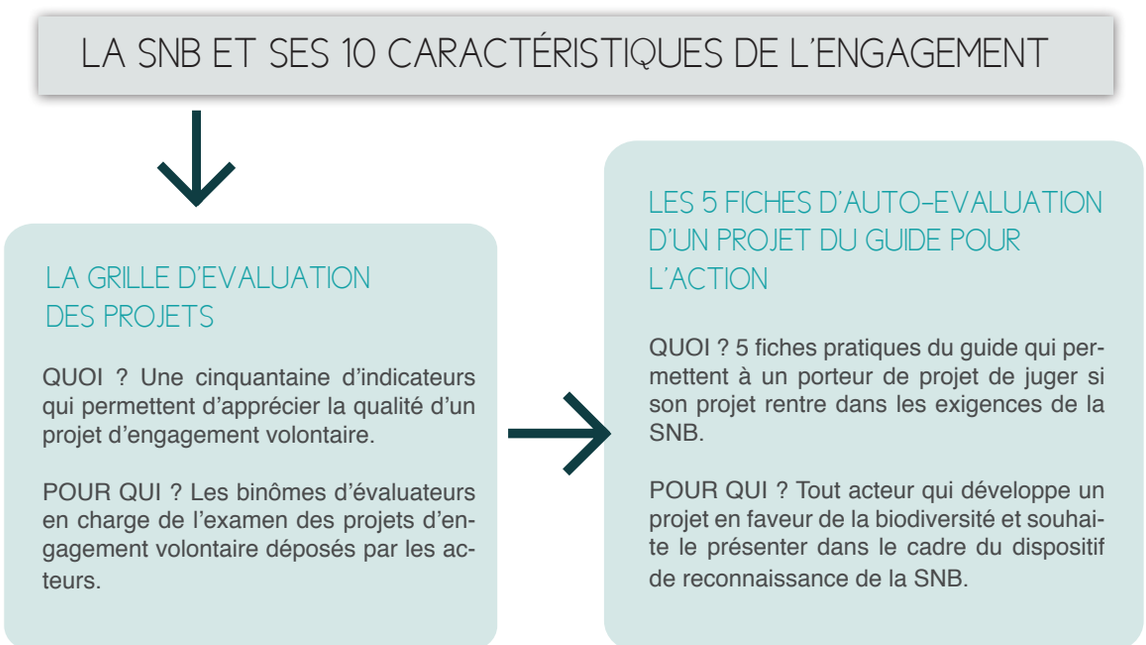

Schéma sur les outils d'évaluation et d'auto-évaluation des projets soumis à reconnaisance SNB.

DÉCRYPTAGE
sur l'appel et le dispositif de reconnaissance de la SNB

Les 10 caractéristiques d'un projet d'engagement volontaire

Comme l'indique la SNB, un projet d'engagement doit tenter de répondre au mieux à 10 caractéristiques. Ces dernières constituent la base sur laquelle s'opère l'évaluation des projets. Dans l'idéal, un projet doit être :

1. Inscrit dans le cadre de la SNB 2011-2020: c'est-à-dire son ambition, ses six orientations stratégiques et ses vingt objectifs, ses principes de gouvernance.

2. Constitué d'un ensemble d'actions : programme d'actions pouvant être de natures diverses et avoir des liens directs et indirects avec la biodiversité. Ce n'est donc pas un projet ponctuel, mais un véritable programme, ayant une certaine durée.

3. Impactant : qui conduit nécessairement à des effets positifs, directs ou indirects, importants et substantiels sur la biodiversité, qui ne conduit pas à des effets négatifs, et qui produit des impacts positifs substantiels (directs ou indirects).

4. Additionnel : qui va au-delà du simple respect de la législation et de la réglementation, mais aussi peut être additionnel par rapport à la politique passée et actuelle de l'organisme (cf. lien avec l'historique de l'organisme, généralisation du projet à d'autres lieux, cibles, acteurs, caractère innovant).

5. Cohérent : le projet doit être en lien avec les pratiques du porteur de projet impactant la biodiversité. Cette caractéristique, à rapprocher de la suivante (caractère proportionné), a pour objectif de garantir la cohérence avec l'ensemble de l'activité, que ce soit en termes d'évitement/réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité. Les actions peuvent être financées en partie via du mécénat, mais le projet ne peut être limité à du mécénat pur vers d'autres porteurs de projet.

6. Proportionné aux capacités de l'organisme : les objectifs du projet sont définis de façon proportionnée à la taille, au statut et aux capacités de l'organisme/des organismes porteurs.

7. Impliquant : qui implique une ou plusieurs parties prenantes/parties concernées en externe d'une part, et d'autre part le plus haut niveau hiérarchique et les salariés en interne. Ceci permet d'enrichir le projet, de garantir sa mise en œuvre effective et efficace, de bénéficier d'un regard extérieur, de provoquer un effet « boule de neige », d'améliorer la transparence, de porter à connaissance, etc.

8. Mesurable : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les impacts sur l'état de la biodiversité et sur l'évolution des comportements d'acteurs ayant un impact sur la biodiversité.

9. Révisable : peut être réévalué et amélioré au cours du temps, aussi souvent que cela s'avère pertinent.

10. Inscrit dans une perspective d'amélioration continue : les objectifs et les actions du projet évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin de toujours augmenter la performance écologique de l'organisme /des organismes.

AUTO-ÉVALUER SON PROJET:
les 5 fiches d'auto-évaluation

5 fiches d'auto-évaluation ont été élaborées pour vous permettre d'apprécier si votre projet rentre dans le cadre des exigences du dispositif de reconnaissance de la SNB. Chaque fiche se présente comme une série de questionnements qui vous aide à porter un œil critique sur votre projet pour, éventuellement, l'améliorer. Ces cinq fiches peuvent également s'avérer utiles pour vous aider à finaliser la construction d'un projet.

La trame de ce questionnement a été élaborée au regard des 10 caractéristiques de l'engagement volontaire reconnues par la SNB et la grille d'analyse des projets. Les 5 fiches d'auto-évaluation constituent ainsi un miroir de la grille d'analyse qui sera utilisée par le binôme d'évaluateurs chargé de se prononcer sur la qualité de votre projet.

MODE D'EMPLOI
des fiches d'auto-évaluation

Les 5 fiches sont introduites par une problématique-titre à laquelle correspondent plusieurs enjeux. Chaque enjeu est expliqué par un court texte de présentation et par un certain nombre de questions pense-bête. Plus votre projet est susceptible d'apporter des éléments de réponse à ces questions, plus il montre sa capacité à satisfaire aux enjeux. Il n'est pas attendu que votre projet réponde à la totalité des enjeux, ni aux questions pense-bête qui lui sont associées. Certains enjeux sont néanmoins considérés comme incontournables (ils sont signalés en violet), il s'agit d'y porter une attention particulière.

FICHE n°1 : **Notre projet inscrit-il notre organisme dans une démarche de réflexion au sujet de la biodiversité ?**

FICHE n°2 : **Notre projet s'appuie-t-il sur la réalisation d'un programme d'actions qui répond aux objectifs de la SNB ?**

FICHE n°3 : **Notre projet présente-t-il une plus-value pour la biodiversité au regard de la SNB ?**

FICHE n°4 : **Notre projet implique-t-il notre organisme de manière suffisante ?**

FICHE n°5 : **Notre projet repose-t-il sur un travail collectif et partagé ?**

Avis aux porteurs de projets !

La trame d'auto-évaluation décrite dans les pages suivantes est dense et fournie. Elle vous permet ainsi de vérifier que votre projet prend en compte les enjeux de la biodiversité de manière optimale. Elle ne doit pas cependant effrayer les plus petits organismes ! Gardez en tête que l'évaluation effective de votre projet par les instances de la SNB se fera au regard du contexte, de la taille et des moyens de l'organisme qui souhaite s'engager.

FICHE « AUTO-ÉVALUATION » n° 1

Notre projet inscrit-il notre organisme dans une démarche de réflexion au sujet de la biodiversité ?

S'il veut être reconnu par la SNB, votre projet doit impérativement découler d'une démarche pour la biodiversité initiée au sein de votre organisme. S'inscrire dans une démarche c'est dépasser le cadre d'une action fortuite et se placer du côté de la réflexion. Une démarche implique donc qu'un organisme se soit posé les bonnes questions sur les raisons et la manière de s'engager.

Deux éléments de votre projet peuvent attester de la tenue d'une telle démarche :

- La réalisation d'un état des lieux « biodiversité ».
- Le niveau d'intégration de la biodiversité dans la stratégie globale de votre organisme.

ENJEU 1 : La réalisation d'un état des lieux « biodiversité »

La réalisation d'un état des lieux préalable est essentielle à tout projet. Ceci permet en effet aux différents organismes d'identifier les enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de leurs activités respectives.

Dresser son état des lieux « biodiversité » n'est pas réservé qu'aux organismes qui ont un lien direct avec la biodiversité. En effet, ce n'est pas obligatoirement ou seulement établir un diagnostic sur l'état de conservation de la biodiversité sur un territoire. D'une manière générale, c'est plutôt se poser les questions qui permettent d'identifier les enjeux liés à la valorisation de la biodiversité dans le cadre de ses activités.

Selon l'identité de chaque organisme, la manière de conduire cet état des lieux est différente. Par exemple, une grande entreprise dont les activités sont en lien direct avec la biodiversité, gagne à faire un état des lieux complet intégrant un diagnostic précis de ses liens d'impacts et de dépendance à la biodiversité. De son côté, un organisme moins en prise directe avec la biodiversité, comme une association sportive par exemple, peut mener son état des lieux en se posant la question simple : « comment mes activités peuvent-elles contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation des objectifs de la SNB ? ».

Questions pense-bête

- Notre projet permet-il de réfléchir dans quelle mesure les activités de notre organisme, et la façon dont nous les exerçons, peuvent répondre aux orientations et objectifs de la SNB ?
- Notre projet intègre-t-il une réflexion sur les liens d'impact (positifs et négatifs) et de dépendance de nos activités par rapport à la biodiversité ?
  S'il a lieu d'être, un diagnostic sur l'état de conservation de la biodiversité a-t-il été dressé ?
- Notre projet s'appuie-t-il sur la connaissance de la réglementation applicable ?
- Les réflexions menées lors de notre état des lieux en matière de biodiversité nous ont-elles permis d'identifier des enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de nos activités ? Avons-nous priorisé ces enjeux ?

ENJEU 2 : L'intégration de la biodiversité dans la stratégie de l'organisme

Concernant plutôt les organismes d'une certaine taille, l'enjeu de l'intégration stratégique de la biodiversité est susceptible d'améliorer conséquemment la valeur d'un projet d'engagement. Au-delà de l'adoption d'un programme d'actions, l'intégration de la biodiversité vise à en faire un enjeu reconnu et valorisé de manière transversale dans les activités de l'organisme, mais aussi dans ses modes de prises de décision et dans son organisation.

Questions pense-bête

- Les différents services ou fonctions de notre organisme se sont-ils appropriés les enjeux et les objectifs de notre organisme en matière de biodiversité ? Les ont-ils traduits de manière concrète dans leurs missions ?
- La biodiversité est-elle valorisée dans des dispositifs d'actions transversaux (système de management environnemental ou un Agenda 21 local) initiés dans notre organisme ?

PRISE DE NOTES

FICHE « AUTO-ÉVALUATION » n° 2

Notre projet s'appuie-t-il sur un programme d'actions qui répond aux objectifs de la SNB ?

Une volonté de mener à bien un certain nombre de réalisations concrètes doit s'inscrire au cœur de votre projet d'engagement volontaire. Dépassant le cadre de l'action ponctuelle, ces réalisations sont tenues d'être intégrées dans un vrai programme d'actions. Celui-ci doit être pensé comme une contribution utile à la SNB, en se rattachant notamment à ses objectifs et en s'orientant vers des résultats tangibles en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité.

ENJEU 1 : La construction d'un programme d'actions

Pour écarter les initiatives qui ne seraient que sporadiques, le dispositif de reconnaissance invite les porteurs de projets à construire un programme d'actions. Ce dernier doit montrer la cohérence et la solidité de votre engagement. Il gagne à s'articuler autour d'un ou plusieurs grands objectifs (éventuellement ceux de la SNB) auxquels sont associées plusieurs actions dont la réalisation est planifiée dans le temps.

Questions pense-bête

- ✓ Notre projet s'appuie-t-il sur un ou plusieurs grands objectifs ?
- ✓ Plusieurs actions sont-elles prévues pour répondre à ces objectifs ?
- ✓ Des éléments de planning sont-ils associés aux différentes actions de notre programme ?

ENJEU 2 : L'inscription du programme d'actions dans le cadre de la SNB

Pour qu'il contribue à la mise en œuvre de la SNB, votre projet d'engagement doit reposer sur un programme d'actions en lien avec ceux de la SNB.

Questions pense-bête

- ✓ Au moins l'un des objectifs de la SNB figure-t-il directement dans notre programme d'actions ? Si non, un lien peut-il être établi entre nos objectifs et ceux de la SNB ou est-ce que les actions de mon programme tendent à la réalisation d'au moins l'un des objectifs de la SNB ?

ENJEU 3 : L'orientation du programme d'actions vers le résultat

Toute démarche d'engagement doit avoir pour volonté de produire des effets positifs sur la biodiversité. Lors de l'élaboration de votre programme d'actions, les résultats attendus de chaque action gagnent à être précisés. En réfléchissant ainsi aux impacts de vos actions, vous écarterez de votre programme un certain nombre d'actions mal adaptées à vos enjeux. Les effets attendus peuvent être :

- Importants ou substantiels : les objectifs de résultat que se donnent votre organisme peuvent être modestes au départ. Ce faisant, ils seront vite atteints. Ceci est susceptible de motiver votre organisme. L'enjeu est ensuite de les réviser pour engager votre organisme dans une perspective d'amélioration continue.

- Directs ou indirects : les résultats positifs attendus de vos actions peuvent directement s'observer sur l'état de conservation de la biodiversité (exemple : restaurer un milieu naturel) mais ils peuvent aussi s'apprécier de manière moins directe (exemple : sensibilisation des parties prenantes aux enjeux de la biodiversité).

Pour s'assurer qu'il tend bien vers le résultat, la conduite du programme doit intégrer le suivi des actions engagées et l'évaluation de leurs effets.

Questions pense-bête

- ✓ Notre programme d'actions précise-t-il quels sont les résultats attendus de chacune de nos actions ?
- ✓ L'organisation autour de notre projet prévoit-elle un suivi de la mise en œuvre de nos actions ?
- ✓ Notre projet prévoit-il une évaluation de nos actions pour établir si celles-ci ont, ou non, atteint leurs objectifs opérationnels ?

ENJEU 4 : La faisabilité du programme d'actions et la mobilisation de moyens suffisants

S'il importe qu'un programme d'action soit ambitieux, celui-ci doit également être réaliste et pensé au regard des moyens de votre organisme. Un bon équilibre entre ambition et réalisme est un gage de réussite pour votre projet.

Questions pense-bête

- ✓ Les besoins humains, techniques et financiers nécessaires à la bonne réalisation de nos actions ont-ils été évalués ?
- ✓ Notre organisme prévoit-il de mobiliser des moyens suffisants (que ces moyens soient ceux propres à notre organisme ou qu'ils intègrent aussi les moyens de nos partenaires) au bon déroulement du projet ?

PRISE DE NOTES

FICHE « AUTO-ÉVALUATION » n° 3

Notre projet présente-t-il une plus-value pour la biodiversité au regard de la SNB ?

Le ressort d'un engagement volontaire à la SNB consiste dans un effort volontaire des acteurs à assumer leurs responsabilités et faire de la biodiversité un enjeu de premier plan. A ce titre, les projets qui seront soumis à la reconnaissance SNB doivent représenter une certaine valeur ajoutée par rapport aux enjeux de conservation et de valorisation de la biodiversité.

ENJEU 1 : Le caractère additionnel du projet

Les actions développées dans votre projet doivent engager votre organisme au-delà du simple respect de la législation et de la réglementation. Pour les acteurs historiquement impliqués en faveur de la biodiversité, le projet doit également présenter un caractère additionnel par rapport aux actions jusqu'alors menées par l'organisme. Cela peut conduire les organismes concernés à innover en se positionnant sur de nouveaux champs d'actions ou en cherchant à intégrer d'autres acteurs dans leur démarche par exemple.

Questions pense-bête

- ✓ Les objectifs et actions de notre projet engagent-ils notre organisme au-delà des exigences de la réglementation applicable ?
- ✓ Notre projet est-il l'occasion de réfléchir et de saisir des opportunités nouvelles nous permettant d'agir en faveur de la biodiversité en dehors de ce que nous avons l'habitude de faire ?

ENJEU 2 : Le partage d'expériences

Votre initiative en faveur de la biodiversité peut s'avérer d'autant plus porteuse qu'elle montre une volonté d'approfondir des dynamiques existantes portées par d'autres acteurs ou de constituer une expérience dont les enseignements sont susceptibles d'être repris par d'autres acteurs.

Questions pense-bête

- ✓ L'élaboration de notre projet s'est-elle nourrie des initiatives menées par d'autres acteurs de notre territoire ou de notre cœur de métier ?
- ✓ Avons-nous prévu de partager les expériences issues de notre projet avec d'autres acteurs de notre secteur d'activités ou de notre territoire ?

ENJEU 3 : L'amélioration continue vis-à-vis de la prise en compte de la biodiversité

Afin d'engager votre organisme dans une perspective durable d'amélioration vis-à-vis des enjeux de conservation et de valorisation de la biodiversité, votre projet gagne à intégrer une capacité à évoluer. Cette dynamique de progrès qui peut s'observer autour d'améliorations à apporter aux objectifs du projet ou autour de la manière de le mettre en œuvre est importante. Elle permet en effet à tous les acteurs, même les plus modestes, de se lancer dans l'action à hauteur de leurs moyens et compétences puis d'aboutir avec le temps à un très haut niveau de prise en compte de l'enjeu biodiversité.

Questions pense-bête

✓ Le pilotage de notre projet prévoit-il des moments de réflexion et d'orientation qui permettront, pendant sa mise en œuvre, d'apporter des améliorations sur les objectifs poursuivis et/ou la façon dont nous mettons en œuvre notre initiative ?

PRISE DE NOTES

FICHE « AUTO-ÉVALUATION » n° 4

Notre projet implique-t-il notre organisme de manière suffisante ?

Afin de faire de la biodiversité un enjeu de société, la SNB invite tous les acteurs quels que soient leur statut, domaine d'activités, champ de compétence, taille, etc. à soumettre leurs projets d'engagement volontaire. S'il est ouvert à tous, le dispositif de reconnaissance nourrit néanmoins différents niveaux d'attentes au regard de la diversité des acteurs. Pour mesurer l'effort de chacun, l'évaluation des projets soumis à reconnaissance SNB s'attache notamment à en apprécier les critères de cohérence et de dimensionnement.

ENJEU 1 : La cohérence du projet au regard des activités

Le projet d'engagement que vous soumettez doit s'inscrire au cœur des activités de votre organisme. Cela implique que votre projet soit pensé autour d'enjeux liés à la préservation et à la valorisation de la biodiversité identifiés par votre organisme dans le cadre de ses activités. Cette idée de cohérence entre votre projet et le « métier » de votre organisme implique que tout projet se résumant à du mécénat vers d'autres porteurs de projets ne saurait être reconnu par la SNB .

Questions pense-bête

- Notre projet repose-t-il sur un état des lieux en matière de biodiversité qui a permis à notre organisme d'identifier, dans le cadre de ses activités, les enjeux liés à la préservation, à la restauration ou la valorisation de la biodiversité ?
- Les objectifs poursuivis et les actions prévues par notre projet apportent-ils une réponse à ces mêmes enjeux ?

ENJEU 2 : Le caractère proportionné du projet par rapport aux capacités de l'organisme

L'ambition de votre projet d'engagement doit être proportionnée aux moyens, compétences ainsi qu'à la taille de votre organisme. De manière plus globale, votre projet doit également engager votre organisme à la hauteur des responsabilités qui sont les siennes et des enjeux révélés par le diagnostic «biodiversité ».

Questions pense-bête

- ✓ Une mobilisation significative de moyens humains, techniques et financiers de notre organisme est-elle engagée dans notre projet ?
- ✓ Les objectifs, actions et impacts escomptés de notre projet constituent-ils une réponse adaptée au niveau de responsabilité qui incombe à notre organisme vis-à-vis de la biodiversité?

PRISE DE NOTES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE « AUTO-ÉVALUATION » n° 5

Notre projet repose-t-il sur un travail collectif et partagé ?

Plus un projet d'engagement permet la participation d'un nombre élargi de personnes autour de sa conception et de sa mise en œuvre, plus il sera susceptible d'être reconnu et accepté par tous. Ce faisant, le projet maximise ses chances d'être mis en œuvre efficacement. Par le dialogue qu'elles permettent de nourrir au sein de l'organisme et en dehors, les dispositions prises en matière de gouvernance partagée participent grandement à l'ambition de la SNB de faire de la biodiversité un enjeu de société.

ENJEU 1 : L'implication du plus haut échelon hiérarchique de notre organisme dans le projet

La participation et le soutien du plus haut niveau hiérarchique de votre organisme au projet est une garantie indispensable de la mise en œuvre des actions. Les évaluateurs chargé d'apprécier votre projet accorderont une importance particulière à cette question.

Questions pense-bête

- Le projet est-il suffisamment porté politiquement en interne ?
- Les décideurs de notre organisme jouent-ils un rôle actif dans la définition de notre projet ?
- La mise en œuvre de notre projet est-elle suivie d'une manière ou d'une autre par les décideurs de notre organisme ?

ENJEU 2 : La mobilisation et la participation des personnes de notre organisme dans le projet

De sa base jusqu'à sa direction, votre organisme gagne à mobiliser un maximum de ses collaborateurs autour du projet. Cela implique d'impulser une dynamique de sensibilisation et de formation à la biodiversité ainsi qu'une communication autour du projet. La mobilisation des personnes de votre organisme peut aboutir à la mise en place de processus de participation (*via* des techniques de consultation, de concertation ou de coproduction).

Questions pense-bête

- Un effort de sensibilisation, de communication et de co-construction est-il fourni pour permettre la mobilisation des personnes de notre organisme dans notre projet ?
- L'élaboration et la mise en œuvre de notre projet permettent-elles la participation d'un nombre élargi de personnes au sein de notre organisme ?

ENJEU 3 : la mobilisation et la participation des parties prenantes externes dans le projet

Au-delà du cercle des personnes qui le compose, votre organisme gagne à impliquer l'ensemble des acteurs potentiellement concernés ou intéressés par votre projet. Permettant de confronter les points de vue, le dialogue avec les parties prenantes externes permet de croiser les points de vue et d'asseoir le projet sur des consensus élargis. Dans les cas les plus aboutis, la mobilisation et la participation des acteurs extérieurs à l'organisme autour du projet peuvent aboutir à la conclusion de partenariats ou à des situations de projets d'engagement volontaires co-portés.

Questions pense-bête

- ✓ Les parties prenantes externes à notre organisme sont-elles identifiées dans le cadre de notre projet ?
- ✓ Un effort de communication et d'accompagnement au changement est-il fourni pour permettre la mobilisation de ces parties prenantes ?
- ✓ Un dialogue avec ces parties prenantes a-t-il été noué pour nourrir notre projet ?
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de notre projet permettent-elles la participation de ces parties prenantes ?

PRISE DE NOTES

PRÉSENTER NOTRE PROJET :
Le plan de rédaction de la synthèse de votre projet

La plateforme Internet mise en place par le ministère de l'Ecologie permet à tout organisme de déposer un dossier d'engagement volontaire à la SNB. Pour être correctement évalué, votre dossier doit être constitué de deux volets :

- **Le volet technique**

Il est composé de tous les documents techniques et de référence que vous jugez utiles de fournir aux évaluateurs chargés de se prononcer sur la qualité de votre projet.

- **Le volet de présentation**

Il doit être composé d'un seul document : la synthèse de de votre projet. La présence de celle-ci dans le dossier d'engagement est obligatoire. Son objectif est de simplifier la lecture de votre projet pour en faciliter l'appréciation par les évaluateurs. Pour rédiger la synthèse de votre projet, nous vous conseillons de vous appuyer sur le plan de rédaction ci-après détaillé. S'il est recommandé que votre synthèse suive la trame du plan de rédaction, rien ne vous empêche de prendre les libertés que vous jugez nécessaire pour rendre la présentation plus complète ou mieux adaptée à votre projet.

Le volume de la synthèse que vous devez rédiger peut être variable. Elle peut être composée de 10 à 30 pages. Cela dépend de l'ampleur du projet et de l'importance du volet technique de votre dossier. Plus le dossier d'engagement est agrémenté d'un volet technique riche en informations, plus votre fiche de présentation gagne à être réduite à quelques pages quitte à aménager les renvois utiles vers les documents techniques et de référence. A contrario, plus le volet technique de votre dossier d'engagement sera léger (voire inexistant), plus votre présentation doit livrer une information complète et précise.

MODE D'EMPLOI
du plan de rédaction de la synthèse de votre projet

Le plan de rédaction consiste en un jeu de 5 fiches thématiques. Au sein de chaque fiche, une série de questions vous est posée. L'objectif est de vous signaler les informations importantes qu'il s'agit de renseigner dans votre synthèse. Enfin, chaque question est suivie par un espace libre pour vous permettre d'écrire vos idées et une antisèche qui précise l'intérêt de la question posée et les éventuels éléments de réponse que vous pourriez lui apporter.

Avis aux porteurs de projets !

La trame de présentation décrite dans les pages suivantes est dense et fournie. Elle permet de présenter un projet «idéal» de manière optimale. Elle ne doit pas cependant effrayer les plus petits organismes ! Gardez en tête que l'évaluation effective de votre

FICHE n°1 : **Notre organisme et la biodiversité.**

FICHE n°2 : **Notre état lieux.**

FICHE n°3 : **Les grandes lignes de notre projet d'engagement volontaire.**

FICHE n°4 : **Retour sur l'élaboration de notre projet d'engagement.**

FICHE n°5 : **Vers la mise en œuvre de notre projet (moyens alloués, suivi et évaluation).**

FICHE « PLAN DE RÉDACTION » n° 1

Notre organisme et la biodiversité.

Pour apprécier votre projet, il est nécessaire que les évaluateurs comprennent qui est votre organisme et ce qui le relie à la biodiversité. Ces informations sont essentielles pour juger des caractères impliquant, cohérent, additionnel et proportionné de votre projet.

QUESTION 1 : Quelle est la taille et le statut de votre organisme ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

Un certain nombre d'informations factuelles concernant l'identité de votre organisme gagnent à être renseignées. Ces informations donneront aux évaluateurs toutes les clés pour comprendre les cadres généraux dans lesquels votre organisme inscrit son action en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité. Les données à intégrer dans votre présentation peuvent être variées: nombre de salariés, d'agents ou d'adhérents, nombre de sites ou étendue du territoire sur lesquelles s'exercent les compétences de votre organisme, chiffres d'affaires, mode de financement, etc.

QUESTION 2 : Quel est le domaine d'activité de votre organisme ? et quel est le lien de ce domaine d'activité avec la biodiversité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

L'objectif est ici de présenter dans les grandes lignes les activités de votre organisme. Cet élément de présentation peut vous amener à exprimer la vision de votre organisme sur son métier et ses liens avec le développement durable et les enjeux de la biodiversité. Si les activités de votre organisme s'intègrent dans un cœur de métier où les enjeux en termes de préservation et de valorisation de la biodiversité font l'objet d'une règlementation particulière ou d'engagements collectifs portés par d'autres organisme que le vôtre, cela mérite également d'être précisé.

QUESTION 3 : Quelles sont les actions déjà engagées par votre organisme en faveur de la biodiversité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

Si votre organisme était engagé en faveur de la biodiversité avant l'adoption de son projet d'engagement volontaire à la SNB, il convient de le spécifier. Pour présenter la dynamique de votre organisme en la matière, une description de la politique jusqu'alors menée et des initiatives déjà prises peut être dressée. Si vous le jugez opportun, la présentation de vos actions précédentes peut également être appuyée par des documents joints au volet « technique » de votre dossier d'engagement.

FICHE « PLAN DE RÉDACTION » n° 2

Notre état des lieux.

La réalisation d'un état des lieux « biodiversité » est un élément clé de votre projet d'engagement volontaire à la SNB. Cet état des lieux est en effet la preuve que votre organisme est entré dans une phase de réflexion qui l'a conduit à imaginer comment elle pouvait au mieux contribuer à la préservation de la biodiversité et aux objectifs de la SNB.S'il est recommandé que votre état des lieux fasse l'objet d'une présentation détaillée dans le volet technique de votre dossier d'engagement, la fiche de présentation gagne à en souligner les points saillants.

QUESTION 1 : Quel a été l'objet de votre état des lieux ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

L'objectif général d'un état des lieux « biodiversité » est de questionner les activités de votre organisme. Cette réflexion peut s'appuyer sur la réalisation de plusieurs tâches :

- Questionner les activités de votre organisme au regard des orientations stratégiques et des objectifs de la SNB.
- Analyser la réglementation existante.
- Etablir un diagnostic de biodiversité des espaces (territoire, parcelles, sites, etc.) sur lesquels votre organisme déploie ses activités.
- Dresser un autodiagnostic des liens d'impacts et de dépendance des activités de votre organisme vis-à-vis de la biodiversité.

En fonction de l'identité de chaque organisme, la réalisation de telle ou telle tâche est plus ou moins pertinente. Il convient ainsi que chaque organisme précise l'objet de son état des lieux.

QUESTION 2 : Quel a été la méthode utilisée pour mener votre état des lieux ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

En fonction de l'objet de l'état des lieux et des compétences et moyens de chaque organisme, la méthode utilisée peut être très différente. Celle-ci peut conduire jusqu'à l'élaboration d'un diagnostic technique, avec éventuellement l'intervention d'un acteur extérieur à votre organisme (partenaire, prestataire, etc.), ou être plus intuitive et consister en la tenue d'un dialogue ou d'un travail de documentation permettant de porter un regard réflexif, un questionnement, sur les activités de votre organisme. Parmi l'éventail des méthodes, il convient de préciser celle que vous avez choisie.

QUESTION 3 : Quelles sont les conclusions de votre état des lieux ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

Le but final d'un état des lieux en matière de biodiversité est de faire émerger les enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité qui concernent votre organisme. Il s'agit de les préciser. Si votre état des lieux vous a conduit à identifier plusieurs enjeux liés à la préservation de la biodiversité, il convient également de préciser comment votre organisme a décidé de les hiérarchiser.

FICHE « PLAN DE RÉDACTION » n° 3

Les grandes lignes de notre projet d'engagement volontaire.

Tout projet d'engagement volontaire doit s'appuyer sur la volonté de réaliser un programme d'actions. Au-delà, un projet d'engagement peut également conduire votre organisme à appréhender la biodiversité de manière plus intégrée et transversale au sein de vos activités et de votre modèle d'organisation.

QUESTION 1 : Quelles sont les grandes lignes de notre programme

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

Cœur de votre projet d'engagement, votre programme d'actions gagne à être présenté de manière détaillée par les documents du volet technique de votre dossier. L'objectif n'est pas ici de tout réécrire : la présentation de votre programme d'actions doit surtout permettre aux évaluateurs d'en appréhender clairement les grandes orientations et la cohérence. Les éléments d'information importants à mentionner dans la présentation de votre programme d'actions :

- Le ou les grands objectifs du programme.
  - Leur lien avec votre état des lieux en matière de biodiversité.
  - Leur lien avec les 20 objectifs de la SNB.
- Les actions clés de chacun des grands objectifs du programme.
  - L'ambition qui leur est associée en termes de résultats quantitatifs ou qualitatifs.
  - Les éléments de calendrier qui balisent leur mise en œuvre.

QUESTION 2 : Quelles sont les éléments qui montre que notre projet repose sur une démarche intégrée et transversale en faveur de la biodiversité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

En plus de l'adoption d'un plan d'actions, un projet d'engagement volontaire peut mener un organisme à appréhender la biodiversité de manière intégrée et transversale dans son mode d'organisation et dans ses activités. La mise en place de systèmes de management environnemental ou l'articulation de l'ensemble des stratégies ou politiques de votre organisme avec votre stratégie pour la biodiversité peut donner à votre projet d'engagement une plus-value véritable.

Cet enjeu de l'appréhension intégrée et transversale des enjeux de la biodiversité dans les activités et le mode d'organisation d'un organisme se pose en termes importants pour les grandes sociétés ou les collectivités.

FICHE « PLAN DE RÉDACTION » n° 4

Retour sur l'élaboration de notre projet d'engagement.

Après avoir présenté le fond de votre programme, sa substance pour ainsi dire, il convient de revenir sur la manière dont votre organisme s'est organisé pour l'élaborer. Cet élément de présentation vous invite notamment à préciser l'implication des différentes parties prenantes (internes et externes à votre organisme) de votre projet.

QUESTION 1 : Comment les différentes parties prenantes internes de votre organisme ont-elles été mobilisés lors de l'élaboration de votre projet ?

.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

✓ La phase d'élaboration d'un projet nécessite souvent la tenue de discussions à l'intérieur d'un organisme pour définir la meilleure façon d'engager cette dernière. Pour mener à bien ces phases de discussion et de décision, votre organisme a adopté une organisation particulière. Des réunions ont été organisées, un groupe en charge de suivre l'avancée de l'élaboration du projet a peut-être été créé, etc. Il convient de préciser cette organisation et de montrer en quoi elle est susceptible d'être un atout pour la réussite de votre projet d'engagement. Dans la description générale du pilotage de la phase d'élaboration de votre projet, plusieurs éléments d'information méritent d'être précisés :

✓ L'implication du plus haut niveau hiérarchique (élu, chef d'entreprise, conseil d'administration, etc.) de votre organisme : la SNB considère que l'implication des décideurs d'un organisme est un élément clé de la réussite d'un projet ambitieux. Il convient ainsi que votre fiche de présentation fasse part de la manière dont le plus haut niveau hiérarchique a été impliqué dans l'élaboration du projet et comment il continue à être impliqué dans la phase de mise en œuvre du projet.

✓ L'implication des différents services ou fonctions de votre organisme : quels services ont été mobilisés ? lesquels ont participé aux discussions ? le ou lesquels portent le projet ?

✓ Le degré de mobilisation et d'implication des collaborateurs (agents, salariés, adhérents, etc.) sur le projet : il convient de préciser si des dispositions particulières en termes de sensibilisation, communication et participation ont été prises pour assurer, de manière plus générale, une mobilisation voire une implication des collaborateurs de votre organisme dans le projet d'engagement volontaire.

QUESTION 2 : De quelle manière les parties prenantes externes de votre organisme ont-elles pu s'exprimer ? Quelle a été la dimension collective de votre projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

Au-delà du cercle des parties prenantes internes à votre organisme, l'élaboration de votre projet s'est peut-être nourrie de l'apport d'autres acteurs. La présentation de votre projet d'engagement gagne ainsi à expliciter toute les dispositions prises en matière de :

✓ Partage des expériences.

La prise en compte des expériences tirées par d'autres acteurs est une façon d'intégrer une dimension collective à un projet d'engagement. Si l'élaboration de votre initiative s'est appuyée sur des expériences issues de projets conduits par d'autres acteurs via, par exemple, un travail de documentation ou de dialogue avec ces autres acteurs, il convient ainsi d'en signaler les apports.

✓ Dialogue et gouvernance partagée.

Si le pilotage de la phase d'élaboration de votre projet a permis l'expression et la prise en compte des avis exprimés par les parties prenantes internes ou externes à votre organisme, il convient de décrire comment cette dynamique d'échange a été instaurée et quels en ont été les apports. Les initiatives prises en matière de consultation et de concertation méritent d'être particulièrement explicitées dans la mesure où elles contribuent à faire de la biodiversité un enjeu de société partagé. La manière dont vous avez éventuellement levé les oppositions qui se sont posées à l'élaboration de votre projet et la façon dont vous anticipez les blocages qui pourraient gêner sa mise en œuvre méritent également d'être décrite.

✓ Partenariats et co-portage.

Si votre projet s'appuie sur un ou des partenariats ou s'il est co-porté avec un ou plusieurs autres organismes, il s'agit de présenter les organismes partenaires ou co-porteurs. L'intérêt et les apports de ce partenariat ou co-portage pour la qualité de ce projet méritent également d'être décrits.

FICHE « PLAN DE RÉDACTION »

n° 5

Vers la mise en œuvre de notre projet (moyens alloués, suivi et évaluation).

Pour compléter et finir la présentation de votre projet d'engagement, il convient d'apporter les éléments d'information sur la manière dont votre organisme entend mettre en œuvre son programme d'actions. La description des moyens prévus et des dispositions prises par votre organisme pour suivre et évaluer la mise en œuvre des actions et leurs effets permettront aux évaluateurs d'apprécier la faisabilité de votre projet ainsi que sa volonté de produire des résultats mesurables.

QUESTION 1 : Quels sont les moyens prévus dans la mise en œuvre de notre programme d'actions ?

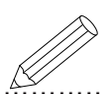

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

La crédibilité d'un projet réside en partie dans une juste adéquation entre ses ambitions et les moyens de sa mise en œuvre. Votre présentation gagne ainsi à apporter quelques précisions sur le budget associé à votre projet. Mais, plus que dans l'allocation de moyens financiers, c'est certainement dans la juste mobilisation de ressources humaines que réside le succès de votre projet. Description de l'équipe dédiée à la mise en œuvre et au suivi du projet, soutien accordé par la hiérarchie à cette même équipe, etc., sont autant d'éléments qui permettent d'évaluer le pilotage de la mise en œuvre de votre projet.

QUESTION 2 : Quels sont les dispositions prises pour suivre et le dispositif de suivi et évaluer notre programme d'actions ?

.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

Un projet d'engagement volontaire doit être tourné vers la réalisation des actions et la recherche de résultats. A ce titre, l'intégration des questions de suivi et d'évaluation est primordiale pour la réussite de votre projet.

✓ Le suivi

Concernant le suivi, il s'agit de détailler l'organisation mise en place par votre organisme pour s'assurer de la réalisation des actions prévues dans votre programme d'actions (via par exemple la tenue d'une feuille de route). Cet élément de présentation est particulièrement important pour les projets où les actions engagées sont nombreuses et s'inscrivent dans une longue durée.

✓ L'évaluation

Evaluer un programme d'actions, c'est apprécier la qualité globale du projet et de sa mise en œuvre. Votre document de présentation doit décrire les dispositions prises par votre organisme en termes d'évaluation. Gagnent notamment à être décrits : la méthode d'évaluation choisie par votre organisme et l'utilisation qui sera faite des résultats de l'évaluation.

QUESTION 3 : Quels sont les dispositions prises en matière de rapportage de nos actions ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Antisèche

S'engager à informer de manière transparente d'autres acteurs sur la mise en œuvre des actions est un engagement fort vers une bonne mise en œuvre d'un projet. La présentation de votre projet gagne ainsi à à préciser toute disposition prises en matière de rapportage.

ANNEXES

© Laurent Mignaux/ METL-MEDDE

Parc national de Port-cros, côte rocheuse

Glossaire

Crise biologique : elle désigne une période d'extinction rapide et massive d'espèces. Ainsi, elle doit remplir trois critères :
• Une durée relativement brève à l'échelle des temps géologique (quelques millions d'années maximum).
• Une répartition géographique mondiale.
- Une importante chute de la biodiversité.

Ecosystème : ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Empreinte écologique : L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.
Processus écologique : processus ou mécanismes qui évoluent dans un écosystème, et qui lient les organismes et leur environnement : production, décomposition, cycle des éléments nutritifs, perturbations et évolution de la succession des espèces, apports énergétiques et interactions entre les organismes au sein d'un écosystème.

Expertise : Aide à une décision, à partir de faits techniques ou scientifiques, dans des affaires où le décideur se confronte à des questions hors de sa portée.

Services écosystémiques : Utilisation par l'homme des fonctions écologiques de certains écosystèmes, à travers des usages et une réglementation qui encadrent cette utilisation. Par souci de simplicité, on dit que les écosystèmes « rendent » ou « produisent » des services. Toutefois, une fonction écologique ne prend la forme d'un service à l'homme que dans la mesure où les pratiques sociales reconnaissent le service comme tel, c'est-à-dire reconnaissent l'utilité de la fonction écologique pour le bien-être humain. Ce sont, par exemple, la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, les ressources qui nourrissent les animaux domestiqués ou chassés, l'activité des pollinisateurs des cultures, des micro-organismes qui produisent et entretiennent les sols, la séquestration naturelle de carbone dans le bois, les sols, les mers et le sous-sol, ou encore le recyclage permanent des nutriments et de la nécromasse par les animaux, champignons, bactéries.

Solidarité écologique : Étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non (R. Mathevet, rapport CNRS). Elle désigne à la fois la « communauté de destin » entre les hommes et leur environnement et la volonté d'influencer de manière positive les différentes composantes de cette communauté.

STRATÉGIE
NATIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ

www.developpement-durable.gouv.fr
Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie
92055 La Défense Cedex
Tél. 01 40 81 21 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

BeBetter&Co
Accompagnement au leadership économique et social